Mémoires
DE
M. CLERY

Ex Bibliotheca
JOSEPHI SCHLEMMER.

MÉMOIRES

DE M. CLÉRY,

VALET-DE-CHAMBRE DE LOUIS XVI,

OU

JOURNAL de ce qui s'est passé dans la tour du Temple, pendant la détention de Louis XVI; avec des détails sur sa mort, qui ont été ignorés jusqu'à ce jour.

Animus meminisse horret..... VIRG.

A LONDRES,

DE L'IMPRIMERIE DE BAYLIS.

1800.

MÉMOIRES

DE M. CLÉRY,

VALET-DE-CHAMBRE DE LOUIS XVI.

J'ai servi pendant cinq mois Louis XVI et sa famille dans la tour du Temple; et malgré la surveillance des officiers municipaux qui en étoient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principaux évènemens qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison.

En classant ces notes en forme de journal, depuis ma sortie de France, mon intention a été plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires. Je n'en ai ni le talent ni la prétention. Mais les personnes qui ont voulu présenter mes récits sous une forme plus digne du public, après m'avoir fait convenir, dès la première page, que ce talent

me manque, m'ont néanmoins donné dans ce journal un ton d'assurance, tel que l'oseroit à peine prendre un duc et pair, ou un docteur que son grade autoriseroit à régenter les rois et les peuples. De sorte que ma narration, qui n'étoit dans ma bouche que vérité, a pris sous leur plume le caractère du mensonge; de sorte que la lecture de mon journal semble inviter les ames honnêtes, à croire (ce qui est bien plus affligeant pour mon cœur) que, si Cléry n'eût pas été royaliste, Cléry eût abandonné ses maîtres devenus prisonniers. Ainsi mon premier écrivain a transformé un pauvre garçon perruquier en un personnage d'importance, en un homme d'état dont l'opinion doit être réputée d'un grand poids dans les délibérations politiques de l'Europe; presqu'en un chef de parti, digne de toute l'animadversion des hommes qui gouvernent la France devenue république. Toutes ces incohérences, toutes ces contradictions, que je n'appercevois point avant l'impression de mon livre, m'ont été montrées depuis; et à présent que je les connois, je sens que la cour de Vienne, en ne voulant pas qu'il fût publié dans ses états, n'avoit d'autre motif de refus que le besoin d'éviter un ridicule. Plût au ciel que la cour de France eût toujours connu ce besoin! je serois peut-être encore auprès de mon infor-

tuné maître, ou à Versailles ou aux Tuileries ou au Temple.

Voici donc la seule version véritable de mon journal. Quoique éloigné de sa patrie, ainsi que moi, le Français qui le retouche, n'a perdu ni l'amour qu'il avoit pour elle, ni l'espoir d'y rentrer sans la protection des Anglais. Et qui pourroit nous reprocher ce sentiment si naturel? Quel ennemi de la France pourroit blâmer en nous le desir de retourner paisiblement l'un et l'autre dans nos familles; de nous faire même de notre livre un titre de réhabilitation aux yeux de nos compatriotes?

Témoin continuel des souffrances de Louis XVI au Temple, j'ai pu les écrire. J'avois promis que je me bornerois à présenter les faits simplement, sans réflexions, sans partialité: cette fois je tiendrai parole.

Quoique attaché dès mon enfance au service du château de Versailles, je ne parlerai point des évènemens qui ont précédé le 10 août 1792. Mon peu de connoissances en politique et en histoire, et le genre modeste de mon travail journalier m'a toujours laissé ignorer les causes de ces évènemens, et ne me permettoit pas de faire des questions à ceux qui pouvoient les connoître. Je commencerai donc ce journal à l'époque du fameux 10 août, jour affreux pour mes maîtres et pour leurs serviteurs.

A l'époque du 10 août, j'étois de service aux appartemens de M. le dauphin, qu'on appeloit, hors du château, le prince royal. Depuis trois nuits, personne aux Tuileries ne s'étoit déshabillé, n'avoit quitté ses souliers, pas même le roi et sa famille. Le 9, au matin, l'agitation étoit extrême; et ceux d'entre nous qui alloient assiduement aux séances des Jacobins et des Cordeliers, assurèrent que le danger augmentoit pour le trône. A huit heures et demie du soir, je sortis des Tuileries pour chercher à connoître ce qu'on y appeloit l'opinion publique. Les cours du château étoient remplies, ainsi que les appartemens et les souterreins, d'environ huit mille hommes en uniforme de la garde nationale et de la garde suisse, qui paroissoient disposés à défendre le roi. J'allai au Palais-Royal : des gardes nationaux y étoient sous les armes, préparés, suivant les uns, à marcher aux Tuileries pour soutenir les bataillons royalistes; mais décidés, suivant les autres, à demeurer en station, pour préserver le Palais-Royal d'un incendie que l'on craignoit, et qu'on prétendoit avoir été concerté par la cour. D'autres enfin disoient que les gardes nationaux du Palais-Royal, fatigués des insolences que les Marseillais se permettoient journellement dans le jardin et sous les galeries, avoient

résolu d'en faire justice. Du reste, tout aux environs étoit tranquille ; et ne jugeant pas qu'il y eût rien à craindre pour cette nuit, j'allai rassurer ma femme logée non loin de là, et je soupai avec elle. Je rentrai au château vers onze heures, par les appartemens du roi. Les personnes de sa cour et celles de son service s'y rassembloient avec inquiétude. Je passai dans l'appartement de M. le dauphin, d'où, un instant après, j'entendis sonner le tocsin et battre la générale du côté de l'hôtel-de-ville : ce qui dura au moins un quart-d'heure. Je restai dans le salon jusqu'à cinq heures du matin avec madame de Saint-Brice, femme-de-chambre du jeune prince. Nous y apprîmes que Pétion, maire de Paris, avoit été mandé aux Tuileries, dans la soirée, par les ministres, et retenu en ôtage, mais qu'on l'avoit relâché au bruit de la générale et du tocsin. A six heures, le roi descendit dans les cours du château, et passa en revue les gardes nationaux et les Suisses, qui jurèrent de le défendre. La reine et ses enfans suivoient le roi, avec madame de Tourzel et madame de Lamballe. On entendit dans les rangs quelques voix qui témoignoient du mécontentement de la présence ou des paroles de la reine : à ces voix succédèrent les cris de *vive le roi ! vive la nation.*

Trop inquiet de cette revue singulière pour en demeurer spectateur, j'allai une seconde fois à la découverte. Le Carrousel étoit désert; j'y remarquai seulement un garçon limonadier sortant de la boutique du boulanger de la reine, et chargé d'une corbeille de pains au lait. Cet homme, appercevant la revue que faisoient le roi et la reine dans la grande cour, me parut aussi curieux d'en connoître le motif, que moi d'apprendre ce qui se passoit au dehors. Il s'approcha de la porte, qui étoit entr'ouverte, et fut écarté avec rudesse par le factionnaire suisse. Le boulanger, auquel il retourna, et qui étoit un autrichien, ne le satisfit pas davantage. J'étois ami du boulanger. Je lui demandai à mon tour ce qu'il pensoit de la revue : « Que la reine, me « répondit-il avec humeur, ne connoît pas « encore les Français, et que cette procession « ne lui réussira pas mieux que le soupé du « régiment de Flandres. « J'allai alors tranquillement par les quais jusqu'au Pont-Neuf. Je rencontrai un bataillon de gardes nationaux, que la légende de son drapeau m'apprit être celui de l'Oratoire. Je vis aussi des patrouilles sans uniforme, ni dans les habits ni dans les armes. Enfin je rencontrai le bataillon des Marseillais, qui marchoit dans le plus grand ordre, avec ses canons, mèche allu-

mée. Entre les propos des gens, qui le regardoient passer, je distinguai plusieurs fois le mot d'*autrichienne* et le cri de *vive la nation*. Ne consultant que mon devoir de fidèle domestique, je devançai ce bataillon et regagnai les Tuileries. Un corps nombreux de gardes nationaux en sortoit en désordre par la porte du jardin, vis-à-vis le Pont-Royal. Quelques-uns disoient : « Nous avons juré ce » matin de défendre le roi, et, au moment » où il court le plus grand danger, nous l'a- » bandonnons. » Mais les autres, se moquant d'eux, disoient avec mépris : « Les Français » ne se battent pas pour des rois en quenouille. » J'apperçus aussi dans le jardin, le long de la terrasse, un autre corps, que je reconnus être le bataillon de l'Oratoire. Je m'en approchai. Il avoit prié son commandant d'aller voir au château ce qui se passoit. Bientôt le commandant revint vers sa troupe, et leur dit : « La » dame Antoinette nous fait faire ici un pauvre » métier; mon avis est que nous nous retirions. » Ils sortirent par le pont-tournant, d'où ils filèrent par les quais que je venois de quitter.

Après bien des tentatives pour pénétrer dans le palais, ma carte d'entrée étant devenue inutile, parce que les gardes nationaux ne vouloient pas, disoient-ils, avec eux de *cheva-*

liers du poignard, je fus reconnu enfin pour garçon d'appartement par le suisse d'une des portes, et je parvins à entrer. J'allai sur le champ à l'appartement du roi, et je priai quelqu'un de son service d'instruire sa majesté de ce que j'avois vu et entendu. A sept heures, les inquiétudes augmentèrent par la retraite de plusieurs pelotons qui abandonnoient successivement les Tuileries. Les gardes nationaux, qui restoient attachés au roi, au nombre de quatre ou cinq cents hommes, furent placés indistinctement avec les suisses, dans l'intérieur du palais, aux différens escaliers et à toutes les issues. Ces troupes avoient passé la nuit sans prendre aucune nourriture: je m'empressai, avec d'autres serviteurs du roi, de leur porter du pain et du vin, tandis que des personnages plus relevés les exhortoient à ne point abandonner la famille royale. Ce fut alors que le roi donna le commandement de l'intérieur de son palais à messieurs le maréchal de Maillé, le duc du Châtelet, le comte de Puységur, le baron de Viomesnil, le comte d'Hervilly, le marquis de Pujet, etc. Les gens de la cour et ceux du service furent distribués dans différentes salles, après avoir juré de défendre jusqu'à la mort la personne du roi. Nous étions environ trois ou quatre

cents, mais sans autres armes que des épées ou des pistolets.

A huit heures le danger sembla devenir plus pressant. L'assemblée législative tenoit ses séances dans le bâtiment du Manège, donnant sur le jardin des Tuileries; elle s'étoit réunie la nuit au son du tocsin. Le roi lui adressa le matin plusieurs messages, pour lui faire part de la position où il se trouvoit, et l'inviter à nommer une députation, qui l'aidât de ses conseils. L'assemblée n'avoit d'abord fait aucune réponse.

Mais quelques instans après le dernier message, on vit entrer les administrateurs du département de Paris et plusieurs officiers municipaux, ayant à leur tête Rœderer, alors procureur-général syndic. Celui-ci engagea vivement sa majesté à se rendre à l'assemblée avec sa famille. Il assura que le roi ne pouvoit plus compter sur la garde nationale, et que, s'il restoit dans son palais, ni l'administration du département, ni la municipalité de Paris ne répondoient plus de sa sûreté. Le roi l'écouta sans émotion. Il rentra dans sa chambre avec la reine, les ministres et un petit nombre de personnes; et bientôt après il en sortit pour se rendre à l'assemblée avec sa famille. De toutes les personnes du service à qui on permit de suivre le roi, madame la princesse de Lamballe et madame la marquise de Tourzel,

gouvernante des enfans de France, eurent seules la permission d'entrer dans le lieu où l'on plaça leurs majestés. Mademoiselle Pauline de Tourzel, mesdames Thibaut, Bazire, Navarre et Saint-Brice, femmes-de-chambre; M. de Chamilly, premier valet-de-chambre du roi; et M. Hue, l'un des huissiers de sa chambre, qu'il avoit désigné pour le service du dauphin, se placèrent aux tribunes, ou se tinrent dans les corridors.

Il étoit alors près de neuf heures. Forcé de rester dans les appartemens, j'attendois avec terreur les suites de la démarche du roi. J'étois aux fenêtres qui donnent sur le jardin. Il y avoit déjà une demi-heure que la famille royale étoit à l'assemblée, lorsque je vis, sur la terrasse des Feuillans, cinq têtes portées sur des piques et sur de longues règles de maçon, qui se faisoient distinguer par leur blancheur. Une patrouille bourgeoise, composée de dix-sept serviteurs du roi, plus zélés que prévoyans, avoit été surprise la nuit aux Champs-Elysées par une patrouille de section. Celle-ci avoit demandé à l'autre le mot d'ordre; les royalistes ne le sachant pas, avoient eu l'imprudence de répondre par des coups de fusil: cinq d'entr'eux avoient été pris, désarmés, et conduits au corps-de-garde des Feuillans. Dès le matin, une trentaine de maçons qui travail-

loient

loient depuis quelque tems à réparer les bassins des Tuileries, se mirent à regarder les prisonniers, en attendant qu'on leur ouvrît le jardin. Une foule s'assembla peu à peu auprès du corps-de-garde. Au nom de *fausse patrouille*, les prisonniers en furent arrachés. On les conduisit à la place Vendôme, à quelques pas de là; où ils perdirent la vie. L'ignorance où j'étois alors de ces particularités, jointe à un feu terrible de canon et de mousquetterie, que j'entendis bientôt après avoir vu les cinq têtes, me fit croire qu'elles étoient un signal convenu pour l'attaque du château.

Les balles et les boulets cribloient le palais. Le roi n'y étant plus, chacun de ses serviteurs et de ses courtisans chercha son salut dans la fuite, pendant que tout ce qui portoit uniforme combattoit. Je cours de toutes parts. Déjà les appartemens et les escaliers étoient jonchés de morts. Je me détermine à sauter sur la terrasse par une des fenêtres de la reine: je traverse rapidement le parterre, pour gagner le pont-tournant. Un gros de Suisses, qui m'avoit précédé, se rallioit sous les arbres. Placé entre deux feux, celui des Suisses et celui des assaillans de la place Louis XV, je revins sur mes pas; je montai l'escalier neuf de la terrasse du bord de l'eau. Je voulus sauter sur le quai; le feu continuel qui par-

toit du Pont-Royal m'en empêcha. Je m'avançai, du même côté, jusqu'à la porte du jardin de M. le dauphin. Là, sur-tout étoient un grand nombre de tués, tant habits bleus qu'habits rouges. Un combattant, qui me parut un Marseillais, vint à moi, une épée sanglante à la main : » Comment, citoyen, me dit-il, tu es sans armes? Prends cette « épée, et marche avec nous. « Un autre Marseillais s'en empara. J'étois en effet sans armes, et vêtu d'un frac bourgeois. Si j'eusse conservé l'épée et le pistolet qu'on m'avoit donné au château, je n'eusse pas échappé. Je me réfugiai dans le petit appartement d'études de M. le dauphin, à l'extrémité de la terrasse. Quelques Suisses qu'on poursuivoit, venoient s'y réfugier aussi; mais ils furent tués en arrivant. Le concierge de ce réduit, nommé Ledreux, accourut à leurs cris, et me sauva d'une mort presque certaine, disant que je n'étois pas plus suisse et pas plus du comité autrichien que lui. M. Ledreux et sa femme me dirent de demeurer avec eux, jusqu'à ce que le danger fût passé. J'avois dans ma poche quelques lettres, des journaux, à l'adresse du prince royal, et ma carte d'entrée. Ces papiers auroient pu m'exposer; j'eus à peine le tems de les jeter parmi ceux de la petite bibliothèque. Aussitôt une troupe armée vint faire une vi-

site, pour s'assurer s'il ne restoit point de Suisses cachés. M. Ledreux me dit de faire semblant de travailler à des dessins placés sur une grande table. Après une recherche inutile, mais peu exacte, puisqu'ils ne trouvèrent ni trois Suisses cachés vers le cabinet d'aisance, ni l'abbé Davaux, instituteur de M. le dauphin, que madame Ledreux avoit recouvert de deux ou trois matelas dans la ruelle d'une alcove, ces hommes teints de sang, et chargés de poussière, s'arrêtèrent tranquillement pour raconter les évènemens de la nuit et de la matinée, dont ils avoient connoissance. Ce fut d'eux que j'appris l'histoire de la fausse patrouille des Champs-Elysées. Je me tins dans cet asile depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ayant sous les yeux le spectacle des morts, des mourans, des pillards, des curieux qui venoient voir les effets du combat; des femmes qui, ne sachant encore si elles avoient quelqu'un à pleurer, examinoient avec inquiétude les cadavres, dans la crainte d'y reconnoître un père, un frère, un mari.

Pendant cet intervalle, madame de Rambaud, femme-de-chambre de M. le dauphin, qui n'avoit échappé qu'avec peine à tous les dangers du château, vint aussi se réfugier dans

cet endroit. Les deux fils de M. Ledreux, qui, dans ce moment, arrivèrent de l'assemblée nationale, apprirent à madame de Rambaud que le roi, suspendu de ses fonctions, étoit gardé à vue avec sa famille, dans la loge du Logographe, et qu'il étoit impossible d'approcher de sa personne; mais qu'il soutenoit avec fermeté son malheur, et qu'à l'instant même on racontoit dans les tribunes qu'il avoit demandé à dîner.

Madame de Rambaud, résolue alors à retourner à Versailles, chez ses parens, me demanda si je l'accompagnerois. M. Ledreux lui donna ses fils pour l'escorter jusqu'à Vaugirard, où ils étoient connus, et où il espéroit qu'à leur recommandation la municipalité lui accorderoit un *laissez-passer*, ainsi qu'à moi; ce qui eut lieu en effet. Je conduisis cette dame dans sa famille, et revins à Paris joindre ma femme. La fièvre me tenoit, et je me mis au lit. Cependant ma femme qui alloit sans cesse aux informations, m'apprit que la famille royale, qui, le 13, avoit été transférée au palais du Temple, avec les dix à douze personnes de suite dont j'ai parlé, s'en étoit vue séparée dans la nuit du 16, et qu'après avoir interrogé toutes ces personnes au conseil de la Commune, on les avoit fait conduire aux prisons de la Force, excepté

M. Hue, qu'on avoit ramené au Temple, comme domestique ; en attendant que le maire de Paris eût indiqué au conseil deux personnes de sexe différent, l'un pour le service du roi et de son fils, l'autre pour celui de la reine et des princesses. Cette nouvelle m'ôtoit l'espoir de rentrer au service de M. le dauphin : mais ma femme, au lieu de perdre courage, me reconforta, disant que moi étant homme de métier, j'avois toute protection à espérer de la part de ceux qui gouvernoient Paris depuis le 10 août ; que leurs idées d'égalité ne pouvoient que m'être favorables ; la haine qu'ils portoient aux gens de la cour s'élevant beaucoup plus haut que ma profession de coiffeur et de barbier. Elle me dit que, si j'ajoutois à cet avantage la précaution de me montrer patriote, je ne pourrois manquer d'obtenir la faveur du maire Pétion, homme facile à persuader ; que trois garçons de cuisine du château, qui s'étoient offerts pour le Temple, avoient été agréés sans difficulté : enfin elle ajouta que je devois, dans la circonstance tenter tous les moyens d'obtenir l'avancement, soit dans la révolution, soit dans le parti contraire, ne fût-ce que pour être utile à leurs majestés. Ma femme fit faire un placet pour Pétion, et alla le lui présenter elle-même. Il voulut me voir, me questionna, nous ac-

corda notre demande, me fit des exhortations sur la conduite que je devois tenir, disoit-il, auprès du jeune prince; et peu de jours après, il me dit d'aller me présenter de sa part au conseil-général de la commune, avec un certificat de ma section, qui constateroit que j'avois prêté serment à la liberté et à l'égalité. Je me rencontrai, au conseil-général, avec le nommé Tison et sa femme, désignés par lui, l'un et l'autre, pour faire dans la prison le même service que moi. Nous fûmes menés au palais du Temple, où une commission de municipaux à qui la garde en étoit confiée, nous reçut dans la chambre de son conseil, nous écroua sur son registre, et nous prescrivit à chacun notre besogne, en nous défendant d'obéir aux prisonniers s'ils nous commandoient quelque chose qui ne se rapportât pas immédiatement au service de leurs personnes. Après quoi l'un d'eux alla nous installer dans la tour: c'étoit le 26 août.

Il me seroit difficile de décrire l'impression de douleur que fit sur moi la vue du roi et de sa famille. Ce fut la reine qui m'adressa la parole. « Vous servirez seul mon fils, me dit-» elle, et ne le laisserez toucher ni par votre » compagnon ni par sa femme. Vous les écar-» terez pareillement de notre service per-» sonnel, et vous obéirez en tout point à ce

» que vous dictera M. Hue ». J'étois tellement hors de moi, que je ne songeai pas à lui répondre que les suites de cette injonction qu'elle me faisoit, ne pourroient manquer de compromettre le roi dans l'esprit des municipaux.

Pendant le souper, la reine et les princesses me demandèrent si je pourrois peigner leurs cheveux. Je répondis que je ferois tout ce qui leur seroit agréable. Un officier municipal s'approcha de moi, et m'ordonna d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je commençai à m'appercevoir que mon double métier seroit plus difficile que je ne l'avois cru.

M. Hue ne sentit pas plus que la reine l'inconvénient de refuser les services de Tison et de sa femme. Pour moi, j'étois trop accoutumé à obéir pour oser montrer un avis. Cependant les officiers municipaux parurent choqués, et examinoient avec soin mes démarches; ce qui m'obligea de redoubler auprès d'eux mes protestations de *sans-culotisme*.

Le dimanche, 2 septembre, vers midi, nous entendîmes le canon d'alarme qu'on tira sur le Pont-Neuf? Le roi et sa famille descendirent à l'heure ordinaire pour se promener dans le jardin, accompagnés d'officiers municipaux;

mais bientôt après il y eut ordre de cesser la promenade. A peine la famille royale fut-elle réunie dans la chambre de la reine, que deux officiers municipaux qui n'étoient point de service au Temple, entrèrent; et l'un d'eux, nommé Mathieu, ex-capucin, dit au roi : « Vous ignorez, monsieur, ce qui se passe : » la patrie est dans le plus grand danger; » l'ennemi est entré en Champagne, le roi de » Prusse marche sur Châlons; vous répon- » drez de tout le mal qui peut en résulter. » Nous savons que nous, nos femmes, nos » enfans, périrons; mais le peuple sera » vengé, vous mourrez avant nous. Cepen- » dant il en est tems encore; et vous pouvez, » par une lettre au roi du Prussse.....». « J'ai » tout fait pour le peuple, répondit le roi; » Je n'ai rien à me reprocher. » Ce même Mathieu dit à M. Hue : « Le conseil de la » commune m'a chargé de vous mettre en » état d'arrestation ». — « Qui »? demanda le roi. — « C'est votre valet-de-chambre ». Le roi demanda inutilement de quoi on l'accu- soit, et le recommanda avec intérêt aux deux officiers municipaux. On mit le scellé, en présence de M. Hue, sur le petit cabinet qu'il occupoit, et il partit à six heures du soir, après avoir été vingt jours au Temple. En sortant, Mathieu me dit : « Prenez garde

» à la manière dont vous vous conduirez ; » vous en arriveroit autant ». L'air inquiet des municipaux, les clameurs du peuple, qui se faisoient entendre dans les environs, agitoient le roi. Il desira que je passasse la nuit auprès de sa personne; les municipaux y consentirent.

Le lendemain, en habillant le roi, sa majesté me demanda si j'avois appris des nouvelles de M. Hue, et si je savois quelque chose des mouvemens de Paris. Je répondis que pendant la nuit j'avois entendu dire par un municipal, que le peuple se portoit aux prisons; que j'allois chercher à me procurer d'autres renseignemens. « Prenez garde de vous com- » promettre, me dit le roi, car alors nous » resterions seuls, et je crains que leur inten- » tion ne soit de mettre près de nous des » étrangers ». Autant je fus flatté de ces paroles du roi, autant je me suis reproché depuis de ne pas lui avoir rappelé qu'il y avoit dans le palais, et même dans la tour, des étrangers venus en même tems que moi pour le servir, et que la faute de M. Hue, aux yeux des municipaux, étoit de les avoir écartés obstinément du service personnel de leurs majestés.

A onze heures du matin, le même jour

septembre, le roi étant réuni avec sa famille dans la chambre de la reine, un municipal me dit de monter dans celle du roi, où je trouverois Manuel, procureur de la commune, et quelques municipaux venus avec lui. Manuel me chargea de dire au roi qu'il n'arriveroit plus rien de fâcheux à M. Hue, qu'on l'avoit soustrait au danger, mais qu'il ne seroit plus remis auprès de sa personne, et qu'il l'invitoit à ne pas refuser les services de la famille Tison. Je répondis à Manuel que le roi m'ayant témoigné le matin la crainte d'avoir des étrangers auprès de lui ou de sa famille, je le priois de me dispenser de cette commission. J'ajoutai que le roi desiroit le voir, relativement à plusieurs objets dont sa famille avoit le plus grand besoin. Manuel me pressa, au nom de l'attachement que je portois à mes anciens maîtres, de faire la commission dont il me chargeoit. Je répliquai que je ne l'osois pas. Manuel se détermina avec peine à descendre; et répéta à sa majesté ce qu'il m'avoit dit. « Je vous remercie, » répondit le roi : je me servirai du garçon » de mon fils ; et si le conseil s'y refuse, je » me servirai moi-même ; j'y suis résolu. » Le roi lui parla ensuite des besoins de sa famille, qui manquoit de linge et d'autres vêtemens. Manuel dit qu'il alloit en rendre compte au conseil, et se retira. Je courus

après lui. Déjà Tison l'avoit abordé, et sembloit lui demander si sa majesté consentoit à l'admettre au service de sa personne. J'interrompis Tison pour prier Manuel de m'apprendre si la fermentation continuoit dans la ville, et s'il n'y avoit pas à craindre une irruption populaire dans le palais ou même dans la tour. » Vous vous êtes chargés, me répondit-il, en » affectant de nous regarder l'un et l'autre, » d'un service qui suppose la confiance des ma- » gistrats dans votre fidélité aux lois, et dans » votre courage contre ceux qui les vio- » lent. »

A une heure, le roi et sa famille témoignèrent le desir de se promener ; on s'y refusa. Pendant le dîner en entendit un bruit de tambours ; et nous apprîmes que c'étoient de petits détachemens qui venoient des corps-de-garde voisins pour renforcer le poste du palais. Bientôt on entendit, du côté de la rue du Temple, une continuité de cris qui sembloient se prolonger le long de la même rue. Le dîné fini, la famille royale se réunit à l'ordinaire dans la chambre de la reine, et je sortis de la tour avec Tison et sa femme pour aller dîner, comme les autres jours, dans une salle éloignée, dont la fenêtre donnoit sur la rue où se faisoit le bruit.

Nous nous approchâmes de la fenêtre ; aussi-

tôt une tête au bout d'une pique passa devant nous. La femme de Tison jeta un grand cri ; et les gens qui crioient que les actions horribles peuvent être susceptibles d'enlaidissement, racontèrent par la ville que les assassins des prisons de la Force avoient envoyé la tête de la princesse de Lamballe au Temple, sous les yeux de la reine pour la tourmenter, et au palais-royal, sous ceux du duc d'Orléans pour le réjouir. La tête de madame la princesse de Lamballe n'étoit ni sanglante ni défigurée. Plusieurs de ses domestiques déguisés, qui la portoient alternativement dans tous les lieux où les poussoit la canaille, avoient eu la triste précaution de la nettoyer sous une fontaine, de peigner sa longue et belle chevelure, peut-être afin d'exciter davantage la compassion publique; mais leur but principal étoit d'aller déposer les restes chéris de leur maîtresse chez le duc de Penthièvre son beau-père, à Vernon ; en quoi ils réussirent.

J'aidai Tison à donner des secours à sa femme, et nous retournâmes à la tour, sans avoir dîné. Deux municipaux étoient dans la chambre de la reine : un troisième entra et par la en secret à ses collègues. Le roi leur demanda si sa famille étoit en sûreté. « On fait courir le « bruit, répondirent-ils, que vous vous êtes « échappé, et on demande que nous vous montrions

« montrions au peuple : mais nous n'y con-
« sentirons pas. Le peuple doit montrer plus
« de confiance en ses magistrats ».

Un autre municipal survint, suivi de l'officier qui commandoit la garde du palais, et de quatre hommes sans armes, que le municipal annonça comme dépositaires des inquiétudes du peuple. Ces quatre députés venoient, au nom de la foule bruyante qui obstruoit la principale porte du palais, se convaincre de la présence du roi et de sa famille dans la tour, afin de rassurer cette foule sur le bruit de leur évasion. La reine, qui ne parloit jamais à aucun municipal, fit plusieurs questions au commandant du poste. Il y répondit en disant qu'elle n'avoit rien à craindre ; que les municipaux et le procureur de la commune avoient su contenir la multitude, au moyen d'un ruban tricolor tendu en travers de la grande porte, après que sa troupe avoit eu repoussé un groupe de gens qui, persuadés que la princesse de Lamballe étoit cousine de la reine, et autrichienne comme elle, vouloient, disoient-ils, donner des remords à Marie-Antoinette, en lui montrant la tête de sa parente décapitée aux prisons de la Force. La reine se trouva mal ; cet officier m'aida à la secourir. Le roi, toujours très-affecté quand il voyoit souffrir la reine, dit à l'officier : « Nous nous attendons

« à tout, monsieur; mais vous auriez pu vous « dispenser d'apprendre à la reine ce malheur « affreux ». L'officier s'excusa sur ce qu'il n'avoit fait que répondre à ses questions, et se retira à la suite du municipal et des quatre envoyés.

Cependant la populace qui accompagnoit la tête de la princesse, avoit tourné le palais, et vouloit y pénétrer par les derrières, à la faveur des démolitions que l'on faisoit pour élever un mur qui interceptât toute communication des prisonniers et des gardiens de la tour avec les maisons voisines.

Un municipal, nommé Danjou, accourut et harangua ces séditieux. Sa voix tonnante s'étendoit jusqu'à la chambre de la reine; mais avant que le roi et sa famille y eussent fait attention, les trois municipaux les firent passer, sous un prétexte, dans une chambre opposée.

Mon inquiétude sur le sort de la famille royale me donna la curiosité de rester dans la chambre de la reine, pour écouter Danjou à travers les stores. « La tête d'Antoinette ne « vous appartient pas, disoit-il; les dépar- « temens y ont des droits. La France a confié « la garde de ces grands coupables à la ville de « Paris; c'est à vous de nous aider à les garder, « jusqu'à ce que la justice nationale venge le

« peuple ». Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les faire éloigner. Ce municipal étoit un ex-oratorien à cheveux blancs, presque sexagénaire, homme de grande stature et de forte complexion, connu depuis trente ans de tout Paris, sous le nom de l'*abbé de six pieds*. Sa qualité de prêtre auroit pu le faire succomber dans sa courageuse entreprise. Mais par bonheur les hommes contre qui luttoient en ce moment son éloquence et son intrépidité, étrangers eux-mêmes aux habitudes de la capitale, étoient un ramassis de gens sans aveu, les uns attirés du fond des provinces par l'espoir du pillage, les autres lancés de tous les coins de l'Europe, par la ténébreuse politique des ennemis de la France ancienne et nouvelle. Cette écume révolutionnaire fut trompée par l'habillement laïque de Danjou, comme elle l'étoit par la consonnance des noms de *Lamballe* et de *Lambesc*.

Le ruban national resta plusieurs jours à la porte du palais. Tison vint me demander quarante-cinq sols que ce ruban avoit coûté, me rapportant que le procureur de la commune avoit dit que cette menue dépense étoit faite pour le roi, et que je la noterois sur mon livret. J'avois alors l'esprit trop au-dessous des circonstances, pour faire de sages réflexions sur

ce mystérieux avis de Manuel ; et je fus aussi peu clairvoyant sur la généreuse audace de Danjou.

A huit heures du soir, tout étoit calme aux environs du palais. On me laissa l'occasion, pendant que je déshabillois le roi, de lui faire part des mouvemens que j'avois vus, et des détails que j'avois appris. Il me demanda quels étoient ceux des municipaux qui avoient montré le plus de fermeté pour défendre les jours de sa famille. Je lui citai Danjou, mais en ajoutant qu'il n'aimoit pas leurs majestés. Ce municipal ne revint à la tour que quatre mois après.

Le roi qui se connoissoit mieux que Cléry en tournures oratoires, mais qui, hélas ! connoissoit aussi peu que la reine, la conduite simple qu'ils auroient dû tenir dans leur prison, pour fléchir la destinée, remercia Danjou, qui lui répondit : « J'ai fait mon devoir « de magistrat ; et si quelqu'un a le droit de « me remercier, ce n'est ni vous ni votre « femme ».

Je reprends ma narration. Le lendemain, 4 septembre, un homme introduit dans la tour, vint dire au roi : « Je suis envoyé par le maire « de Paris, et par le procureur de la com- « mune, afin de remettre dans vos mains « deux mille francs que voici, pour les pe-

« tits besoins dont vous parlâtes hier au ci-
« toyen Manuel. La multiplicité des affaires
« au conseil-général, et la chaleur des dis-
« cussions, ne permettront pas, d'ici à plu-
« sieurs jours, que votre demande y soit por-
« tée.

« L'assemblée nationale, en décrétant une
« somme de cinq cents mille francs pour
« vos dépenses, oublia d'en affecter une autre
« aux travaux de ce palais. Il ne sera guère
« possible, avant quelque tems, qu'elle ré-
« pare cet oubli : et néanmoins, il faut pren-
« dre tous les jours sur la somme décrétée,
« le salaire des ouvriers, les dépenses de vo-
« tre bouche, et l'entretien de votre garde
« civile et militaire. Les deux magistrats qui
« m'envoient, m'ont aussi recommandé de
« vous dire, qu'ils regardent comme un de-
« voir de leur charge, d'adoucir, autant qu'il
« est en eux, votre captivité et celle de vo-
« tre famille. Mais, sire (souffrez un avis
« qu'ils vous donnent l'un et l'autre par un
« organe particulier) c'est à vous à les aider,
« c'est sur-tout à la mère de vos enfans. Un
« noble amour de la patrie, indépendant de
« l'habitude d'une couronne ; une vertueuse
« résignation à la volonté nationale, qui se
« manifestera nécessairement pour ou contre
« la royauté ; voilà les sentimens qui doivent

« jaillir de toutes les parties de cette prison.
« S'il est aisé à un roi sur le trône de se faire
« aimer des personnes qui l'entourent, com-
« bien ne doit-il pas l'être à un roi prisonnier
« de se faire plaindre de ses gardiens ! com-
« bien ne doit-il pas être aisé à trois jeunes
« femmes de conquérir par la douceur, qui
« est la seule arme de leur sexe, par une di-
« gnité toujours décente, seule marque d'une
« éducation très-soignée aux yeux même les
« plus ignorans ; de conquérir l'affection res-
« pectueuse de tout ce qui les approche ? Je
« me suis engagé, sire, à porter de votre
« écriture aux citoyens Pétion et Manuel :
« veuillez souscrire ce reçu de deux mille
« francs (*) ». Le roi, signant le reçu, ré-
pondit qu'il n'avoit rien à se reprocher, que
la reine et lui avoient tout fait pour le peu-
ple ; et recommanda de rendre à M. Hue
une somme de cinq cent vingt-six francs qu'il
avoit avancée pour son service. « La même
« somme, répliqua le messager, lui a été
« prêtée hier par le citoyen Manuel, dont
« la vive sollicitude venoit de l'arracher à un
« grand péril ». Le roi garda le silence, et
l'envoyé se retira.

(*) Ce petit discours, écrit par Manuel, chez le cit. *********, fut remis par Pétion, au cit. J*****, qui le prononça. (Note de l'éditeur.)

C'est un de mes souvenirs les plus douloureux, un de mes remords les plus cuisans, de penser quelquefois, malgré que j'en aie, que ma sottise et ma présomption furent la vraie cause qui rendit inévitable la mort de mon maître. De tous les Français qui ont pour maxime qu'un roi ne sauroit être condamné injustement, par cela seul qu'il est roi; de tous ceux des députés qui virent dans Louis XVI un rebelle digne du dernier supplice, un premier magistrat convaincu de forfaiture; aucun peut-être ne se fût refusé à lui laisser la vie, si sa conduite en prison, et celle de sa famille eut été autrement combinée. L'idée où j'étois, que les juges de mon maître, fût-il coupable des plus grands crimes, n'oseroient, en le condamnant, s'exposer à la vengeance certaine de tous les princes de l'Europe; la fausse opinion de la supériorité des armées allemandes sur les armées françaises, que j'avois puisée aux anti-chambres des Tuileries, dans les discours que ceux qui se disoient les amis du roi, m'entretenoient dans l'espérance de revoir bientôt Louis XVI sur le trône; et par conséquent j'étois loin de craindre pour ses jours. La reine avoit la même persuasion; et son mari ne se gouvernoit que par elle. Ni l'un ni l'autre ne savoient rien que par moi, de ce qui se passoit hors de leur prison; et

si, en domestique fidèle, j'étois toujours aux aguets, pour avoir quelque chose à leur raconter, il n'est pas moins vrai qu'en valet ignorant, je supprimois dans mes récits, de peur d'augmenter leurs chagrins, toutes les particularités qui auroient pu leur faire apercevoir la disconvenance de leur plan de conduite.

Le roi fut d'abord incertain sur l'importance de l'avertissement que leur faisoient donner Pétion et Manuel, et pour la première fois les princesses paroissoient en suspens, lorsque j'osai dire que cet avertissement n'étoit que la demande déguisée d'une grace que deux sujets rebelles vouloient s'assurer d'avance. Il n'en fallut pas davantage pour les affermir dans la resolution de ne rien changer à leurs manières, qui pût faire penser qu'on cédoit à l'orage.

J'étois parvenu, sans grand effort, à gagner la confiance des municipaux. Je n'avois eu besoin pour cela que de montrer de la haine contre l'aristocratie, de dire que la cour avoit trompé le peuple, que la nation étoit au-dessus du roi, appeler le roi *Louis Capet*, ou *le gros cochon ;* la reine, *madame veto*, ou *l'autre chienne ;* et le dauphin, *louveteau* ou *prince royal.* Ainsi dès que le roi eut de l'argent, les municipaux ne refusèrent pas de

me charger de ses petites emplettes. La profession de ma femme, qui, fille d'un garçon des menus et d'une blanchisseuse de Versailles, avoit été placée au concert de la reine, mais qui, depuis sa venue à Paris, s'étoit vue contrainte de reprendre son premier état, faute d'écolières, fut un prétexte suffisant pour qu'elle vînt souvent dans la chambre du conseil, d'où elle me faisoit appeler. Elle amenoit chaque fois avec elle une de ses amies, femme d'un tailleur, mais cantatrice, qui étoit remplie d'un zèle aussi inconsidéré que le nôtre, pour leurs majestés.

Le 6 septembre, je leur remis, au nom de madame Elisabeth, un paquet contenant quelques petits effets qui avoient appartenu à la princesse de Lamballe. Il s'agissoit de le porter à sa première femme-de-chambre, avec une lettre. Les municipaux retinrent la lettre et le paquet, me témoignant quelque surprise de ce que je hasardois une pareille commission sans les en prévenir. Mais cette première imprudence, à laquelle j'avois moi-même excité madame Elisabeth, devoit être suivie de beaucoup d'autres.

Afin que l'on comprenne plus facilement les détails où je vais entrer sur la manière de vivre du roi et de sa famille, pendant leur commune captivité, je crois devoir placer ici

une description de la petite tour qui les renfermoit tous alors.

Elle étoit adossée à la grande tour, sans communication intérieure, et formoit un carré long, flanqué de deux tourelles. Dans une de ces tourelles, étoit un petit escalier qui partoit du premier étage et conduisoit à une galerie sur la plate-forme. Dans l'autre étoient des cabinets qui correspondoient à chaque étage de la tour.

Le corps de bâtiment avoit quatre étages. Le premier étoit composé d'une anti-chambre, d'une salle à manger, et d'un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvoit une bibliothèque de douze à quinze cents volumes.

Le second étage étoit divisé à peu près de la même manière. La plus grande pièce servoit de chambre à coucher à la reine et à M. le Dauphin; la seconde, séparée de la première par une petite anti-chambre fort obscure, étoit occupée par madame royale et par madame Elisabeth. Une troisième porte donnoit dans cette anti-chambre; c'étoit celle du cabinet d'aisance, pratiquée dans une tourelle. Ce cabinet, le seul de tout ce corps de bâtiment, étoit commun à la famille royale, aux deux officiers municipaux de service, et aux soldats de la garde intérieure, laquelle étoit relevée toutes les vingt-quatre heures,

sans pouvoir sortir de la tour. Ainsi, moi, Tison et sa femme, portions les vases au cabinet, pour la commodité du roi et de sa famille.

Le roi demeuroit au troisième étage, et couchoit dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la tourelle, lui servoit de cabinet de lecture. A côté étoit une cuisine séparée de la chambre du roi par une petite pièce obscure qu'avoient habitée MM. de Chamilly et Hue, et sur laquelle étoient les scellés. Le quatrième étage étoit fermé. Il y avoit au rez-de-chaussée des cuisines dont on ne se servît point.

Le roi se levoit ordinairement à six heures du matin; il se rasoit lui-même contre son ancien usage. Je le coiffois et l'habillois. Il passoit aussitôt dans son cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, le municipal restoit dans la chambre à coucher, la porte entr'ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le roi. Sa majesté prioit à genoux pendant cinq à six minutes, et lisoit ensuite jusqu'à neuf heures. Dans cet intervalle, après avoir fait sa chambre et préparé la table pour le déjeuné, je descendois chez la reine. Elle n'ouvroit sa porte qu'à mon arrivée, afin d'empêcher que le municipal n'entrât chez elle. Je faisois la toilette du jeune prince; j'arran-

geois les cheveux de la reine, et j'allois pour le même service dans la chambre de madame Elisabeth et de madame royale. Ce tems de la toilette étoit un de ceux où je pouvois converser avec la reine ou avec madame Elisabeth. Un signe indiquoit que j'avois quelque chose à dire à l'une ou à l'autre : et Mad. Elisabeth, ou madame royale, passant dans la chambre de la reine, causoit avec l'officier municipal, et détournoit son attention, pendant que je parlois à la mère, ou que j'allois converser avec la tante.

A neuf heures, la reine, ses enfans et madame Elisabeth, montoient dans la chambre du roi pour le déjeuner. Après les avoir servis, je faisois les chambres de la reine et des princesses, et ployois les lits-de-camp des municipaux. Tison et ta femme ne m'aidoient que dans ces sortes d'occupations. La reine ne voulut jamais qu'ils prissent part au service personnel. Ce fut sans doute cette continuité de dédains qui porta, par la suite, la femme Tison, appelée en témoignage dans le procès de la reine, à présenter aux juges un badinage trop libre, comme une action incestueuse.

A dix heures, le roi descendoit avec sa famille dans la chambre de la reine, et y passoit ordinairement la journée. Il s'occupoit de

de l'éducation de son fils, lui faisoit réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnoit des leçons de géographie, et l'exerçoit à laver des cartes. La reine, de son côté, s'occupoit de l'éducation de sa fille; et ces différentes leçons duroient jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passoit à coudre, à tricoter, ou à travailler à de la tapisserie. A midi, les trois princesses se rendoient dans la chambre de madame Elisabeth, pour quitter leur robe du matin. Aucun municipal n'entroit avec elles, et ne m'y laissoit entrer. . . . . .

A une heure, lorsque le tems étoit beau, on faisoit descendre la famille royale dans le jardin. Quatre officiers municipaux et le commandant de la garde du Temple l'accompagnoient. Comme il y avoit quantité d'ouvriers dans le temple, employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnoit pour promenade qu'une partie de l'allée des maronniers. Je suivois le jeune prince à ces promenades, pendant lesquelles je le faisois jouer, soit au ballon, au palet, à la course, soit à d'autres jeux d'exercice.

A deux heures on remontoit dans la tour, où je servois le dîner. Et tous les jours à la même heure, Santerre commandant général

de la garde nationale de Paris, venoit au Temple, accompagné de deux aides-de-camp. Il visitoit exactement les différentes pièces de la tour. Quelquefois le roi lui adressoit la parole, la reine jamais. Après le repas, la famille royale se rendoit dans la chambre de la reine; leurs majestés faisoient ordinairement une partie de piquet ou de trictrac. C'étoit pendant ce tems que j'allois dîner.

A trois ou quatre heures, le roi s'endormoit; à son réveil on reprenoit la conversation. Il me faisoit asseoir auprès de son fils, et nous faisoit copier, pour exemples d'écriture, des passages de Montesquieu, et d'autres auteurs célèbres. Après cette leçon, je conduisois le jeune prince dans la chambre de madame Elisabeth, où je le faisois jouer à la balle ou au volant.

A la fin du jour, la famille royale se plaçoit autour d'une table. La reine faisoit à haute voix une lecture choisie, d'un livre d'histoire ou de quelqu'autre ouvrage, dans laquelle se présentoient souvent des rapprochemens avec sa situation; ce qui d'un côté, donnoit lieu à des idées bien douloureuses; et de l'autre, laissoit penser aux officiers municipaux, qu'une reine captive qui dissimuloit aussi peu ses regrets, devoit avoir une ame toute pétrie de vengeance. Je ne cherchois

point, je l'avoue, à détruire cette pensée dans leur esprit. Persuadé, au contraire, que le roi de Prusse ou un autre conquérant arriveroit au premier jour à Paris, à la tête de cent mille hommes, je ne laissois échapper aucune occasion de leur présenter mes espérances, comme étant celles de la reine, tout en feignant de la désapprouver.

Madame Elisabeth lisoit à son tour, et cette lecture duroit jusqu'à huit heures. Je servois ensuite le souper du jeune prince dans la chambre de madame Elisabeth. La famille royale y assistoit; et le roi y proposoit à deviner les énigmes d'une collection de Mercures, qu'il avoit trouvée dans la bibliothèque. Après le souper de M. le dauphin, la reine lui faisoit réciter ses prières, et je le couchois. Je saisissois cet instant pour informer la reine du contenu des journaux. Un crieur, envoyé par ma femme, venoit tous les soirs à sept heures, s'approchoit près du mur du côté de la rotonde, dans l'enclos du Temple, et crioit à plusieurs reprises, le sommaire de sa feuille. C'étoit dans le cabinet du roi que je me plaçois pour l'écouter.

A neuf heures, le roi soupoit en famille, pendant que la reine ou madame Elisabeth soupoit auprès du lit de M. le dauphin. C'étoient encore des instans où je pouvois, sans

témoin, les bercer de mes dangereuses espérances.

Après le souper, le roi remontoit un instant dans la chambre de la reine, embrassoit sa famille, alloit dans sa chambre, se retiroit dans son cabinet, et y lisoit jusqu'à minuit, heure à laquelle un commissaire municipal arrivoit pour relever son collègue. Le commissaire couchoit dans la chambre de sa majesté, et un autre couchoit dans l'anti-chambre commune à la reine et aux deux princesses. Le roi aimoit à causer avec les municipaux en l'absence de la reine ; et rarement ces officiers se refusoient à entrer en conversation avec lui. Plus rarement encore il en recevoit des duretés. De tous ceux dont il crut avoir à se plaindre pendant sa détention, le nommé James, anglais de naissance et d'origine, peut être cité comme n'ayant eu ni modèle ni imitateur. Ce sujet de Georges III, devenu, je ne sais comment, officier municipal à Paris, obséda une nuit Louis XVI, jusqu'à le poursuivre dans son cabinet, très-étroit, et le forcer de renoncer à sa lecture, et de rentrer dans sa chambre où cet Anglais continua de le fatiguer par la plus tyrannique surveillance.

Le cordonnier Simon, autre municipal, personnage en apparence plus grossier, mais

au fond bien plus poli que l'anglais James ; étoit un *sans-culotte* renforcé, qui, en présence de la famille royale, affectoit l'égalité la plus complette. Il n'ôtoit jamais son chapeau sans besoin, ne s'inclinoit devant personne, et tutoyoit tout le monde. Sa principale qualité étoit celle d'inspecteur des dépenses du roi et de sa famille. Souvent il me disoit, assez près du roi pour en être entendu: « Cléry ? demande à Capet s'il a besoin de « quelque chose, afin que je n'aie pas la peine « de remonter une seconde fois : » ce qui prouve, au reste, qu'il ne craignoit pas d'obliger. C'est ce même Simon qui, dans la suite, se chargea de faire oublier au jeune Louis, les leçons royales de sa mère, pour en faire, disoit-il, un bon citoyen de Paris. Voici ce qui amena la nomination de Simon le cordonnier aux fonctions de gouverneur du dauphin.

Un médecin nommé Leclerc, officier municipal, s'étant trouvé témoin d'une leçon d'histoire que je faisois réciter à mon jeune maître, en présence de la reine et par son ordre, voulut donner à sa majesté en particulier, des avis à ce sujet ; mais il parla assez haut pour que je l'entendisse. La reine ne lui montrant pas même par un signe qu'elle eût fait la moindre attention à son discours, il

termina ainsi : « Je ne me serois pas imaginé « qu'une archiduchesse d'Autriche ignorât « les premières règles de la morale des prin- « ces. Choisissez mieux les passages de vos « lectures publiques. Cachez au moins, ma- « dame, aux Français vos intentions hostiles, « tant que vous n'êtes pas libre. Ne pensez « qu'à leur faire oublier vos torts, qui vous « appartiennent tous, et ceux de votre mari « qui furent votre ouvrage. Que si vous êtes « guidée dans votre conduite barbare envers « votre mari, par l'espoir de devenir ré- « gente, je vous avertis que votre politique « n'en est pas plus adroite, et vous prédis « que quoi qu'il arrive en France, vous n'y « régenterez jamais ». Cette étrange exhorta- tion n'eut point de suite de part ni d'autre. Mais quelque tems après, un municipal moins tolérant que son collègue Leclerc, s'étant trouvé à une des imprudentes leçons de la reine à son fils, en fit son rapport au conseil du Temple. Ce fut la cause qui fit mettre Si- mon auprès du jeune prince, pour surveiller son éducation, ensuite pour l'élever lui- même.

Le petit paquet de hardes que madame Eli- sabeth avoit adressé à la femme-de-chambre de madame de Lamballe, ayant été intercepté, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les princesses con-

vinrent que je ferois d'autres tentatives de ce genre, pour leur faciliter une correspondance au dehors. Je venois de charger ma femme de faire le linge neuf, nécessaire au roi et à sa famille. Je lui recommandai d'y travailler lentement, pour se ménager un prétexte d'en emprunter au nom de la reine. Ce fut à la comtesse de Sutherland, ambassadrice d'Angleterre, que sa majesté adressa le premier emprunt : l'amie de ma femme alla lui demander quelques chemises pour l'usage de M. le Dauphin. Le paquet ne fut point arrêté par les municipaux, quand ma femme et son amie l'apportèrent au Temple. Je crois même que l'ambassadrice, n'ayant pas pénétré le mystère, avoit recommandé son envoi au maire de Paris. Nous ne doutâmes pas que d'autres emprunts n'entrassent aussi facilement que celui-ci. Mais les princesses voulurent encore essayer si l'on s'opposeroit à la sortie de ce qu'elles enverroient au-dehors. Elles venoient d'achever un carré de broderie au petit-point. Sa majesté m'ordonna de le faire porter à madame la duchesse de Sérent. Les municipaux l'interceptèrent, et je fus tancé par eux pour la seconde fois. « Voyons, dit madame Eli-« sabeth, s'ils laisseront passer un livre. » Elle me remit les Confessions de Saint-Augustin, à l'adresse de la même dame. Les municipaux

prirent le livre, en coupèrent les marges, le rendirent à ma femme, et se moquèrent de moi, comme d'un bon patriote qui n'exécutoit de pareils ordres que par bêtise. Je sentis la nécessité de suspendre ces sortes d'essais.

Mais les deux belles-sœurs, ne s'accoutumant point à la surveillance des municipaux, s'exerçoient de plus en plus à la fatiguer. L'une me donnoit, avec affectation, son couteau à essuyer, après le repas, et de l'autre main me tendoit la gaîne d'un air mystérieux; l'autre m'ordonnoit de chercher du papier, pour venir dans sa chambre lui mettre des papillottes. Quelquefois elles feignoient tout-à-coup des besoins qui les forçoient de passer dans une autre pièce; puis elles s'applaudissoient assez haut de l'embarras de leurs gardiens, ce qui donnoit de l'humeur à ceux-ci, et aggravoit chaque jour le sort de mon malheureux maître. Il n'y avoit personne dans le palais qui ne le crût en tout partisan de la conduite plus qu'imprudente des princesses. Quant à moi, je croyois pouvoir renchérir sans conséquence, sur les épithètes injurieuses que j'entendois souvent donner à la famille royale; car, dans mon aveuglement extrême, il n'y avoit pas de jour où je ne comptasse voir arriver le lendemain une armée allemande.

Des municipaux s'entretenant chez la reine, avoient dit que depuis le 10 août, personne

en France ne portoit plus un ruban de chevalerie ; que les ambassadeurs étrangers mêmes avoient mis bas leurs décorations, et fait quitter la livrée à leurs gens. La reine, qui auroit pu décider le roi, d'un seul mot, à ôter ses cordons, me défendit de lui en parler : hélas, elle n'avoit pas besoin de me le défendre ; je n'ai jamais su leur dire que ce que j'aurois dû leur taire. Cependant la vue de ces cordons, quand le roi alloit à la promenade, irritoit les canonniers de garde, qui se vengeoient de ce qu'ils croyoient un mépris pour la nation, par des caricatures sur les murs, et des insultes tracées en gros caractères, telles que : *A bas le cordon rouge ; madame veto la dansera ; nous saurons mettre le gros cochon au régime*, etc. Le roi et sa famille, en allant à la promenade, passoient devant diverses sentinelles, dont plusieurs étoient placées dans l'intérieur de la tour. Les factionnaires présentoient les armes à leur commandant et aux officiers municipaux, mais point au roi ni à sa famille. La reine, loin de se résigner à cette humiliation, par amour pour son mari, affichoit un mépris théâtral pour les factionnaires, en passant devant eux. Devoit-elle s'étonner, après cela, des apostrophes injurieuses qui frappoient parfois ses oreilles ! Qui peut douter qu'un regard décent

des deux belles-sœurs, ou seulement de la reine, n'eût fait cesser les insolences du portier de la tour, répétées à chaque promenade ?

Ce géolier, nommé Rocher, homme rebarbatif, portant une moustache longue et touffue, la tête couverte d'un bonnet de peau d'ours, le corps décoré d'un large sabre, et d'une ceinture à laquelle pendoit un trousseau de grosses clefs, se présentoit à la porte lorsque le roi étoit près de sortir. Sous prétexte de choisir dans ce nombre de clefs, qu'il agitoit avec un bruit épouvantable, il faisoit attendre avec affectation le roi et sa famille, et tiroit le verrou avec fracas. Il descendoit ensuite précipitamment, se plaçoit à la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et à chaque princesse qui sortoit, il lâchoit une bouffée de tabac. Des gardes nationaux qui croyoient que ces outrages pouvoient être excusés par la conduite journalière de la reine, par les soins scrupuleux qu'elle se donnoit pour empêcher toute espèce de contact de ses habits et de ceux de ses enfans avec les leurs, se ressembloient près de Rocher, et rioient aux éclats à chaque décharge de sa pipe. Quelques-uns pour jouir plus à l'aise du double spectacle que leur donnoient les précautions des prisonnières, et la gravité du géolier dans ses insultes, appor-

toient des chaises, s'y asseyoient, et rétrécissant le passage, ajoutoient aux embarras de la reine. L'espoir d'une délivrance éclatante et prochaine, et d'une vengeance proportionnée à ce qu'elle souffroit, fortifioit Marie-Antoinette dans ses imprudences. Quant au malheureux Louis XVI, qui ne voyoit que par les yeux de sa femme, et qui prenoit son entêtement pour de la dignité, il partageoit avec elle, sans inquiétude, la haine toujours croissante de leurs gardiens, et par conséquent du public, qui ne pouvoit manquer d'être informé de ce qui se passoit dans la tour. Et qu'on me permette de me citer encore une fois : j'étois si enthousiasmé du rôle que je croyois jouer dans l'histoire politique, si préoccupé de ma grandeur future, si persuadé que tous les potentats disputeroient bientôt, à mon égard, de reconnoissance et d'amitié, que je félicitois mon maître, au fond de mon ame, d'avoir un valet capable d'aider sa femme et sa sœur par mille petits mensonges, à empêcher que la majesté royale ne se ternît sur son front.

Le petit évènement très-simple que je vais raconter, auroit dû nous éclairer tous, et particulièrement la reine, sur l'opinion que le public avoit de cette princesse. Un habitant des faubourgs, vêtu avec propreté, quoi-

qu'avec des habits de paysan, étoit un jour en sentinelle à la porte de l'anti-chambre de la reine, d'où il voyoit le roi, la reine et leurs enfans. Je passai par hasard auprès de cet homme. « Ah, citoyen! me dit-il tout ému, « que le roi est un bon père! comme il aime « ses enfans !... Non, je ne puis croire qu'il « nous ait fait tant de mal ». Je racontai sur-le-champ ce propos à la reine, qui le transmit au roi; et nous n'eûmes, ni les uns ni les autres, assez de jugement pour remarquer que cet homme qui plaignoit le roi, et l'absolvoit dans son cœur de toute accusation, ne plaignit point la reine et n'en dit pas un mot, quoiqu'elle fût présente.

Le 21 septembre, l'abolition de la royauté fut proclamée dans Paris. A quatre heures du soir, nous entendîmes sonner les trompettes, et il se fit un grand silence. Lubin, municipal chargé de la proclamation au Temple, avoit une voix de Stentor, que le roi et sa famille entendirent distinctement. Les deux municipaux de garde se trouvoient être Hébert, si connu sous le nom de *Père Duchêne*, et Destournelles, depuis ministre des contributions publiques. L'un et l'autre regardèrent attentivement le roi pendant la proclamation. Ce prince s'en aperçut. Il tenoit un livre à la main, et fit semblant de continuer sa lecture. La reine affecta

affecta la même indifférence. Un moment après, Louis XVI me fit écrire le billet suivant, le signa, et m'ordonna de le présenter au municipal Destournelles, pour être certifié : « Le roi a besoin, pour son fils, de « rideaux et de couvertures » etc. — « Vous « êtes bien osé, me dit Destournelles, de « vous servir ainsi d'un titre aboli par la vo- « lonté nationale, comme vous venez de l'en- « tendre » ! Je lui répondis que je venois d'entendre une proclamation, mais que je n'en savois pas l'objet. « C'est, me dit-il, l'abolition « de la royauté, et vous pouvez dire à monsieur « (en me montrant Louis XVI) de cesser de « prendre un titre que le peuple français ne « reconnoît plus ». Embarrassé par la présence de mes maîtres, je répliquai que je ne pouvois changer ce billet, qui étoit déjà signé ; que le roi m'en demanderoit la cause, et que ce n'étoit pas à moi à la lui apprendre. — « Vous ferez ce que vous voudrez, repartit « l'officier municipal, mais je ne certifierai pas « cette demande. » Le lendemain le billet fut conçu autrement.

Marie-Antoinette aussi voulut faire voir qu'elle ne croyoit pas à la possibilité de cette abolition. Elle m'ordonna de renvoyer à ladi Sutherland les petites chemises que cette dame avoit prêtées, ainsi que d'autres effets qu'elle

y avoit joints, et me dicta un billet de remercîment pour elle. Mais on s'attend bien que ni le paquet ni la lettre ne passèrent. Les officiers municipaux formant le conseil du palais, me mandèrent à l'instant, et me montrèrent sur le billet les mots de *reine* et de *majesté* que j'avois écrits sous la dictée de Marie-Antoinette. « Si c'est encore ici une bê-
« tise, me dirent-ils d'un ton qui me fit
« trembler, nous vous prévenons qu'à votre
« bêtise prochaine nous saurons trouver les
« moyens de vous donner de l'esprit. »

Ma femme et son amie étoient présentes : je les priai de ne pas faire attendre long-tems le linge neuf. Elles en apportèrent deux jours après. Je n'ose presque dire qu'il étoit marqué d'une couronne, et cela par ordre de leurs majestés. Les municipaux irrités, me firent marcher devant eux portant le paquet, et vinrent à la tour. Ils exigèrent que les princesses ôtassent les couronnes ; il fallut obéir : elles prirent des ciseaux et démarquèrent tout en leur présence.

Deux jours après, 26 septembre, un officier municipal me dit que je pouvois prévenir Louis XVI de la résolution définitive prise par le Conseil, de ne point loger avec lui sa famille, dans les appartemens de la grande tour, qu'on leur préparoit. Tout Paris savoit

depuis long-tems que Louis XVI et sa famille n'étoient dans la petite tour qu'en attendant que la grande fût prête. Quelque attachement que j'eusse pour mon maître, je n'osai faire cette commission, sans en avoir parlé d'abord à sa femme ou à sa sœur. Il en étoit de même de toutes choses. J'ai déjà averti, par exemple, que c'étoit à la reine que je faisois part du sommaire des journaux. J'ajoute qu'elle m'avoit défendu de rien dire au roi, et de rien lui donner à lire, qui pût l'éclairer sur les dangers de sa couronne, que je n'en eusse reçu d'elle le consentement exprès.

Le 29, à dix heures du matin, cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de Marie-Antoinette, où toute la famille étoit réunie. L'un d'eux, nommé Charbonnier, fit lecture d'un arrêté du conseil-général de la Commune, qui ordonnoit d'enlever papiers, encre, plumes et crayons, non-seulement aux prisonniers, mais aussi à Tison, à sa femme et à moi. « Et lorsque vous aurez des besoins, « ajouta-t-il, le citoyen Cléry les écrira dans « la salle du conseil d'administration, sur un « registre qu'on vient d'y déposer à cet effet. » Louis XVI et sa famille se souvenant, sans doute, ainsi que moi, de nos indiscrétions dernières, n'eurent pas la force de faire la moindre observation. Ils se fouillèrent, et re-

mirent tout ce qui, dans leurs poches, pouvoit être compris sous la désignation de l'arrêté. Les commissaires firent ensuite la même visite dans les chambres et dans les armoires. Je sus alors par l'un d'eux, que le soir même, Louis XVI seroit transféré dans la grande tour, et j'en avertis madame Elisabeth.

En effet, après le souper, comme Louis XVI quittoit la chambre de sa femme pour remonter dans la sienne, un municipal lui dit d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart-d'heure après, les six municipaux, qui, le matin, avoient enlevé les papiers, entrèrent et firent lecture d'un second arrêté du conseil-général, qui ordonnoit sa translation dans la grande tour. Louis fut très-affligé. Cette fois les princesses parurent s'apercevoir qu'elles tenoient à l'espèce humaine par les douces affections de l'ame, et sur-tout qu'elles étoient véritablement dépendantes d'une autorité quelconque, à laquelle il n'étoit pas sage d'insulter. Je suivis Louis XVI dans sa nouvelle demeure. L'appartement n'étoit point achevé ni meublé; les peintres et les colleurs y travailloient encore. Le lit du roi étoit placé; mais il n'y avoit d'autre lit de camp que celui de l'officier municipal, et je passai la nuit sur une chaise.

Après avoir habillé mon maître, je de-

mandai à l'officier municipal de garde, nommé Véron, la permission d'aller dans la petite tour, habiller son fils. » Il nous est défendu, » me répondit-il de laisser communiquer » Louis XVI ni vous, avec les prisonnières. » Vous avez compromis plusieurs fois votre » maître en écrivant des sottises : voulez- » vous le compromettre encore ? « Mon maître, à qui je rapportai le refus du municipal, demanda néanmoins à deux commissaires qui survinrent, s'il ne lui seroit pas possible de déjeûner avec sa famille. « Nous n'avons point » d'ordre pour cela, dirent les commissaires. « Mon maître pria qu'on me laissât sortir pour lui aller chercher du pain et de la limonade, dont il avoit besoin. « On va vous en appor- » ter, repliquèrent-ils. « Et ils sortirent. Bientôt ils reparurent, conduisant un garçon qui apportoit ce que mon maître avoit demandé. Mon maître leur témoigna le desir de dîner avec sa famille. « Cette liberté ne dé- » pend pas de nous, répondirent les commis- » saires ; mais si vous le desirez, nous en ha- » sarderons la demande au conseil-général de « la commune. « Après quoi ils se retirèrent. J'étois alors dans un coin de la chambre, accablé de douleur, livré à un repentir déchirant. D'un côté, je voyois les souffrances de mon maître ; de l'autre, je me représentois

une famille, qui ne pouvoit plus communiquer avec son chef, des enfans qui ne pouvoient plus voir leur père ; et tous ces malheurs peut-être par ma faute. Je me souvenois qu'on avoit déjà parlé de séparer le fils de sa mère, et je ne pouvois me dissimuler que cette menace n'auroit pas eu lieu sans les leçons imprudentes et tant d'actions indiscrètes auxquelles j'avois fortement participé. J'étois occupé de ces idées affligeantes lorsque mon maître vint à moi, tenant à la main le pain qu'on lui avoit apporté. Il me le présenta, et me dit : « Cléry ? on ne pense pas à te faire » déjeûner ; prends ceci : je n'ai besoin que de » limonade ; mais je t'en laisserai dans la ca» raffe. » Je ne pus retenir mes larmes ; et mon maître, ne devinant pas mes remords, laissa couler les siennes.

A dix heures, d'autres municipaux amenèrent les ouvriers pour continuer les travaux de l'appartement. Un de ces municipaux dit à Louis qu'il venoit de voir déjeûner ses enfans, et qu'ils étoient en bonne santé. « Je « vous remercie, répondit-il ; je vous prie, « si vous y retournez, de donner de mes nou« velles à toute ma famille, et de leur dire « que je me porte bien. Ne pourrois-je pas, « ajouta-t-il, avoir quelques livres que j'ai « laissés dans la chambre de la reine ? Vous

» me feriez plaisir de me les envoyer, car je » n'ai rien à lire. « Le municipal consentit à sa demande, disant : « Je vais vous les faire » apporter par le citoyen Cléry. Je pense que » cela vous fera plaisir, vous aurez des nou- » velles fraîches; « et il m'ordonna de le sui- vre. Je marchois en silence. » Tu es heureux, » Cléry, me dit le municipal, que nous te » connoissions pour républicain; car tu as fait « de s.... comérages avec ces béguenles, pour » lesquels tu mériterois les étrivières pendant » six mois. On diroit que vous avez tous com- » ploté d'empêcher que la nation ne pardonne » à votre Capet. « Ces paroles me mirent à cent pieds sous terre.

Nous trouvâmes toute la famille dans la dé- solation. Ce n'étoient ni des plaintes, ni des lar- mes, mais des cris de désespoir. A ma vue, cependant, les douleurs se calmèrent un peu, et l'espérance renâquit. Marie-Antoinette elle- même, tenant ses enfans dans ses bras, con- jura les municipaux de permettre que la fa- mille fût au moins réunie quelques instans du jour, ou aux heures des repas. Madame Eli- sabeth, les bras levés au ciel, faisoit la même prière. Les municipaux, tout émus, ne sa- voient que répondre, lorsque l'un d'eux, le cordonnier Simon, dit à ses collègues : » Je » crois que ces b.....sses me feroient pleurer.

» Pourtant vous ne pleuriez pas, dit-il en se « retournant vers la reine, lorsque vous pas- « siez la revue le 10 août, pour assassiner le « peuple.... Eh bien, reprit-il, s'adressant à « ses collègues, ils dîneront ensemble aujour- « d'hui ; n'est-ce pas ? Mais, comme notre « conduite est subordonnée aux arrêtés du « conseil de la commune, nous ferons demain « ce qu'il nous prescrira. « Ses collègues y consentirent ; et Marie-Antoinette, essuyant ses larmes, dit à Simon : « Le peuple est bien « trompé sur notre compte. »

Le municipal avec qui j'étois entré, me remit ensuite les livres que demandoit mon maître ; et, avec un de ses collègues, il alla lui annoncer qu'il dîneroit avec sa famille. J'eus la permission d'aller coiffer les princesses. On dîna dans la grande tour ; et les municipaux déclarèrent à toute la famille qu'ils l'autorisoient, pour l'avenir, à manger et à se promener ensemble, quoique logée séparément. Après le dîner, ils firent voir à Marie-Antoinette l'appartement qui lui avoit été d'abord destiné, et lui promirent qu'ils feroient leurs efforts pour qu'elle y logeât. Les ouvriers y travailloient. Marie-Antoinette, oubliant déjà qu'il y avoit dans sa prison un pouvoir au-dessus du sien, recommanda aux ouvriers de hâter la besogne ; ce qui étonna les

municipaux, et fut peut-être cáuse que l'appartement ne fut prêt qu'au bout de trois semaines.

Dans cet intervalle, je continuai, autant qu'il me fut possible, d'être utile aux princesses; mais le séjour de la famille dans deux corps-de-logis séparés, les réduisit à accepter enfin les services de Tison, dont elles écartoient la femme comme elles pouvoient. Je fus chargé d'apprendre à coiffer à la plus jeune : madame Elisabeth prêtoit sa tête; et la surveillance des municipaux quoiqu'augmentée, n'empêcha pas que nous ne reprissions nos mauvaises habitudes, au risque d'en être punis plus rigoureusement une seconde fois que la première. Je leur racontois des nouvelles politiques et militaires qu'un cuisinier du palais, nommé Turgi, en liaison avec mon épouse, m'apportoit de la halle, en venant de la provision. Turgi nous fournissoit aussi des journaux, mais en grand secret, parce que ceux des commissaires avoient été refusés constamment par leurs majestés. Lorsque la reine desiroit quelques éclaircissemens du dehors, si ce n'étoit pas le jour de sortie de l'ami Turgi, je feignois d'avoir besoin de quelques objets pour le service de la famille; « ce » sera pour un autre jour, me disoit Turgi ». « Eh bien, répliquois-je, Capet attendra. Je

voulois, en parlant ainsi, engager les municipaux à lui donner la permission de sortir. Souvent il la recevoit, et le même soir, ou le lendemain matin, le fidèle cuisinier me donnoit, à sa façon et à la mienne, les détails que je desirois. Nous étions convenus de cette manière de nous entendre; mais il falloit prendre garde d'employer une seconde fois les mêmes moyens devant les mêmes commissaires. J'étois réduit six jours de la semaine au seul Turgi, depuis que ma femme avoit apporté le linge qu'il fallut démarquer. Les commissaires lui défendirent dès lors de se présenter au Temple un autre jour que le jeudi. Elle apportoit le linge propre, et remportoit le sale, et nous étions plus surveillés qu'auparavant. Mais elle venoit toujours avec sa commère. Cet accroissement de surveillance excita mon industrie. Je leur fis comprendre qu'il ne falloit venir qu'à une heure après midi. C'étoit le tems de la promenade, pendant laquelle la plupart des officiers municipaux étoient avec les prisonniers. Il n'en restoit qu'un dans la chambre du conseil : et lorsque c'étoit un homme peu avisé, il nous laissoit plus de liberté à tous trois, sans cependant nous perdre de vue. Je leur demandois des nouvelles des personnes à qui la famille royale prenoit intérêt, et leur donnois

des commissions pour ces personnes. Je leur demandois où en étoit la contre-révolution; si les deux manifestes du duc de Brunswick ne faisoient pas bien peur aux Parisiens; si l'on parloit beaucoup de l'arrivée prochaine des troupes allemandes; si les fidèles sujets de leurs majestés se déterminoient enfin à marcher contre la convention nationale, et à venir les chercher en triomphe. Je les chargeois de recommander aux royalistes qu'ils fissent l'éloge, en toute occasion, du grand caractère de la reine, etc.

C'est ainsi que, me croyant un personnage de haute importance, je ne pouvois néanmoins sortir de ma sphère de laquais. Quelque pénible que me soit cet aveu, il ne l'est pas autant que le fut ma surprise, lorsque, trois ans après ma sortie du Temple, je reconnus, en arrivant à la cour de Vienne, que l'empereur et ses ministres ne me prenoient que pour ce que je suis. C'est ce premier revers qui m'a appris à me juger, et j'ose dire, à devenir modeste. Je continue le récit de mes fautes.

Cependant de nouveaux obstacles empêchoient que je ne rendisse compte à mes maîtres, des choses que je croyois savoir. Le nombre des municipaux de garde étoit augmenté, et leur surveillance, comme on l'a vu, étoit devenue plus rigide. Je ne pouvois plus parler

en particulier à Louis XVI, qu'à minuit, au moment où les municipaux se relevoient, qui étoit celui où il se mettoit au lit. Quelquefois je pouvois lui dire un mot le matin, pendant que ses gardiens s'habilloient. J'affectois de ne pas vouloir entrer sans eux : et aussitôt que je leur avois donné un coup de peigne, que j'avois ployé leurs lits, brossé leurs habits et épousseté leurs écharpes, je me tenois debout, les bras croisés, mais en leur faisant entendre que Louis XVI m'attendoit. Me permettoient-ils d'entrer, je tirois promptement le rideau du lit de mon maître ; et pendant que je le chaussois, je lui parlois sans être vu ni entendu. Le plus souvent mes espérances étoient trompées; et les municipaux me forçoient d'attendre la fin de leur toilette, et de n'entrer qu'après eux.

A neuf heures, mon maître alloit déjeûner dans la petite tour, avec sa famille, et je le suivois. Je peignois ensuite toute sa famille. Pendant ce tems, Louis XVI jouoit aux dames ou aux échecs, tantôt avec sa femme, tantôt avec sa sœur. La toilette finie, venoient la leçon, la lecture et la couture, puis la promenade.

Ici, les princesses ne renoncèrent point à une habitude imprudente qu'elles avoient prise (dès les premiers jours de leur captivité) c'étoit de

de regarder avec attention ce qui se passoit au-dehors. Les fenêtres des maisons situées aux environs du jardin, étoient chaque jour garnies de curieux, et sur-tout de curieuses, qui, sans se soucier des suites de leur indiscrétion, passoient l'heure que duroit la promenade à lorgner les prisonnières, ou même à leur faire des signes, auxquels on répondoit quelquefois, non moins indiscrètement.

Après le dîner, le jeune Louis et sa sœur jouoient dans l'anti-chambre, au volant, aux quilles, ou à d'autres jeux. Madame Elisabeth étoit toujours présente, et s'asseyoit près d'une table, les yeux sur un livre; j'étois aussi dans cette pièce, et la princesse me faisoit asseoir auprès d'elle. La famille ainsi dispersée, inquiétoit souvent les municipaux de garde, qui d'ailleurs avoient ordre, depuis le passage dans la grande tour, d'être toujours deux ensemble, et de ne point laisser seuls Louis XVI et sa femme. C'étoit pour profiter de leurs inquiétudes, provoquées à dessein, que madame Elisabeth se tenoit toujours avec moi aux jeux de l'anti-chambre. Si le municipal présent s'écartoit, elle saisissoit le tems de son absence pour entendre mes rapports, me faire des questions, me donner des ordres secrets ou jaser. Je l'écoutois, et lui parlois sans détourner les yeux d'un livre que je tenois à la

main. Sa nièce et son neveu, d'accord avec elle, facilitoient innocemment nos conversations, par leurs jeux bruyans, et souvent nous avertissoient, par quelque signe, de l'entrée des municipaux dans cette pièce. Nous devions surtout nous méfier de Tison, qui m'avoit jugé depuis long-tems, mais dont je balançois le crédit dans l'esprit des municipaux, étant parvenu à faire naître des soupçons sur son patriotisme, depuis que la reine, obligée de recourir à son service, s'étoit, en quelque sorte, accoutumée à lui. Tison étoit un vieillard, ancien commis de la ferme; et je parlois de lui aux municipaux, comme d'un homme qui, à ce double titre, ne s'accoutumeroit jamais au régime de la liberté et de l'égalité.

Le 7 octobre, à six heures du soir, j'eus ordre de descendre à la salle du conseil, où je trouvai une vingtaine de municipaux. Manuel, qui de procureur de la commune, étoit devenu membre de la convention nationale, étoit avec eux. Sa présence me surprit et me donna des inquiétudes. A sa vue, tous mes torts vinrent harceler mon imagination: mais cela ne dura pas. « Vous avez continué « jusqu'à ce jour, me dit Manuel; vous « avez continué, en habillant Louis XVI, à « lui passer des rubans de chevalerie, qui ne « peuvent plus décorer un Français: vous l'ex-

« posez ainsi à l'indignation nationale, et « vous rappelez à ses concitoyens des souvenirs « qu'il est de son intérêt de ne pas provoquer. « Toute résistance aux lois, quand elle est « affectée, est un délit grave. Si elle porte le « caractère de l'insulte à l'opinion publique, « elle devient un crime énorme. Voulez-vous « donc attendre, pour remplir le devoir de tout « honnête homme, pour avertir votre maître « qu'il faut quitter ces cordons; voulez-vous « attendre qu'un arrêté du conseil-général « de la commune, ou un décret de la con- « vention nationale, oblige l'administration « séante en ce palais, à les lui faire enlever « de force ? L'administration vous ordonne « de les lui ôter dès ce soir ».

Cette remontrance, moins sévère que je ne la méritois, auroit dû m'amener enfin à une sage conduite. Mais qui croira qu'au lieu de me soumettre et de réparer mes torts, j'eus l'impudence de disputer ? Bon ! me dis-je à moi-même, ils ne sont envoyés ici ni par un arrêté ni par un décret : j'ai le tems de parler à la reine et de me régler sur ce qu'elle m'ordonnera. « Citoyens magistrats, dis-je en m'a- « dressant à Manuel et aux municipaux, « pensez-vous qu'il soit si aisé de faire enten- « dre raison à Capet ? Me croyez-vous donc « plus fort que les trois assemblées nationales « qui n'ont pas pu en venir à bout ? Et ne lui

« a-t-on pas dit vingt fois inutilement : *A bas*
« *le cordon rouge ; à bas la toison d'Espa-*
« *gne !* Quand je lui dirai de les ôter, il me
« dira de les mettre. Il est déjà assez fâché
« de n'avoir autour de lui que des républi-
« cains : et tous mes efforts sur ce sujet, ne
« feroient que l'entêter davantage dans la
« résolution où il est de garder ses s..... ba-
« rioles ».

Les municipaux se regardoient les uns les autres, incertains s'ils attendroient un arrêté du conseil-général, ou s'ils iroient à l'instant chez Louis XVI. Manuel les décida pour ce dernier parti, en offrant de les accompagner. Louis XVI étoit dans la petite tour avec sa famille : deux municipaux prirent les devans, pour l'inviter à passer seul dans la grande. Aussitôt qu'il y fut, les autres s'y rendirent avec Manuel.

Mon maître, quand ils entrèrent, étoit assis, le dos tourné, un livre à la main, et ne se dérangea pas. Ce fut Manuel qui lui adressa la parole ; et la conversation qui suivit, fut aussi remarquable par les formes décentes qu'il employa, que par l'apathie repoussante de Louis XVI.

« Comment vous trouvez-vous? dit Manuel.
« Avez-vous tout ce qui vous est nécessaire ?
« — Je me contente de ce que j'ai. — Vous

« êtes sans doute instruit des victoires de nos « armées, de la prise de Spire, de celle de « Nice, et de la conquête de la Savoie? — « J'en ai entendu parler il y a quelques jours, « par un de ces messieurs, qui lisoit le jour- « nal du soir. — Comment! n'avez-vous donc « pas les journaux, qui deviennent si inté- « ressans? — Je n'en reçois aucun. — Il faut, « messieurs, dit Manuel, en s'adressant aux « municipaux, donner tous les journaux à « monsieur. Il ne peut que se réjouir de la « gloire des armées françaises. » Puis s'adres- sant de nouveau à Louis XVI : « Les prin- « cipes démocratiques se propagent. Vous « savez que le peuple français a, par ses re- « présentans, aboli la royauté, et adopté le « gouvernement républicain. — Je l'ai en- « tendu dire; et je souhaite que les Français « y trouvent le bonheur que j'ai toujours voulu « leur procurer. — Vous savez aussi que l'as- « semblée nationale a supprimé tous les ordres « de chevalerie. On auroit dû vous dire d'en « quitter les décorations. Rentré dans la classe « des autres citoyens, il faut que vous soyez « leur égal en tout point. Au reste, demandez « tout ce qui vous sera nécessaire; on s'em- « pressera de vous le procurer. — Je vous re- « mercie, dit Louis XVI, je n'ai besoin de « rien. » Aussitôt il reprit sa lecture.

Les magistrats se retirant, l'un d'eux me dit de les suivre à la salle du Conseil. Là il me fut défendu de mettre à l'avenir ses croix et ses rubans à Louis XVI, sous peine d'être chassé du Temple. Manuel ajouta : « Vous ferez bien « de déterminer Louis à les envoyer à la Con- « vention nationale. Dites-lui que beaucoup « d'anciens chevaliers y ont envoyé les leurs, « c'est un moyen simple et bienséant de ma- « nifester l'intention où il est, de ne faire « usage de sa liberté, quand elle lui sera « rendue, que sous la puissance des lois. Je « veux aussi vous prévenir, continua-t-il, « que la détention de Louis XVI pourra du- « rer long-tems, et que le domestique qu'on « placera auprès de lui, ne communiquera « point avec le dehors. Si vous restez donc « auprès de la personne du ci-devant roi, vous « aurez moins d'ouvrage que vous n'en avez. « Mais vous ne trouverez pas dans ce service « isolé la variété de votre service actuel. » Je feignis de ne pas comprendre le fond de ce discours que je croyois inspiré par la peur, et me contentai de répondre, que déterminé à ne point quitter mon maître, autant qu'on me permettroit de le servir, je me soumettois à tout.

Retourné auprès de mon maître, il me dit : Vous avez entendu ces messieurs ; vous ôterez

ce soir mes ordres de dessus mes habits. Les ordres dont il étoit encore décoré, étoient, comme on vient de le voir, ceux de Saint-Louis et de la Toison d'or. Il ne portoit plus l'ordre du Saint-Esprit, qui avoit été supprimé par la première assemblée.

Le lendemain, en l'habillant, je lui dis que j'avois enfermé les croix et les cordons, quoique Manuel m'eût fait entendre qu'il conviendroit de les envoyer à la convention. « Vous avez bien fait, me répondit-il. »

On a répandu le bruit que Manuel étoit venu au Temple, dans le courant du mois de septembre, pour engager sa majesté à écrire au roi de Prusse, à l'époque de son entrée en Champagne. Je peux assurer que Manuel n'a paru que deux fois dans la tour pendant le tems que j'y ai demeuré, le 3 septembre et le 7 octobre 1792. La proposition d'écrire au roi de Prusse fut faite le 2 septembre et non le 3 : elle ne fut pas faite par Manuel, mais par Mathieu, dont j'ai rapporté en son lieu le discours, que le roi interrompit par un refus.

Le lendemain 9 octobre, on me remit quatre journaux différens, avec l'adresse suivante, que Manuel avoit eu l'attention rassurante de faire imprimer tout de suite par les quatre imprimeurs : *Au valet-de-chambre de Louis Capet, à la tour du Temple.* Avant d'en par-

ler à mon maître, je pris, suivant ma funeste coutume, les ordres de sa femme. Ne s'apercevant peut-être pas plus que moi qu'une longue détention étoit ce qui pourroit arriver de plus heureux à son mari, et ne voyant dans ces adresses imprimées que de nouvelles insultes, Marie-Antoinette me défendit de retirer, par la suite, aucun de ces journaux, de la chambre du Conseil. Quelques jours après, un municipal, nommé Michel, fatigué de mes refus, me dit : « Quand on ne veut pas recevoir des gazettes, on écrit aux gazetiers de « ne plus en envoyer; » et il m'ordonna d'écrire. Je lui obéis; mais il me parut que l'envoi de ces feuilles ne continua pas moins; car les municipaux de garde en mettoient tous les jours les numéros sans enveloppe, soit sur la cheminée, soit sur la commode de mon maître, et je réussissois rarement à les soustraire avant qu'il les eût aperçus, malgré mon zèle attentif à exécuter les ordres de sa femme, dont le motif ou le prétexte étoient qu'il ne falloit pas affliger le roi.

Vers ce tems-là, j'eus l'occasion de me convaincre que les municipaux n'avoient pas une opinion aussi favorable que la mienne de l'humanité de Marie-Antoinette pour son mari. L'amie de ma femme et ma femme elle-même, m'avoient montré un extrême desir de voir la

reine. J'en avois parlé à sa majesté, qui m'avoit permis de les placer sur son passage, si je pouvois fléchir la rigueur des municipaux. Un jeudi qu'elles apportoient le linge comme de coutume, je réussis à leur procurer la satisfaction qu'elles desiroient. La famille royale, qui étoit à la promenade, nous aperçut, et la reine et madame Elisabeth firent un signe de tête à ces deux dames. Ce mouvement d'intérêt fut remarqué par les municipaux : quand la famille fut rentrée dans la tour, on conduisit les deux curieuses à la chambre du conseil. On les interrogea séparément ; l'une répondit qu'elles étoient sœurs, et l'autre qu'elles étoient cousines. Il s'ensuivit un procès-verbal, que Simon vouloit interrompre en vertu de l'égalité ; donnant pour raison qu'il n'y avoit rien de plus ordinaire que de voir deux femmes qui se promènent en saluer deux autres. « Mais es-tu bien sûr que ces deux-ci « soient femmes ? lui dit le napolitain Mari- « no, son collègue. En voici une, poursui- « vit-il, mettant la main sur l'épaule de l'é- « trangère, que je croirois plutôt être un « jeune homme déguisé. Cette taille mascu- « line me feroit soupçonner un garde-du- « corps caché sous ce jupon ; et j'ai idée d'a- « voir vu autrefois à Versailles un page en « habit rouge, qui ressembloit à ce visage. »

Marino vouloit vérifier ses soupçons sur-le-champ; mais Simon et ses collègues recommandèrent la décence, et la femme Tison fut appelée pour cet examen. Ses recherches produisirent d'abord une fiole de cette eau de savon que nous appelons essence, laquelle avoit été achetée chez le parfumeur de la reine, pour la barbe du roi. J'aurois pu me dispenser de faire faire par ces deux femmes, cette emplète, non moins suspecte qu'inutile; mais le lecteur, je pense, doit être à présent aussi accoutumé à mes sottises qu'à celles de mes maîtres. La femme Tison, toute fière de trouver sur la fiole une étiquette royale, la mit à l'instant dans les mains de Marino, qui crut voir une décoction de poison qu'on apportoit à Marie-Antoinette, par mon entremise. Il lui parut tout simple, ainsi qu'à l'espagnol Guzman, son collègue, qu'une reine se servît de son amant, pour empoisonner son mari. On me força donc, avant d'aller plus loin, d'avaler une partie de la liqueur contenue dans la fiole. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible et le plus injurieux, on rendit leur liberté à ma femme et à son amie. Il leur fut encore permis de revenir au Temple; mais les municipaux redoublèrent de précautions. Lorsqu'elles venoient rendre le linge, ils nous le faisoient déployer pièce

par pièce, et l'examinoient au grand jour. Leur livre de blanchissage, et tout autre papier servant d'enveloppe, étoient présentés au feu pour s'assurer qu'il n'y avoit aucune écriture secrète. Le linge sale de leurs majestés et le mien, quand elles l'emportoient, étoient aussi examinés. Malgré toutes ces difficultés, je parvenois souvent, dans nos courtes entrevues, à leur remettre des notes écrites avec un crayon, qui avoit échappé aux recherches des municipaux, et que je cachois avec soin. Ces notes étoient relatives à quelques informations demandées par leurs majestés. Heureusement que ce jour-là je n'en avois encore remis aucune. Si l'on eût trouvé quelque billet sur elles, nous eussions couru tous trois les plus grands risques.

On pourroit voir, en compulsant les registres du conseil du Temple, que je signois très-souvent des arrêtés et des demandes, dont la forme et la rédaction auroient étrangement surpris mes maîtres, s'ils en eussent eu connoissance. Mais on doit sentir aussi, que je n'eusse pas été souffert auprès d'eux, si j'avois fait le difficile sur ma signature ; et j'étois persuadé, quoiqu'à tort, qu'en y demeurant, je leur étois utile. Je ne me reproche donc ni ce que j'ai signé, ni ce que je puis avoir écrit sur les registres. Il n'en est pas ainsi de

mes paroles. Rien ne m'obligeoit à avoir sans cesse à la bouche des mots grossièrement révolutionnaires, et des injures contre les augustes personnes que je servois. Quelquefois la réflexion amenoit le repentir. Je m'approchois alors de madame Élisabeth ou de la reine pour m'accuser de ma lâche duplicité. Soudain la vérité expiroit sur mes lèvres. Je me souvenois que beaucoup d'honnêtes gens n'étoient pas plus décens que moi dans leurs propos. Je cherchois dans ma tête ce qui pouvoit les excuser ; je ne trouvois que la peur ; et par un heureux retour sur moi-même, je m'applaudissois d'avoir à mes yeux la double excuse de la peur et de l'éducation. Hélas ! j'en trouvois une troisième . . . . . dans un sentiment que mon lecteur n'a peut-être pas encore aperçu.

Un de ces hommes bien élevés, à qui la peur sembloit faire braver toute convenance dans le discours, mais que je ne connoissois point autrement ; un jeune municipal, nommé Toulan, que je croyois à ses propos un des plus grands ennemis de la royauté, du roi et de la reine, vint un jour près de moi, et me serrant la main : « Je ne peux, me dit-il, avec « mystère, parler aujourd'hui à la reine, à « cause de mes camarades. Prévenez-la que « la commission dont elle m'a chargé est faite ;

« faite ; que dans quelques jours je serai de « service, et qu'alors je lui apporterai la ré- « ponse. » Etonné de l'entendre parler ainsi, et craignant qu'il ne me tendît un piége : « Citoyen, lui dis-je, vous vous trompez, « en vous adressant à moi pour de pareilles « commissions. — Non, je ne me trompe « pas, répliqua-t-il, en me serrant la main « avec plus de force. » Et il se retira. Je rendis compte à la reine de cette conversation. « Vous pouvez vous fier à Toulan, me dit-elle. » Puisque je raconte mes fautes, je dois dire que l'envie s'empara de moi. C'étoit la première fois que je voyois dans la tour une intrigue qui ne m'étoit pas connue ; et je n'ai jamais bien su en quoi consistoit celle-ci. Seulement j'ai appris depuis ma sortie du Temple, que ce jeune homme fut impliqué avec neuf autres jeunes municipaux dans le procès de Marie-Antoinette, pour avoir voulu favoriser son évasion, et qu'il périt du dernier supplice. On sait que l'amour égale le sceptre et la houlette. J'ai eu quelque sujet de penser que ce fut lui qui approcha la reine de Toulan, et qui fit abandonner à ce magistrat le parti de la révolution. Et ce qui me confirmeroit dans ma conjecture, c'est que la reine ne m'autorisa point à parler de Toulan au roi.

Un autre jeune homme devint amoureux;

mais ce n'étoit pas de Marie-Antoinette. Voici comment je m'en aperçus. C'étoit un très-jeune bourgeois de Paris, ou gentilhomme, d'une figure intéressante. Il se trouvoit un jour en faction au bout de l'allée qui servoit de promenade, et il exprimoit, par ses regards, à madame Elisabeth, le desir de la voir s'approcher de lui. J'ai toujours ignoré si elle l'avoit connu auparavant; madame Elisabeth, dans un second tour de promenade, s'en approcha. Soit timidité, soit respect, il ne lui parla point; mais quelques larmes roulèrent dans ses yeux, ainsi que la princesse en convint le soir avec moi : et il lui fit un signe, pour indiquer qu'il avoit déposé près de lui un papier dans les décombres. J'étois survenu, et me mis à le chercher, en feignant de choisir des palets pour le jeune Louis. Mais les officiers municipaux me firent retirer, et me défendirent d'approcher désormais des sentinelles. A l'égard de madame Elisabeth, ils ne lui firent pas même une réprimande, et ne prirent sa conversation muette avec le jeune homme, que pour une inconséquence bien naturelle à une jeune femme en prison. Cette tolérance de leur part, quelque dévoué que je fusse à madame Elisabeth, ne laissa pas de me paroître une injustice envers moi.

Peu de jours après, ce même jeune homme

parvint à être encore de garde au Temple; le soir, vers les six heures, c'étoit le 5 octobre, je venois d'éclairer Marie-Antoinette, qui retournoit de l'appartement de son mari dans le sien, et je reconduisois les municipaux chez mon maître, avec la torche, lorsque ce jeune homme, en sentinelle à la porte d'un grand corps-de-garde, m'arrêta par le bras, et me nommant par mon nom, me demanda comment je me portois. Il ajouta, d'un ton mystérieux, qu'il vouloit me parler en particulier. Citoyen, lui répondis-je, parlez haut, il ne m'est permis de parler bas à personne. — « On m'a assuré, répliqua le jeune » homme élevant, d'un air embarrassé, sa » voix aussi haut que la mienne, qu'on avoit » mis Capet au cachot depuis quelques jours, » et que vous étiez avec lui. — Vous voyez » bien le contraire, lui dis-je; et je le quittai ». Des deux municipaux que j'éclairois, celui qui se trouvoit le plus proche de moi entendit ma réponse, et l'autre ne l'entendit pas; mais il crut entendre le froissement d'un papier que le factionnaire avoit voulu me remettre. Le lendemain matin, je fus mandé à la salle du conseil, pour déposer sur ce petit évènement. Je rapportai le colloque tel qu'il avoit été prononcé. Celui des municipaux qui nous avoit entendus, confirma mon récit : l'autre

soutint que la sentinelle avoit voulu me remettre un papier, que j'avois refusé, et que ce ne pouvoit être qu'une lettre pour Louis XVI.
« Ce seroit plutôt pour l'Élisabeth, repris-je « avec humeur, car il en est amoureux : je « les ai vus ensemble un autre jour, et il pleu- « roit en la regardant : ce qui est opposé aux « mœurs sévères d'un vrai sans-culotte, et à « l'exactitude du service militaire. Manque- « t-on de femmes dans Paris, pour qu'on soit « réduit à venir chercher une maîtresse au « Temple, et se prostituer à la famille de « Capet, dont tout républicain doit se ga- « rantir comme de la peste? »

Cependant, le conseil, ne s'en rapportant pas à mon éloquence déshonnête, sur la gravité du délit qui occupoit son attention, se contenta de condamner le jeune homme à un emprisonnement de vingt-quatre heures, par forme de correction militaire.

J'aurois dû croire cette affaire terminée, lorsque le 26 octobre, pendant le dîner de mon maître et de sa famille, un municipal vint me dire de passer dans une autre chambre. Là, je trouvai un greffier et un huissier du fameux tribunal extraordinaire, créé le 17 août, dont l'un étoit de mes amis, et qui tous deux étoient envoyés pour recevoir ce que j'aurois à déposer sur ce jeune homme;

traduit depuis peu au même tribunal, comme contre-révolutionnaire. Six gendarmes les accompagnoient. Je craignis, devant eux, de me compromettre, en faisant des questions. Ainsi ne sachant trop comment je voulois faire ma déposition, je demandai d'être conduit au tribunal, espérant qu'à mon arrivée je serois suffisamment éclairci. Je me trompois. Quand je fus au palais de Justice, on me mit seul dans une chambre, en attendant que mon tour fût venu de déposer; car il y avoit d'autres témoins à entendre. J'y passai six heures à me repentir d'avoir demandé qu'on me conduisît au tribunal. A mesure que le tems s'écouloit, la frayeur s'emparoit de moi. Je m'imaginai que de témoin j'allois devenir accusé. Il me sembla que chacun liroit sur mon front l'intention coupable qui m'avoit fait sortir du Temple, et le desir atroce de présenter aux juges, comme criminel, un jeune homme qui n'étoit qu'amoureux. Je me rappelai toutes mes fourberies depuis mon entrée au Temple. Je me ressouvins que, le 10 août, dans l'intervalle du départ du roi au premier coup de feu, j'avois enlevé ça et là, des effets précieux qui paroissoient abandonnés, des bijoux auxquels on ne songeoit pas, et que j'avois serré toutes ces choses dans ma commode. Il me sembla qu'on pourroit, sans

me faire trop d'injustice, considérer cette précaution comme un larcin. Mais, surtout, je craignis que des papiers que j'avois laissés dans la même commode, n'eussent été pris et examinés, et qu'on n'y eût reconnu, chose très-facile, que la qualité que je me donnois au Temple, de patriote par excellence, de républicain énergique, de citoyen à la hauteur de la révolution, n'étoit qu'une vile et dégoûtante crispinade.

A huit heures du soir, enfin, je parus, plus mort que vif, devant les juges. Le jeune homme étoit sur le fauteuil des accusés. Le municipal, qui avoit cru le voir me présenter une lettre, étoit au nombre des témoins. Ma déposition fut toute à décharge : et j'eus le courage d'attaquer le municipal, en lui disant : « Tu n'es pas digne d'être magistrat du « peuple; car, ou tu n'as pas vu l'accusé me « présenter un papier, ou tu l'as vu. Si tu ne « l'as pas vu, tu viens en imposer à la jus- « tice, comme un ennemi du peuple : si tu « l'as vu, ton devoir étoit de saisir à l'ins- « tant le papier, de le chercher dans les po- « ches de l'accusé, dans les miennes, dans celles « de nos voisins, au lieu d'attendre dix-huit « heures, pour dénoncer ce citoyen au conseil « du Temple. « Ces paroles firent une sensation heureuse sur tout l'auditoire. Je ne sais quelles étoient les autres accusations intentées

au jeune homme; mais, ou elles étoient légères, ou elles furent oubliées. Après un débat de quelques minutes, les jurés passèrent aux opinions; et, sur leur déclaration, le jeune homme fut acquitté. Le président chargea quatre gendarmes de me reconduire au Temple. J'espérai que cet ordre alloit me débarrasser des effusions de reconnoissance de mon protégé, qui étoit loin de soupçonner, en m'embrassant, les intentions qui m'avoient amené si près de lui. Mais il ne voulut pas souffrir que nous nous quittassions sans avoir trinqué ensemble à la république. Il fit venir une voiture; nous allâmes au Cadran bleu, où il nous donna un excellent souper à mes quatre conducteurs et à moi; et je rentrai au Temple vers minuit, au moment où mon maître venoit de se coucher.

Il me fut permis de lui annoncer mon retour. Les princesses avoient pris le plus vif intérêt à mon sort, et me croyoient accusé, peut-être déjà condamné, malgré les assurances des municipaux, qu'il ne pouvoit rien m'arriver d'affligeant.

Ce fut à cette époque que Marie-Antoinette vint habiter l'appartement qu'on lui avoit préparé dans la grande tour. Mais, ce jour-là même, elle eut le chagrin de se voir ôter

l'éducation de son fils, qui passa dans les mains de son mari, par ordre supérieur.

Les évènemens, dont j'aurai désormais à parler, s'étant passés dans un local différent de celui dont j'ai donné la description, je crois devoir faire connoître la nouvelle habitation de Louis XVI et de sa famille.

La grande tour, d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages, qui sont voûtés, et soutenus au milieu par un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ neuf cents pieds carrés.

Le second et le troisième, destinés à Louis XVI et à sa famille, étant, comme les autres, d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par des cloisons. Le rez-de-chaussée étoit à l'usage des municipaux; le premier étage servoit de corps-de-garde; mon maître fut logé au second.

La première pièce de son appartement étoit une anti-chambre, d'où trois portes différentes conduisoient séparément aux trois pièces. En face de la porte d'entrée étoit la chambre de Louis XVI, dans laquelle on plaça un lit pour son fils, qui avoit la sienne à côté, où je plaçois mon lit de camp. La troisième pièce étoit séparée de l'anti-chambre par une cloison en vitrage, et servoit de salle à manger. Il y avoit une cheminée dans la

chambre de mon maître ; un grand poële placé dans l'anti-chambre chauffoit les autres pièces. Chacune de ces chambres étoit éclairée par une croisée ; mais on avoit mis en dehors des barreaux de fer, et des abajours de sapin. Les embrasures des fenêtres avoient neuf pieds de profondeur.

La grande tour communiquoit, par chaque étage, à quatre tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces tourelles étoit l'escalier qui alloit jusqu'aux creneaux ; on y avoit placé des guichets de distance en distance, au nombre de sept. De cet escalier, on entroit dans chaque étage, en franchissant deux portes : la première étoit en fer, la seconde en bois de chêne.

Une autre tourelle donnoit dans la chambre de mon maître, et y formoit un cabinet. On avoit ménagé une garde-robe dans la troisième. La quatrième renfermoit le bois de chauffage ; on y déposoit aussi, pendant le jour, les lits de sangle sur lesquels les municipaux de garde auprès de mon maître passoient la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement de Louis XVI étoient tapissées en papier peint, collé sur toile ; et les plafonds étoient en toile peinte. Les meubles étoient ceux du comte

d'Artois, qui, comme père du grand prieur du Temple, le duc d'Angoulême, occupoit ce palais, avant la révolution, quand il venoit à Paris.

Les princesses et la famille Tison logeoient au troisième étage. La distribution en étoit à-peu-près la même que celle du second. La chambre à coucher de Marie-Antoinette étoit au-dessus de celle de Louis XVI. Le jeune Louis ayant été mis avec son père, la mère n'avoit pu refuser auprès d'elle sa fille qu'auparavant elle reléguoit avec madame Elisabeth, sous prétexte qu'elle ne devoit pas perdre de vue l'héritier du trône : prétexte qu'elle ne dissimuloit point devant les municipaux (*).

(*) Après la mort de Louis XVI, sa veuve ne s'asseyoit jamais, pour les repas, que son fils ne fût assis. La table servie la nouvelle majesté s'occupoit-elle à jouer aux quilles ou aux capucins de cartes, la mère, la tante et la sœur se tenoient debout devant leurs couverts, les yeux fixés sur la soupe, avec une contenance respectueuse, en attendant qu'il plût au royal bambin de venir se placer. Si c'est là de la dignité, les hommes les plus graves doivent la trouver risible ; et si c'est de la politique, les têtes couronnées conviendront avec le médecin Leclerc qu'elle n'est pas adroite. On ne peut se dissimuler non plus que les municipaux étoient bien endurans.

Malheur à toute société dont les femmes se font hommes ! Voyez Sparte la sévère, cette Sparte qu'on ose nous vanter encore : l'arrogance et la cruauté légale des femmes spartiates ne réduisirent-elles pas l'état à

La tourelle servoit de cabinet à Marie-Antoinette et à sa fille. Madame Elisabeth occupoit

---

cent citoyens, qui finirent par se laisser assommer sous le bâton ? Il est très-vrai, comme on le dit tous les jours, que les mœurs des femmes françaises n'ont pas encore gagné à la révolution. Il est très-vrai qu'elles ont commencé par y perdre. Mais on se trompe de croire que la dépravation soit venue par les tricoteuses des tribunes. Chez un peuple civilisé, la classe supérieure ne règle jamais sa morale sur les mœurs de la classe inférieure ; c'est, au contraire, celle-ci qui se règle constamment sur l'autre. La révolution française présente au philosophe qui l'a profondément observée, des milliers d'exemples primordiaux de mauvaises mœurs, si je puis parler ainsi, donnés impudemment par des femmes qu'on appeloit de condition ou de qualité, et qui ont presque toujours soulevé le cœur de la multitude. Les femmes dont je parle abandonnèrent les premières la morale de leur sexe pour la politique. Afin qu'on me comprenne mieux, je citerai un de ces exemples. Après la décapitation de M. de la Porte, intendant de la liste civile, condamné par le tribunal extraordinaire dont parlo Cléry, sa femme et sa fille, obligées, quand elles sortoient de leur appartement, de traverser une salle du Louvre où l'on avoit placé un corps-de-garde, n'y passoient que le menton élevé, regardant à droite et à gauche les panneaux et les moulures, parlant très-haut, et de choses indifférentes, ce qui contrastoit au moins avec leurs robes de deuil. Ces deux femmes, qui dans le particulier pleuroient, l'une un tendre père, l'autre un époux chéri, feignoient en public de n'avoir pas besoin de se consoler, puisqu'il avoit péri pour la cause royale et héraldique. Tout ce qui étoit de service dans cette salle les regardoit et les écoutoit chaque jour avec

une chambre à côté de la reine et la famille Tison occupoit l'autre. La pièce d'entrée servoit d'anti - chambre commune ; les municipaux s'y tenoient le jour, et y passoient la nuit.

Le quatrième étage n'étoit point occupé. Une galerie crenelée régnoit autour du comble, et servoit de promenade à volonté. On avoit placé des jalousies dans les machecoulis, afin que les prisonniers pussent voir sans être vus (*).

Depuis cette réunion de la famille avec son chef dans la grande tour, il y eut peu de changemens dans les heures des repas, des lec-

---

un nouvel étonnement ; et si elles ne furent jamais insultées, c'est qu'il n'y avoit point là de femmes, et que les hommes savent plaindre le malheur, lors même qu'il se déguise. Une fois seulement un factionnaire dit à ses compagnons : « A voir et à entendre ces b.....sses, on diroit que c'est Laporte qui a guillotiné le tribunal ». Un de ses compagnons répondit : « La chose seroit ainsi, qu'elles n'en auroient pas moins de tort de se montrer insolentes ». C'est ce dernier qui avoit raison.

[Note de l'éditeur.]

(*) A, Second étage de la petite tour, habité par la reine, ses enfans et madame Elisabeth, depuis le 13 août jusqu'à la fin d'octobre 1792.

B, Troisième étage de la petite tour, habité par le roi, depuis le 13 août jusqu'au 29 septembre 1792.

tures

tures et des promenades, ainsi que dans les momens que Louis XVI et sa femme avoient employés jusqu'alors à l'éducation de leurs enfans. Après son lever, mon maître lisoit scrupuleusement, devant les municipaux, l'office des chevaliers du Saint-Esprit; et comme on avoit refusé de laisser dire la messe au Temple par un prêtre non assermenté, et que mon maître ne croyoit pas à la vertu des messes républicaines, je lui avois fait acheter par le zélé Turgi, notre confident, un bréviaire à l'usage du diocèse de Paris. Ce prince étoit véritablement dévot, mais sa dévotion ne l'empêchoit pas de donner dans les lectures profanes. Des livres de voyages, les Œuvres du président Montesquieu, celles du comte de Buffon, le Spectacle de la Nature et l'Histoire du Ciel de l'abbé Pluche, l'Histoire d'Angleterre de M. Hume, en anglais, l'Imitation de Jésus-Christ en langue latine, le Tasse en langue italienne, nos différens Théâtres, et le Mercure galant, étoient, depuis son entrée au Temple, sa lecture habituelle (*). Il consa-

(*) Peu de personnes ont su que les premiers volumes français du fatras historique de Gibbon sur l'empire romain, avoient été traduits par Louis XVI, qui en donna le manuscrit à Leclerc de Sept-Chênes, un de ses officiers-domestiques, avec ordre de le faire imprimer et de s'en dire le traducteur. Tout ceci doit

croit quatre heures de la journée à celle des auteurs latins.

Madame Elisabeth, ayant remarqué le bréviaire du roi, voulut en avoir un pour elle; et la reine ayant remarqué la commission qu'elle m'en donna, voulut avoir un bréviaire aussi. J'ai oublié si ce fut Turgi ou les deux confidentes qui firent cette emplette; mais je me souviens que ni l'une ni l'autre des deux princesses ne le le lisoient jamais. En revanche, elles avoient eu le soin religieux d'accoutumer monsieur le dauphin à faire tous les soirs une prière pour le repos de l'ame de feu madame la marquise de Tourzel, sa gouvernante, qui se portoit bien. L'enfant ne savoit pas que Manuel avoit sauvé la vie à sa bonne, à l'hôtel de la Force; et, de peur que les municipaux ne l'en instruisissent, il étoit exercé

---

prouver aux gens qui ont besoin de s'en convaincre, qu'un homme peut avoir beaucoup d'aptitude pour les langues étrangères, savoir faire accorder dans la sienne l'adjectif avec le substantif, le régime avec le verbe, et demeurer néanmoins, en toute autre matière, au-dessous du médiocre. Au reste, quand Louis XVI voulut lire Montesquieu, il crut devoir en faire demander la permission au pape, les livres de cet écrivain étant à l'index. Le pape envoya la permission à Versailles, en 1787, pour le père, et à Paris, en 1791, pour le fils.

[Note de l'éditeur.]

à baisser la voix, quand l'un d'entr'eux paroissoit durant cette prière. Je n'ai pas besoin de dire à mes lecteurs qu'il m'étoit défendu de lui apprendre que sa madame de Tourzel, qu'il aimoit tant, vivoit encore, et qu'elle étoit libre : on ne m'en eût pas fait la défense, que je n'aurois eu garde de rien lui dire qui pût diminuer la secrète horreur qu'on versoit dans son ame tendre, contre tout Français qui, par prudence ou par amour, se soumettoit aux nouvelles lois de sa patrie ; ainsi que l'ardeur qu'on lui inspiroit pour un sceptre qui, lui ayant été dévolu par le ciel de toute éternité, lui seroit infailliblement rendu par les Allemands, les Anglais, les Russes et les voleurs de grand chemin, qui s'établiroient royalement dans ses Etats.

Cette monstrueuse éducation ne se démentit jamais du côté de la mère, de la tante et de moi misérable ; mais le père s'oublia quelquefois dans les détails. Je citerai un de ses oublis. Un serrurier étoit occupé à forer au maillet le jambage de la porte de l'anti-chambre de Louis XVI, pour y adapter un verrou. Le jeune Louis, pendant que cet ouvrier déjeunoit, essaya de continuer son travail. Le père prit les outils de la main de son fils, lui montrant comment il falloit s'en servir, et travailla pendant quelques minutes avec beaucoup de dextérité.

Le serrurier, pénétré d'admiration, dit à l'enfant : « Lorsque vous voudrez apprendre mon « métier, ne choisissez point d'autre maître « que votre papa. — Que dites-vous? répon- « dit Louis XVI, suspendant son action. — Je « lui disois, Sire, que vous êtes capable de lui « montrer l'état aussi bien que moi ; et je n'ai « pas oublié qu'étant compagnon à Versailles, « j'eûmes l'honneur, tous les compagnons de « la ville, de vous présenter un bouquet, le « jour de notre fête. — O Thierry! Thierry! « s'écria Louis XVI, laissant tomber à ses « pieds le maillet et le ferrement ». Et rentrant dans sa chambre, il s'y promena à grands pas. Je ne comprenois rien à cette exclamation ; mais un municipal présent, que je pris la liberté de questionner, m'apprit que le jour même du bouquet dont venoit de parler cet ouvrier, M. Thierry de Ville-d'Avray, premier valet-de-chambre de sa majesté, avoit osé lui dire : « Quand les rois se font peuple, « les peuples se font rois ».

Le premier novembre, cinq jours après la réunion dans la grande tour, Louis étant avec sa famille, on vint annoncer l'arrivée d'une commission de six membres de la convention nationale. La réception fut la même que le jour où Manuel s'étoit présenté à la tête de vingt municipaux, avec cette différence que mon

maître ne reçut pas ceux-ci en lisant, parce que je n'avois pas eu le tems de le prévenir. Marie-Antoinette et madame Elisabeth montrèrent aux députés toute l'horreur que des ames royales éprouvent à la vue de sujets rebelles. Il est vrai qu'on voyoit parmi eux Drouet, ce maître de poste de Sainte-Menehould, qui avoit poursuivi jusqu'à Varennes le roi et sa famille. La députation demanda à mon maître comment il étoit traité, et si on lui donnoit tout ce qui lui étoit nécessaire. Il répondit qu'il ne se plaignoit de rien; qu'il leur demandoit seulement de me faire remettre, ou de faire déposer au conseil une somme de deux mille francs, tant pour le courant de mes gages que pour d'autres petites dépenses, et qu'on envoyât à lui et à sa famille, du linge et des vêtemens. J'appris le soir d'un municipal, que la venue de ces commissaires avoit pour objet d'examiner s'il étoit ou non indispensable de faire un procès à Louis XVI; en d'autres termes, s'il se croyoit toujours roi de France, ou s'il se résignoit à se soumettre aux lois de la république. J'en avertis Marie-Antoinette, qui me répondit qu'elle s'en étoit aperçue, et qu'un d'eux avoit dit aux autres, en se retirant, et assez haut pour être entendu d'elle: «Il faut encore un mois d'épreu-« ves; après quoi, si nous ne voyons point

« d'amendement, nous laisserons agir la justice « nationale. — Ils s'en garderont bien, répli- « quai-je. — Non, reprit Marie-Antoinette, « ils ne l'oseront pas ; et si la convention a « l'audace de le tenter, tous les Français, saisis « d'épouvante, s'éleveront contr'elle, parce « que la juste vengeance des rois de la terre se « présentera aussitôt à leur imagination. Ce- « pendant, passons leur mois d'épreuves à être « tous malades : le rhume du roi favorise mon « dessein. Demandez aux municipaux qu'ils « fassent venir son premier médecin et son « dentiste ». Heureusement pour le projet de la reine, c'étoit la saison des rhumes ; et nous nous mîmes, en peu de jours, à tousser plus ou moins fort. Les municipaux nous refusèrent ce dentiste, disant que sa profession et son titre n'avoient point de rapport à notre maladie, et consentirent à faire venir deux fois par jour, M. Lemonnier, mais à condition, néanmoins qu'il ne seroit jamais seul avec ses malades, et qu'il parleroit haut. La reine voulut profiter de nos maladies pour passer les nuits auprès de monsieur le dauphin et du roi ; mais la tolérance des municipaux ne s'étendit pas jusque-là. Madame Elisabeth profitoit de ses intervalles de santé, pour me faire avaler ses drogues : elle me consoloit de cette gêne, en me donnant des pastilles. Je voulus être saigné

et le médecin y consentit ; mais les municipaux me dirent que si j'insistois, ils alloient me renvoyer chez ma femme, qu'il ne falloit point au temple de valet malade, et qu'à peine serois-je sorti, qu'ils me remplaceroient par un autre. Je vis qu'ils se repentoient d'avoir permis que Turgi et ses deux compagnons passassent chacun deux nuits à causer avec moi ; et je m'aperçus, à tems, que mon moyen le plus sûr de continuer à demeurer au Temple, étoit de n'avoir plus besoin du service de mes amis, ni de mes maîtres.

La visite des six députés au Temple m'occasionna un autre désagrément. Mon maître, en leur demandant de l'argent, du linge et des nippes, m'avoit désigné comme son dépensier, et qui pis est, comme son créancier. Je conviendrai d'abord que nous pouvions nous passer de ces trois demandes. Cependant on envoya du linge et des vêtemens, et on consentit même au choix que fit Louis XVI de la couleur que ses tantes avoient assignée autrefois à l'uniforme de leur petite cour dans le château de Bellevue. Il n'en fut pas ainsi de l'argent qu'il demanda aux députés. Sur leur rapport au maire de Paris, une commission fut nommée, qui vint vérifier les dépenses ; et je remarquai que le cordonnier Simon fut désapprouvé par ses collègues, pour s'en être rap-

porté trop facilement à moi, quoique j'eusse été loin de lui dire tout. A mon égard, la commission commença par me demander si je ne recevois pas, tous les quinze jours, mes gages, des mains du caissier du Temple, ainsi que la famille Tison. Je ne pus nier une vérité si évidente. « Pourquoi donc, répliqua la com» mission, vous laissez-vous payer d'autres » gages par les prisonniers »? Je me tirai de cette question, en disant qu'on ne me l'avoit pas formellement défendu. Les commissaires voulurent bien se contenter de cette réponse; mais ils assaisonnèrent leur pardon d'une forte réprimande, et recommandèrent qu'aucune dépense ne passât à l'avenir par mes mains, ni par celles de ma femme.

Ce ne fut pas tout : il y avoit des mémoires à payer, dont j'étois porteur. Le nombre en étoit de soixante-cinq, montant à la somme de vingt-six mille neuf cent une livres sept sous, pour emplettes personnelles au roi et à sa famille, dont j'avois chargé ma femme, sa compagne et Turgi, par les ordres de Marie-Antoinette. Dans mon embarras subit, j'aurois desiré que ces mémoires, très-enflés, eussent été réduits à leur juste valeur. Il n'étoit plus tems. On y comptoit vingt aunes de serge de soie pour la doublure d'un habit de mon maître. Le prix de chaque corset pour les prin-

cesses s'élevoit de cent vingt à cent cinquante francs. Les habits de monsieur le dauphin étoient portés à trois aunes de drap de Louviers et davantage. Les commissaires ne voulurent pas m'allouer ces dépenses, qu'elles n'eussent été débattues pas des experts, et ils étoient d'autant plus fondés à prendre cette décision, que des fournitures de la même espèce que celles qui étoient portées sur mes mémoires, avoient été faites par ordre direct de l'administration du Temple, à deux tiers et trois quarts moins cher. Ma réputation de patriote et quelques propos insolens que je lâchai contre mes maîtres, me facilitèrent les moyens d'échapper, en peu de jours, à cette bourrasque.

Le deux décembre, la municipalité du dix août fut remplacée par une autre. Je crus pouvoir jouer mon rôle de sans-culotte avec ceux-ci comme avec les anciens. Je fus trompé dans mon attente. Plusieurs de ces nouveaux commissaires me donnèrent lieu de regretter leurs devanciers. Ceux-ci étoient moins polis; mais il étoit aisé de leur persuader avec un mot, que je pensois comme eux sur la révolution, et de profiter ainsi de leur confiance indiscrète pour apprendre tout ce qu'ils savoient. Les nouveaux, plus exercés à connoître les hommes, plus réfléchis et moins confians, étoient

rarement dupes de mes ruses. Le conseil d'administration, qui jusque-là s'étoit tenu dans une des salles du palais, fut transféré dans une pièce de la tour, au rez-de-chaussée ; et bientôt je n'eus plus ni motif ni prétexte pour sortir de la tour.

Le sept décembre, une commission, envoyée par le conseil-général de la commune, vint faire lecture à Louis XVI d'un arrêté qui ordonnoit d'ôter aux détenus « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs et tous autres instrumens tranchans, dont on prive les prisonniers présumés criminels, et d'en faire la plus exacte recherche, tant sur leurs personnes que dans leurs appartemens ». Cette lecture fut faite de la façon la plus décente, par le municipal qui en étoit chargé, et écoutée de même par ses collègues.

Louis tira de sa poche son couteau, et le mit sur la table. On lui demanda s'il n'avoit pas d'autres instrumens ; il tira un étui de maroquin rouge, y prit des ciseaux et un canif qu'il posa pareillement sur la table. Les municipaux, après s'être fait remettre par moi les rasoirs, le couteau de toilette, un compas à rouler les cheveux, et tous autres instrumens compris dans l'arrêté, montèrent chez les princesses, où ils firent comme chez le roi.

Une heure après, on m'ordonna de descendre à la chambre du conseil ; et l'on me demanda si j'avois connoissance des objets qui étoient restés dans l'étui que mon maître avoit remis dans sa poche. Je répondis qu'il y avoit un petit couteau, un petit rasoir, un tire-bouchon, un tire-bourre, un tourne-vis et un poinçon. « Je vous ordonne, dit un municipal, nommé « Sermaize, de remettre ce soir au conseil « tous ces instrumens. — Ce n'est point à moi, « lui répondis-je, à mettre à exécution les ar- « rêtés du conseil-général de la commune. « D'ailleurs, si Capet m'apperçoit fouillant « dans ses poches, il pourra croire que c'est « pour le voler. Il se méfie tant des républi- « cains, qu'il n'a pas encore voulu se faire ra- « ser par moi. Cléry a raison, dit un autre mu- « nicipal ; c'étoit à vous, citoyen Sermaize, à « faire cette recherche. « Sermaize remonta avec moi, et demanda à mon maître, de la part du conseil-général de la commune, les instrumens restés dans son étui. Louis étoit auprès de la cheminée, tenant les pincettes : « Ces pincettes, répondit-il à Sermaize, en me » passant son étui de l'autre main, et lui tour- » nant le dos, ne sont-elles pas aussi un ins- » trument tranchant ? Si elles en étoient un, » repartit le magistrat, mon devoir seroit de » vous les enlever de gré ou de force ; et je le

« remplirois. » Nous redescendîmes à la salle du conseil. On dressa un état de tous les effets ôtés à Louis XVI et à sa famille : on empaqueta ces effets. Les paquets furent étiquetés et cachetés. Je signai l'engagement d'avertir le conseil si j'appercevois sur les personnes des prisonniers, ou dans leurs appartemens, des instrumens à pointe ou à taille. Ces diverses pièces furent remises à l'administration du Temple.

Cependant les municipaux de garde, moins exigeans que le conseil-général, eurent la condescendance de permettre aux prisonniers l'usage de couteaux et de fourchettes, pendant les repas.

La privation des petits meubles enlevés aux princesses, leur devint d'autant plus sensible, qu'elles furent obligées de renoncer à différens ouvrages de leur sexe. Il étoit convenu, entre nous, que ni les Tison, ni d'autres ne toucheroient les augustes habits de sa majesté, tant qu'ils serviroient à sa personne. Un jour madame Elisabeth y rattachoit un bouton ; et n'ayant point de ciseaux, elle rompit le fil avec ses dents. » Quel contraste, lui dit le « roi : il ne vous manquoit rien dans votre « jolie maison de Montreuil. — Ah ! mon « frère, répondit-elle, puis-je avoir des re- « grets, quand je partage vos malheurs ? »

Il

Il eût mieux valu, sans doute, ne réfléchir à ces malheurs que pour s'occuper des moyens de les faire cesser ; et c'étoit encore chose facile : mais l'esprit de vertige qui nous dominoit tous, disposoit autrement de nos facultés pensantes.

Cependant, chaque jour amenoit de nouveaux arrêtés, dont chacun nous paroissoit une nouvelle tyrannie. Les municipaux, de plus en plus mécontens de l'obstination des prisonniers à se considérer comme des personnes toujours royales, que des aventures de chevalerie ou de féerie viendroient bientôt replacer sur un trône plus brillant que jamais, ne répondoient plus à mes questions que par des brusqueries, quelque soin que je prisse d'y donner une tournure républicaine. Il leur arrivoit même de me dire que je valois encore moins que mes maîtres, et que mon insolence causeroit leur perte, en achevant, par mes conseils pernicieux, ou par un silence non moins funeste, de les rendre indignes de l'indulgence nationale. Mes espérances, aussi vaniteuses que chimériques, me consoloient de ces réprimandes. On me mettoit plus de gazettes sur la cheminée ni ailleurs. On avoit fait à Turgi et à ses deux compagnons, la défense de me parler. Marie-Antoinette et madame Elisabeth, ayant daigné remarquer l'air grave et

morne des municipaux, me demandoient sans cesse des nouvelles, et je ne pouvois leur en donner. Je n'attendois ma femme que dans trois jours. Mon impatience étoit extrême.

Enfin, le jeudi, ma femme arriva. On me fit descendre au conseil avec le linge sale. Elle affecta de me parler à haute voix; et pendant qu'elle me donnoit des détails sur nos affaires de ménage; « mardi prochain, me dit son « amie, on conduit le roi à la convention. Le « procès va commencer; sa majesté pourra « prendre un conseil: tout cela est certain. »

D'après les défenses de Marie-Antoinette, je ne pouvois annoncer à mon maître cette nouvelle sans y avoir été autorisé par elle ou par madame Elisabeth. Mais le tems pressoit, et je ne pus leur parler ni à l'une ni à l'autre. Le soir, en déshabillant mon maître, je lui rendis compte de ce que j'avois appris; et nos surveillans, qui ne m'avoient pas laissé la liberté de dire un seul mot aux princesses, me donnèrent assez de tems pour lui apprendre la nouvelle, et pour lui donner un sage conseil si j'en eusse été capable. Mais je profitai de leur bienveillance pour lui en donner un mauvais. Je lui dis qu'il étoit vraisemblable que, pendant le procès, on le sépareroit de la reine dont on craignoit qu'il ne reçût les prudens avis; qu'il n'y avoit plus que quatre jours pour concerter quelque manière de corres-

pondre avec elle pendant cette séparation ; que j'étois disposé, en fidèle sujet de mon roi, à tout entreprendre pour lui en faciliter les moyens. L'arrivée d'un municipal nous empêcha, moi de continuer, et mon maître de me répondre.

Le lendemain, en l'habillant, je ne pus trouver l'instant de lui parler. Il monta avec son fils, pour déjeûner chez les princesses. Je les suivis. Après le déjeûner, il causa assez long-tems avec sa femme, qui, par un regard plein de douleur, me fit comprendre qu'il étoit question de tout ce que j'avois dit au roi. Je craignis cependant d'avoir déplu à Marie-Antoinette, pour n'avoir pas caché la nouvelle à son mari, afin qu'il l'apprît de sa bouche ; et je tâchai de trouver dans le courant de la journée une occasion d'entretenir madame Elisabeth, à quoi je réussis. Elle me dit que la reine n'étoit point fâchée contre moi ; que, loin de là, c'étoit un bien que mon maître eût appris d'abord cette nouvelle par son serviteur ; qu'il étoit sensible à cette marque d'attachement de ma part, qu'il n'avoit rien à appréhender du jugement que la convention pourroit prononcer ; que ce qui l'affligeoit étoit la crainte d'être séparé de sa famille. « Tâ-« chez, ajouta-t-elle, d'avoir encore quel-« ques renseignemens, et les communiquez « directement à la reine ou à moi. »

Le soir, mon maître me témoigna combien il étoit satisfait d'avoir appris d'avance qu'il devoit paroître à la convention. « Continuez, « me dit-il, de chercher à découvrir quelque « chose sur ce qu'ils veulent faire de moi. Je « suis convenu avec ma famille de ne pas pa- « roître instruit, pour ne pas vous compro- « mettre. Ne craignez jamais de m'affliger par « des annonces désagréables. » Là-dessus je fus tenté de lui dire que sa tête couroit des risques ; qu'il auroit dû le savoir depuis long-tems ; que sa femme et sa sœur ne l'ignoroient pas, que les municipaux ne me l'avoient jamais dissimulé, et que je lui offrois, pour le convaincre que je disois vrai, de lui montrer le premier journal que m'apporteroit Turgi. Mais ce mouvement honnête fut comprimé par ma soumission servile aux décisions de sa femme, et je me tus.

Plus le moment du procès approchoit, moins les municipaux répondoient à mes questions importunes. J'avois épuisé toutes les ruses d'anti-chambre pour accrocher de nouveaux détails à communiquer à la reine ou à madame Elisabeth, lorsqu'une commission du conseil-général de la commune vint au Temple, à l'effet de régler le nouveau genre de service et la double dépense de bouche qu'exigeoit la séparation prochaine de Louis XVI d'avec sa fa-

mille. On m'ordonna de descendre au conseil d'administration, pour répondre aux questions qui me seroient faites; et j'y appris, à force d'écouter, que cette séparation, arrêtée seulement par le conseil-général, n'avoit point été prononcée par la convention nationale. Je pris cette particularité indifférente pour une grande nouvelle, m'imaginant toujours qu'une terreur respectueuse contiendroit la convention et conserveroit la vie à mon maître, jusqu'à ce que ses deux frères, à la tête de cinquante mille émigrés et de cent mille allemands, vinssent lui rendre sa couronne et sa gloire. Je m'empressai donc, en apprenant à la reine que son mari auroit une table particulière durant le cours du procès, d'ajouter que la convention n'ayant point participé à ce nouvel arrangement, il seroit possible d'en obtenir la révocation, de l'administration du Temple ou du conseil-général lui-même. Dans cette journée, Turgi m'apporta une gazette, où je trouvai le décret qui ordonnoit de conduire Louis XVI à la barre de la convention nationale. Il me remit aussi un mémoire sur le procès de Louis, publié par M. Necker. Je n'eus d'autre moyen pour communiquer ce journal et ce mémoire, que de les cacher dans le cabinet d'aisance des princesses, sous un pot-de-chambre, après en avoir prévenu leurs

majestés. La reine étoit alors à recommander à son mari de s'opposer, par une résistance toute royale, à tout projet de séparation, et de refuser, sous quelque prétexte que ce fût, de prendre ses repas en particulier.

Le 10 décembre, veille du jour où Louis XVI devoit paroître à la barre de la convention nationale, Marie-Antoinette fut beaucoup plus long-tems à son clavecin qu'elle n'y avoit été encore depuis son entrée au Temple ; et, soit qu'elle voulût faire croire qu'elle ignoroit ce qui alloit se passer le lendemain, soit par une force d'habitude qu'elle ne pouvoit vaincre, tous les airs qu'elle joua et qu'elle chanta furent d'une extrême gaîté (*). Le scandale

---

(*) En voici un échantillon :

Colinette au bois s'en alla,
En sautillant par-ci, par-là.
Un beau monsieur la rencontra,
Sans résistance il l'embrassa,
Et p'tit à p'tit, et cætera.

En voici un autre :

Non, tu . . . . . pas
Nicolas ;
Tu . . . . . deux,
Malheureux !
. . . . . .
Mal-adroit.
. . . . . .

fut au comble dans tout le palais. Il n'y eut pas jusqu'à un factionnaire placé à la porte de l'anti-chambre, qui ne témoignât hautement son indignation. « Cléry? me cria-t-il dans un « moment où la reine remettoit sa pédale, dis « à ta bourgeoise que si la femme de Cartouche « avoit chanté des rigaudons la veille du juge- « ment de son mari, elle auroit mérité de re- « cevoir le fouet aux quatre coins de la ville, « pour lui apprendre ce que c'est que la tris- « tesse ». Je ne sais s'il fut entendu et com- pris, mais la musique ne cessa pas. Quant à moi, j'avois besoin d'autres évènemens pour me corriger.

Le lendemain 11, dès cinq heures du matin, on entendit battre la générale dans tout Paris, et l'on fit entrer de la cavalerie et du canon dans le jardin du Temple. Marie-Antoinette et sa belle-sœur, feignant d'ignorer la cause de ce mouvement, en demandèrent l'expli- cation aux municipaux de garde, qui ne dai- gnèrent pas répondre.

A neuf heures, Louis XVI et son fils mon- tèrent chez la princesse pour déjeûner. Le mari et la femme furent une heure ensemble, mais toujours sous les yeux des municipaux, qui, leur laissant la facilité de se parler, sem- bloient craindre pourtant que Marie-Antoi- nette ne se livrât à des transports de théâtre,

et ne donnât à Louis des conseils nuisibles au succès de sa cause. Ensuite le père et le fils descendirent ensemble, comme les autres jours. Ils se mirent à jouer aux quilles, ce qui leur arrivoit souvent. Monsieur le Dauphin perdit toutes les parties. Deux fois il ne put aller au-delà du nombre *seize*. Il y fit attention sans attacher à sa remarque aucune importance; mai son père, en homme superstitieux, lui répondit : « Il y a long-tems que « je me suis apperçu que ce nombre n'est pas « heureux. » Et, sur cette réflexion, il quitta le jeu pour donner à son fils une leçon de géographie.

A onze heures, deux municipaux entrèrent, et dirent à mon maître qu'ils venoient chercher le jeune Louis, pour le faire conduire chez sa mère. Il demanda le motif de ce changement. Les commissaires répondirent qu'ils exécutoient les ordres du conseil de la commune, et me dirent de marcher avec l'enfant après que le père l'eut embrassé. Lorsque je fus revenu, un des commissaires rentra pour annoncer à mon maître que Chambon, maire de Paris, étoit au conseil du Temple, et qu'il alloit monter. « Que me veut-il? dit Louis XVI. — « Je l'ignore, répondit le magistrat. » Louis s'étant promené quelques momens à grands pas dans sa chambre, s'assit sur un fau-

teil près du chevet de son lit. La porte étoit à demi fermée. Un seul municipal étoit dans l'anti-chambre. Je lui demandai pourquoi il n'entroit pas. « Afin, me répondit-il, d'éviter « des questions faites par la mauvaise foi. Il « sait, ainsi que vous, qu'il va être traduit à la « barre de la convention nationale : pourquoi « feint-il de l'ignorer? » — « Je ne pense pas qu'il « le sache, répliquai-je; du moins je ne le lui « ai pas dit. — En ce cas, repartit le magis- « trat, il a toujours le tort de ne pas s'en être « informé depuis long-tems auprès de quel- « qu'un de nous; et vous avez eu tort aussi de « ne pas le lui apprendre, depuis quatre jours « que vous le savez ». J'affirmai, sur ma foi de républicain, que je l'ignorois. Le municipal me jeta un regard de travers, en m'ordonnant de me taire, ce que je fis. Un quart-d'heure s'étant passé ainsi dans le plus profond silence, le municipal fut inquiet de ne plus entendre Louis XVI. Il entra doucement, le trouva la tête appuyée sur l'une de ses mains, et paroissant très-pensif. « Que me voulez-vous? dit « mon maître d'un ton brusque. — Je crai- « gnois, répondit le municipal, que vous ne « fussiez incommodé. Je vous suis obligé, « répliqua-t-il en radoucissant sa voix; mais la « manière dont on m'enlève mon fils m'est in- « finiment sensible. — On ne vous enlève pas

« plus votre fils, repartit le municipal, qu'on « ne l'enleva, il y a deux mois, à sa mère, « quand on l'ôta d'auprès d'elle pour le mettre « auprès de vous ». Louis ne répondit rien, et le municipal se retira (*).

Le maire parut peu après. Il étoit accompagné du procureur de la commune, du greffier, de plusieurs officiers municipaux, et de Santerre, commandant de la garde nationale, qui avoit avec lui ses aides-de-camp. Le maire dit à mon maître qu'il venoit le chercher pour le conduire à la convention, en vertu d'un décret dont le secrétaire de la commune alloit lui faire lecture. Ce décret portoit que « Louis « Capet seroit traduit à la barre de la conven- « tion nationale, pour répondre aux questions « qui lui seroient faites, seulement par l'or- « gane de son président. — Capet n'est pas « mon nom, dit Louis, c'est le nom d'un de « mes ancêtres. J'aurois desiré, monsieur, « ajouta-t-il, que les commissaires m'eussent « laissé mon fils pendant les deux heures (ex- « pression proverbiale) que j'ai passées à vous

(*) Cette version est exacte. Ceux qui en présentèrent une autre dans les journaux, avoient apparemment leurs raisons ; et les malheureux n'ont que trop expié leurs mensonges.

[Note de l'éditeur].

« attendre. Au reste, ce traitement est une « suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre « mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à « la convention, dont je ne reconnois point « l'autorité, mais parce que mes ennemis « ont la force en main ». Quelque surprise que ces paroles, au moins inutiles, causassent à tous les assistans, hors à moi, qui avois la sottise de les croire bien placées, personne n'y répondit, et la décence ne fut aucunement troublée par cette provocation, qui étoit le fruit des dernières instructions de Marie-Antoinette, ainsi que je ne tardai pas à l'apprendre.

Un seul municipal resta dans l'appartement de Louis XVI. Il m'ordonna d'appeler Rocher pour en fermer les portes, ne prévoyant pas que la reine voulût dîner avant le retour de son mari; et il me fit monter dans l'anti-chambre des princesses. Les municipaux instruisirent Marie-Antoinette du départ de Louis XVI pour l'assemblée nationale, sans vouloir entrer dans aucun détail. Toute la famille et la reine descendirent bientôt, comme de coutume, pour dîner dans l'appartement du roi. Le dîner fut aussi long qu'à l'ordinaire, et on remonta immédiatement après. Je suivis, et ne redescendis qu'à six heures du soir, au moment où Louis XVI fut ramené de la convention.

L'après-dîner, un seul municipal resta près de la reine : c'étoit un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, de la section du Temple. Il se trouvoit de garde à la tour pour la première fois, et paroissoit moins méfiant et plus aimable que la plupart de ses collègues. Marie-Antoinette lia connoissance avec lui, l'interrogeant d'abord sur son état, ses parens, etc. Leur tête-à-tête dura deux heures. Madame Elisabeth, qui avoit vu dès le premier moment que sa belle-sœur ne craindroit pas de se trouver seule vis-à-vis de ce jeune homme, m'avoit fait signe de la suivre, et étoit passée dans sa chambre, où sa conversation avec moi fut aussi longue que celle de Marie-Antoinette avec le municipal, tandis que monsieur le dauphin et madame royale jouoient et faisoient le guet dans l'anti-chambre. J'avouerai tout, puisque je l'ai promis à mes compatriotes. On m'a fait remarquer, avant que je vinsse en Angleterre, que la disconvenance de cet arrangement, qui ne fut ni le premier ni le dernier, ainsi que le lecteur aura pu s'en appercevoir, porte avec soi ma condamnation dans l'esprit de tous les honnêtes gens, et que je m'exposerois au juste courroux de la maison impériale, si je me représentois jamais à la vue de la jeune princesse, à qui j'ai fait jouer un si étrange rôle, sans

respect

respect pour son innocence ni ses malheurs, et sans égard à ma qualité de domestique. Les nouvellistes qui m'ont fait l'honneur de croire que ma retraite précipitée de Vienne étoit l'effet de quelque négociation politique, ou même d'un article secret du traité de Campo-Formio, sauront maintenant combien ils s'étoient trompés.

Je dois néanmoins arrêter quelques momens mon lecteur sur ma conversation de ce jour avec madame Elisabeth, la plus longue à laquelle nous ayons pu nous livrer.

» Mon cher Cléry, la reine ni moi n'avons « aucun espoir que le roi soit sauvé. Il mourra « victime de sa bonté et de son amour pour « son peuple, au bonheur duquel il n'a cessé « de travailler depuis son avènement au trône. « Qu'il est cruellement trompé, ce peuple! « La religion du roi et sa grande confiance « dans la providence le soutiendront sur l'é- « chafaud. Avez-vous entendu parler de la « reine? Hélas! que peut-on lui reprocher? « Vous allez rester seul près de mon frère : « redoublez, s'il est possible, de soins pour « lui. Ne négligez aucun moyen de nous faire « parvenir de ses nouvelles; mais, pour tout « autre objet, ne vous exposez pas; car, si « vous veniez à être retiré d'auprès de lui, « nous n'aurions plus personne à qui nous

« confier. La reine et ses enfans survivront au
« roi ; et n'étant pas regardés comme un obs-
« tacle à l'ambition des rebelles, ils seront
« laissés dans la prison, ainsi que moi, jus-
« qu'au jour des châtimens, imprévu par ceux
« qui les ont mérités. Alors, n'en doutons
« pas, les sujets fidèles, pénétrés de respect
« pour le grand caractère de la reine, pour
« cette fermeté et cette hauteur de courage
« dont la réputation doit être faite dans Pa-
« ris, et sachant d'ailleurs que depuis la ca-
« tastrophe du 10 août, elle a préféré à tous
« les soins celui de veiller aux jours précieux
« du jeune roi, ne pourront lui contester une
« régence qui lui revient à tant de titres.
« Mais quelque droit qu'elle ait de compter
« bientôt sur cet acte de reconnoissance et de
« justice de la part des sujets de mon frère, il
« seroit important qu'elle pût s'appuyer sur
« un testament où elle seroit désignée comme
« seule tutrice de l'héritier du trône. Ne
« manquez aucune occasion d'en parler à mon
« frère. Il a trop à se plaindre de Monsieur,
« et il connoît trop le comte d'Artois inhabile
« à élever son neveu dans les sentimens de re-
« ligion, indispensables à l'avenir à tous les
« rois de France, pour hésiter à faire ce tes-
« tament. S'il m'y désigne comme devant suc-
« céder à la reine, en cas de mort, dans la tu-

« telle du jeune monarque, je suis disposée à « tous les sacrifices, afin de remplir ses au- « gustes volontés. Ce n'est pas, à la vérité, la « coutume dans le royaume de France ; mais « le peuple, que cet ébranlement politique « habitue aux nouveautés, ne trouveroit plus « si choquant qu'une princesse nationale exer- « çât un pouvoir qu'on laisse exercer à des « étrangères. Voici un mouchoir que je vous « remets, et voici trois manières de le nouer. « L'une indiquera la condamnation du roi à « mort, l'autre indiquera la déportation, et « la troisième la réclusion. Quand vous aurez « à nous donner une de ces trois nouvelles, « vous mettrez ce mouchoir dans le paquet de « linge et d'habits que vous nous enverrez « tous les deux jours pour l'usage de mon- « sieur le dauphin ; car, nous ne doutons pas « que l'insouciance des commissaires ne vous « laisse encore le soin de ses hardes après que « vous aurez été séparé de sa personne. »

Quoique cette confidence toute nouvelle me rappelât, malgré moi, la scène du municipal Leclerc, je n'en assurai pas moins madame Elisabeth de mon dévouement à elle et à leurs majestés. Nous examinâmes d'abord les moyens que nous aurions, elle et moi, d'établir une correspondance. Turgi étoit le seul que nous pussions mettre dans le secret ; mais

je ne pouvois plus lui parler que rarement, et avec précaution. Nous convînmes de nous faire passer nos billets d'un étage à l'autre, en les attachant à une ficelle, lorsque Turgi ne pourroit pas les porter. Au surplus, la douleur de cette princesse en me parlant du roi, son indifférence sur sa situation personnelle, le prix qu'elle daignoit attacher à mes foibles services auprès de leurs majestés, ajoutèrent à mon émotion; et je crus devoir la rassurer sur la vie de son frère, en la priant de remarquer que, sans doute, il ne seroit condamné qu'à la déportation, que j'en avois entendu parler, et que le roi d'Espagne n'ayant pas déclaré la guerre, il étoit vraisemblable que l'on conduiroit dans ses états Louis XVI et sa famille; mais que les puissances étrangères s'occupant des moyens de faire rendre au roi sa couronne, que Monsieur et monseigneur le comte d'Artois rassemblant de nouveau tous les émigrés autour d'eux, et devant les réunir aux troupes autrichiennes et prussiennes, il étoit indubitable que l'exil ne seroit pas long, et que sa majesté reviendroit bientôt triomphante, s'asseoir sur le trône de ses ayeux. Je ne sais si j'aurois osé faire à la reine cette réponse que je fis à sa belle-sœur; je ne le crois pas; et le lecteur sentira mieux que je ne pourrois l'exprimer, que j'étois plus à

mon aise avec l'une qu'avec l'autre. Quant au testament, j'acceptai la commission dont on m'honoroit, parce que ces sortes d'actes n'ont jamais de vertu tant que le testateur respire encore.

Cinq heures alloient sonner, et le moment étoit proche où les municipaux de garde se relevoient. Madame Elisabeth sortit de sa chambre la première, et rentra dans celle de la reine. Je sortis quelques instans après, et regardai jouer les enfans dans l'anti-chambre. Le vieux Tison et sa femme, qui s'étoient tenus aux aguets sur leur porte pour nous voir sortir, me firent, au sujet de ce qu'ils appeloient une partie quarrée, quelques railleries, dont je ne sus me débarrasser qu'en entrant chez la reine. Madame Elisabeth lui avoit déjà fait part, devant le jeune municipal, des choses que je viens de rapporter. Je ne sais ce que celui-ci en pensa, ni jusqu'à quel point il porta la discrétion avec ses collègues à l'égard des deux princesses; mais son coup-d'œil me dit assez qu'il n'approuvoit ni ce qu'avoit dit madame Elisabeth, ni les témoignages de satisfaction que m'en donnoit Marie-Antoinette, ni la légèreté avec laquelle l'une et l'autre sembloient mettre en parallèle un magistrat et Cléry. J'ignore pareillement si ce jeune homme eut quelque influence sur

l'arrêté qui fut pris par ses collègues, dans l'heure qui suivit sa sortie de l'appartement, et pour lequel je fus mandé à la salle du conseil. Cet arrêté me défendoit toute communication avec les princesses.

A six heures et demie, mon maître fut ramené de la convention nationale. Son premier soin fut de demander qu'on le conduisît chez sa famille. On lui répondit qu'on n'avoit point d'ordres, mais qu'on alloit faire savoir à sa famille son retour. Il m'ordonna de demander son souper pour huit heures et demie. Il employa ces deux heures d'intervalle à tenir les yeux sur son bréviaire, en présence de quatre municipaux, dont deux sembloient plutôt être venus là dans l'intention de lui faire compagnie et d'adoucir sa solitude, que pour le surveiller.

A huit heures et demie, j'allai lui dire que son souper étoit servi. Il demanda si sa famille ne descendroit pas. Sa question ne s'adressant à personne, on ne lui fit aucune réponse. « Mais au moins, continua-t-il, mon fils passera la nuit chez moi, son lit et ses effets étant ici. » Même silence. Après le souper, il demanda, en s'adressant aux municipaux, s'il ne pourroit voir sa famille. On lui répondit qu'il falloit attendre que ses interrogatoires fussent finis. Il me dit alors de donner ce qui

étoit nécessaire pour le coucher de son fils ; et le bonhomme Simon se chargea du paquet.

A minuit, pendant que je déshabillois Louis XVI, il me dit : « J'étois bien éloigné » de penser à toutes les questions qui m'ont » été faites ; et dans mon embarras, j'ai été » obligé de renier jusqu'à mon écriture ». Il lui eût été facile de prévoir ces questions, s'il n'eût pas tenu avec opiniâtreté à la résolution que sa femme lui avoit fait prendre, de ne point lire les journaux.

Le lendemain 12 décembre, Louis XVI n'eut pas plutôt aperçu les municipaux, qu'il adressa la parole à l'un d'eux, pour savoir s'il y avoit eu dans la nuit une décision au conseil-général, sur la demande qu'il avoit faite de voir sa famille. « Nos collègues, lui répon- » dirent-ils, ne nous ont pas appris que vous » leur ayez fait cette demande. Apparemment » que vous l'avez oubliée, si votre intention a » été de la faire ». Effectivement il ne l'avoit pas faite. « Mais puisque vous paroissez le de- » sirer, continuèrent-ils, nous vous offrons » de porter votre demande au conseil d'admi- » nistration, afin qu'il la fasse passer au con- » seil-général ». Pour toute réplique, le roi m'ordonna de monter le lit de son fils chez la reine. Je le priai sottement d'attendre la dé-

cision de la convention. Il me répondit inconsidérément : « Je ne compte sur aucun égard, » sur aucune justice ; mais attendons. Sachez » pourtant comment se porte ma famille, et » allez lui annoncer que je me porte bien ». Je fus obligé de lui répéter devant les municipaux ce que je lui avois dit en particulier, en le déshabillant, qu'il m'étoit défendu de communiquer avec sa famille. Alors, il pria un municipal de faire la commission, à quoi le municipal se prêta volontiers. A son retour, il assura le roi que toute sa famille jouissoit d'une bonne santé. Monsieur le Dauphin avoit passé la nuit sur un des matelas de sa sœur ; où la femme Tison avoit mis des draps et des couvertures. Les nuits suivantes, il coucha avec sa mère.

Le même jour, une commission de la convention nationale, composée de Cambacérès, Dubois-Crancey, Dupont de Bigorre et Thuriot, apporta le décret qui autorisoit Louis XVI à prendre un conseil. Il déclara qu'il choisissoit M. Target, à son défaut, M. Tronchet, ou tous les deux, si la convention nationale y consentoit. Les députés firent signer à Louis XVI sa demande, et la certifièrent. Mon maître ajouta qu'il seroit nécessaire qu'on lui fournît du papier, des plumes et de l'encre. Il donna l'adresse de

la maison de campagne de M. Tronchet, et dit qu'il ignoroit la demeure de M. Target.

Le 13 au matin, la même députation revint au Temple, et dit à Louis XVI que M. Target avoit refusé d'être son conseil; qu'on avoit envoyé chercher M. Tronchet, et que, sans doute, il viendroit dans la journée. Elle lui fit ensuite lecture de plusieurs lettres adressées à la convention nationale par MM. Sourdat, Guillaume, Huet, Graindorge, plus connu sous le nom de Mesnil-Durand et Lamoignon de Malesherbes, ancien premier président de la cour des aides de Paris, et depuis, ministre de la maison du roi. La lettre de M. de Malesherbes étoit conçue en ces termes :

« Paris, le 11 décembre 1792.

« *Citoyen président*,

« J'ignore si la convention nationale donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laisse le choix. Dans « ce cas-là, je desire que Louis XVI sache « que, s'il me choisit pour cette fonction, je « suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande « pas de faire part à la convention nationale « de mon offre, car je suis bien éloigné de « me croire un personnage assez important « pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été

« appelé deux fois au conseil de celui qui « fut mon maître, dans le tems que cette « fonction étoit ambitionnée par tout le mon- « de : je lui dois le même service, lorsque « c'est une fonction que bien des gens trou- « vent dangereuse. Si je connoissois un moyen « possible pour lui faire connoître mes dispo- « sitions, je ne prendrois pas la liberté de « m'adresser à vous. J'ai pensé que, dans la « place que vous occupez, vous aurez plus « de moyens que personne pour lui faire pas- « ser cet avis. Je suis avec respect,

« Signé LAMOIGNON DE MALESHERBES ».

Louis XVI répondit à la députation : « Je « suis sensible aux offres que me font les per- « sonnes qui demandent à me servir de con- « seil, et je vous prie de leur en témoigner « ma reconnoissance. J'accepte M. de Males- « herbes pour mon conseil. Si M. Tronchet « ne peut me prêter ses services, je me con- « certerai avec M. de Malesherbes pour en « choisir un autre ».

Le 14 décembre, M. Tronchet eut une conférence avec Louis XVI, comme le permettoit le décret. Le même jour, M. de Malesherbes fut introduit à la tour. Louis XVI courut au-devant de ce vieillard respectable, qu'il serra affectueusement dans ses bras, et

l'ancien ministre fondit en larmes à la vue de son maître. Les deux municipaux qui étoient alors auprès du roi se retirèrent à l'instant vers l'anti-chambre, pour le laisser libre avec son conseil. Ma sotte manie de vouloir toujours faire le personnage, fit que je fermai la porte de la chambre. Je reçus la semonce que je méritois. Les municipaux m'ordonnèrent de rouvrir la porte, et me défendirent de la fermer à l'avenir, quand ils ne me l'ordonneroient pas. Comme Louis XVI étoit passé dans la tourelle avec M. de Malesherbes, les municipaux rentrèrent dans la chambre. M. de Malesherbes étant sorti, l'un d'eux avertit mon maître que lorsque ses conseils viendroient conférer avec lui, et qu'il voudroit les entretenir sans témoins, il étoit libre de fermer sa porte, comme il l'étoit aussi de parler bas dans son cabinet.

Le 15 décembre, le conseil d'administration fit part à Louis XVI d'une résolution du conseil-général de la commune, portant en substance que la femme ni la sœur de Louis Capet ne communiqueroient point avec lui durant le cours de son procès; que s'il desiroit avoir ses enfans auprès de lui, on les y mettroit, mais à condition qu'ils ne verroient ni leur mère ni leur tante, jusqu'à ce que le dernier interrogatoire fût consommé. « Ma

« fille, dit-il aux municipaux, après quelque « tems de réflexion, doit être auprès de sa « mère, puisqu'elle ne peut être auprès de « nous deux. Quant à mon fils, malgré le cha- « grin que j'éprouve à le sentir éloigné de moi, » je ne puis me résoudre à le séparer de sa « sœur ». Paroissant ensuite oublier que je n'avoit le droit ni de monter ni de descendre, il m'ordonna de porter le lit du jeune prince chez la reine. Je le portai dans l'anti-chambre, où le guichetier de Rocher le prit pour le remettre à Tison. Je gardai le linge et les habits de l'enfant; et tous les deux jours je remettois à Rocher ce qui lui étoit nécessaire, ainsi que j'en étois convenu avec madame Elisabeth.

Le 16, à quatre heures après midi, vinrent quatre membres de la convention nationale, Valazé, Cochon, Grandpré et Duprat, faisant partie de la commission des vingt-un, nommée pour examiner le procès de Louis. Ils étoient accompagnés d'un secrétaire, d'un huissier, et d'un officier de la garde de la convention nationale. Ils apportoient au prisonnier son acte d'accusation et les pièces relatives à son procès, la plupart trouvées aux Tuileries, dans une armoire secrète de l'appartement de sa majesté, nommée par le ministre Roland *armoire de fer*.

La lecture de ces pièces, au nombre de cent sept,

sept, dura depuis quatre heures jusqu'à minuit. Toutes furent lues et paraphées par l'accusé, ainsi qu'une copie de chacune, qu'on laissa entre ses mains. Louis étoit assis à une grande table, M. Tronchet à côté, les députés vis-à-vis. Après chaque lecture, Valazé demandoit à l'accusé : « Avez-vous connoissance » de cette pièce »? Il répondoit *oui* ou *non*, sans autre explication, et ses désaveux étoient les mêmes qu'à l'assemblée. Un autre député lui faisoit signer la pièce, ainsi que la copie, qu'un troisième proposoit de lui lire chaque fois, ce qu'il refusoit toujours. Le quatrième faisoit l'appel des pièces par liasse et par numéro, et le secrétaire les enregistroit à mesure qu'elles étoient remises à l'accusé. Vers les dix heures, Louis XVI s'appercevant que l'heure de son soupé étoit passée, interrompit la séance, et demanda aux commissaires de la convention, s'ils ne se sentoient pas de l'appétit. Ils lui répondirent qu'ils alloient faire demander une collation pour eux, ce qui lui donneroit une demi-heure de repos, et lui laisseroit la facilité de faire ce qu'il penseroit lui être commode. Ils passèrent dans la salle à manger, où M. Tronchet refusa de les suivre, préférant de faire compagnie à Louis XVI, qui, en causant avec lui, mangea d'une poularde froide que je lui apportai. J'en mis une

autre sur la table des commissaires, avec quelques fruits, et je me tins dans la salle pour les servir.

Il y avoit ce jour-là, de garde auprès de mon maître, un municipal nommé Merceraut, maçon de son métier. Il étoit vêtu de son habit de travail, en lambeaux, avec un très-mauvais chapeau rond, un tablier de peau, et son écharpe aux trois couleurs. Cet homme avoit affecté de s'étendre auprès de l'accusé, dans un fauteuil, tandis que Louis étoit sur une chaise. Il tutoyoit, le chapeau sur la tête, tous ceux qui lui adressoient la parole; et il différoit du cordonnier Simon, en ce qu'aucune qualité supportable ne rachetoit sa grossièreté. Les membres de la convention furent étonnés de ses insolences; et pendant que je les servois, un d'eux me fit des questions sur ce Merceraut et sur la manière dont les municipaux en général traitoient Louis XVI. J'étois embarrassé de répondre, ne me souciant point de dire vrai, et craignant de dire faux, lorsqu'un municipal prit la parole pour dire au conventionnel que lui et ses collègues ne desiroient rien tant que de montrer aux députés des preuves incontestables de l'humanité avec laquelle l'administration du Temple n'avoit cessé de traiter les prisonniers; qu'on lui donneroit, à la chambre du conseil,

tous les renseignemens qu'il pourroit desirer à ce sujet ; qu'au reste, le trop long séjour, dans le palais, de l'homme à qui le député venoit d'adresser des questions, étoit une preuve plus qu'évidente de l'indulgence extrême des municipaux envers Louis XVI et sa famille. En écoutant ces paroles, je sentis, malgré moi, la différence qu'il y a entre un honnête homme qui tient sa place, et un valet courtisan qui sort de la sienne ; mais l'heure de me corriger n'étoit pas encore venue. Au reste, voici un échantillon de l'urbanité de Merceraut. Le roi lui demandant un jour dans quel quartier de Paris il travailloit. « Au Panthéon, répondit-il. « — Ah ! j'entends, répliqua le roi ; c'étoit « l'église de Sainte-Géneviève. C'est un beau « monument ; j'en ai vu poser la première « pierre. Mais on dit que le dôme n'en est pas « bien assuré. — Il est plus solide, repartit « le maçon, que tous les trônes des tyrans. »

Les commissaires de la convention reprirent leur travail. Dans le nombre des pièces qu'on présentoit à l'accusé, il aperçut la déclaration qu'il avoit faite à son retour de Varennes, lorsque MM. Tronchet, Barnave et Duport furent nommés pour la recevoir. Cette déclaration étoit signée du roi et des députés. « Vous reconnoissez cette pièce pour authen-

« tique, dit-il à M. Tronchet ; voilà votre « signature. »

Quelques-unes des liasses renfermoient des projets de nouvelle révolution, d'autres des projets de constitution, apostillés de la main de sa majesté. Plusieurs de ces notes étoient écrites avec de l'encre, d'autres avec un crayon. On présenta aussi à Louis XVI des registres de la police, dans lesquels étoient des dénonciations faites et signées par des personnes de son service et de celui de la reine ; ce qui parut l'affecter d'autant plus, que les faits avancés à la charge de sa femme étoient liés à d'autres faits sur l'exactitude desquels il ne pouvoit avoir des doutes.

Lorsque la commission fut sortie, Louis demanda son souper ; mais il mangea peu. Il se coucha sans se plaindre de la fatigue qu'il avoit éprouvée, paroissant toujours réfléchir aux dénonciations faites contre Marie-Antoinette. Il me demanda seulement si on avoit retardé le souper de sa famille. Sur ma réponse négative : « J'aurois craint, dit-il, que ce retard ne » leur eût donné de l'inquiétude. » Il me demanda si j'avois soupé. Je répondis que non, et je ne fus pas exact ; car j'avois mangé en desservant la table des commissaires. Mais je quêtois un compliment, et mon maître eut la

honté de me reprocher de n'avoir pas soupé avant lui.

Quelques jours après, les mêmes commissaires de la convention nationale revinrent au Temple. Ils firent lecture à Louis XVI de cinquante-une nouvelles pièces, qu'il signa et parapha comme les précédentes : ce qui faisoit en tout cent-cinquante-huit pièces, dont on lui laissa des copies.

Depuis le 14 décembre jusqu'au 26, Louis XVI vit régulièrement ses conseils. L'un et l'autre venoient à cinq heures du soir, et se retiroient à neuf. M. de Sèze leur fut adjoint pour son malheur ; car j'ai ouï dire depuis à des gens de divers partis, que le plaidoyer débité à la barre de la convention par cet avocat, vanté jusqu'alors, étoit un modèle de gaucherie, un tissu de chicanes ampoulées, qui ne pouvoit exciter dans l'ame des députés qui l'entendirent, et des personnes sensées qui le lurent, que des sentimens de mépris pour l'accusé, ou de pitié pour son défenseur. Tous les matins M. de Malesherbes apportoit à Louis les papiers-nouvelles, et les opinions imprimées des députés, relatives à son procès. Il préparoit le travail de chaque soirée, et demeuroit avec mon maître une heure ou deux. Mon maître me donnoit à lire, en particulier, quelques-unes de ces opinions, et me disoit

ensuite : « Comment trouvez-vous l'opinion « d'un tel ? — Je manque de termes, lui ré- « pondois-je, pour exprimer mon indignation; « mais vous, sire, comment pouvez-vous lire « tout cela sans horreur » ? Un bon serviteur à ma place auroit conjuré son maître de lire toutes ces pièces avec un esprit d'examen, de critique et de prudence, l'horreur n'étant bonne à rien dans un procès criminel; mais moi, je ne pouvois sortir de mon caractère de Crispin. De son côté mon maître me répliquoit qu'il étoit surpris que la méchanceté des hommes pût porter à cet excès l'esprit de révolte et d'audace; et il mêloit la lecture publique de son bréviaire à la lecture secrète des pièces de son procès. Il avoit même l'attention scrupuleuse de brûler tous ces imprimés dans le poêle de son cabinet; ne doutant pas que sa dignité ne fût compromise, si les municipaux venoient à s'apercevoir qu'il eût daigné en prendre lecture.

Sa conduite ne changea que sur un point; c'est qu'il ne parut plus regretter l'absence de sa femme; soit que M. de Malesherbes et M. Tronchet lui eussent montré le danger d'un rapprochement dans sa prison, soit que les inculpations qu'il avoit lues contre elle eussent diminué son attachement conjugal, ou la

pleine confiance qu'il avoit eue jusqu'alors dans ses avis.

Tout en remarquant ce changement, dont les municipaux me semblèrent aussi s'apercevoir, sans qu'ils en distinguassent la cause, je ne laissai pas de solliciter le testament dont madame Elisabeth m'avoit parlé dans notre tête-à-tête du 11, et j'établis avec elle la correspondance dont nous étions convenus; tantôt par l'entremise de mon ami le cuisinier, à qui les municipaux avoient permis de servir les princesses à table, tantôt par le moyen que nous avions choisi pour suppléer à son défaut.

Cette correspondance commença par un billet que Turgi me remit de la part de madame Elisabeth. Il étoit tracé avec des piqûres d'épingle. Elle m'y disoit de prier le roi de lui écrire un mot de sa main. Le même soir, je fis part à mon maître du desir de madame Elisabeth. Il répondit avec de l'encre. Le lendemain je remis la réponse à Turgi, qui, dans la journée, jeta sous mon lit, en passant devant la porte de ma chambre, un peloton de fil, où étoit inclus un second billet de la même princesse. Mon maître vit avec beaucoup de plaisir que ce moyen d'avoir des nouvelles de sa famille eût réussi. Je lui dis qu'il étoit aisé de continuer cette correspondance. Mon maître

me remettoit les billets : j'avois soin d'en diminuer le volume, et de les couvrir de fil de coton. Turgi les trouvoit dans l'armoire où étoient les assiettes pour le service de la table, et employoit différens moyens pour me rendre les réponses. Mon maître qui croyoit que j'exposois ma personne, avoit la bonté de me témoigner des inquiétudes à ce sujet : je me gardois bien de lui dire que les municipaux fermoient les yeux sur mes petites menées, parce que je voulois me faire valoir.

Par la même raison, je feignis d'avoir eu beaucoup de peine à me procurer la ficelle nécessaire pour communiquer directement avec madame Elisabeth.

J'ai dit ailleurs que cette princesse logeoit aa-dessus de moi. Ma fenêtre répondoit verticalement à la sienne. Dans la nuit, elle attachoit ses lettres à une ficelle et les descendoit ainsi jusqu'à mon étage. Le même moyen me servoit à lui faire passer mes réponses ou celles de son frère. La princesse ne tarda pas, d'après un nouveau plan avec la reine, de demander que la qualité de régente fût jointe dans le testament à celle de tutrice. Un billet particulier me recommanda cette affaire bizarre ; et j'osai m'en mêler, parce que je me mêlois de tout : mais Louis XVI, que je ne pouvois accoutumer à voir en moi l'égal de MM. Hué et

Chamilly, et qui s'obstinoit, malgré mes prétentions à la qualité de son valet-de-chambre, à m'appeler Cléry tout court, étoit bien loin de reconnoître en ma personne un ministre d'état. Ainsi mon avis lui eût paru bon à suivre, qu'il ne m'auroit pas instruit de sa résolution sur ce point. Je me vis donc réduit à faire savoir à madame Elisabeth que mon maître mettoit une grande différence entre conseiller un testament à un roi et lui en conseiller les dispositions.

Je crus d'abord, quand je vis que mon maître affectoit de ne m'écouter ni sur la tutèle ni sur la régence, que j'avois pour rival, dans son esprit, M. de Malesherbes; et dans ma haute sottise, je fus tenté de le traiter comme autrefois un homme de cour traitoit un robin. Une sorte de frayeur, plutôt que de vergogne, me retint à son aspect. En m'examinant à fond, je reconnus que je n'aurois jamais la force de l'insulter : j'essayai de le faire au moins tracasser par les municipaux. Je leur dis qu'ils étoient chargés de la vie de leur prisonnier, qu'un ancien ministre ne pouvoit être qu'un homme suspect ; que Malesherbes entroit toujours chez Capet les poches pleines et en sortoit les poches vides ; qu'il lui étoit aisé d'y introduire du poison ou des armes; que l'histoire offroit, disoit-on, des exemples de tyrans qui, dé-

sespérés de ne pouvoir plus dominer le peuple, et se voyant à la veille d'être punis de leurs crimes, avoient pris le parti de se tuer eux-mêmes. Si les municipaux à qui je m'adressai m'eussent connu, peut-être se fussent-ils méfiés de mes observations ; mais ils étoient tout nouveaux dans la tour : ils me crurent. — « Voici des clefs que je porte toujours sur « moi, leur dit M. de Malesherbes, en leur « montrant ses poches ; voici des gazettes que « j'apporte au roi, avec d'autres imprimés « relatifs à son procès. Si le roi étoit philo- « sophe, ou qu'il fût de la religion des an- « ciens romains, qui dans plusieurs cas hono- « roient le suïcide, vous auriez raison d'être « inquiets ; et peut-être serois-je le premier « à lui présenter une arme. Mais il est chré- « tien, mais il est croyant autant que qui « que ce soit ; et la crainte de manquer à sa « religion arrêtera toujours son bras ». Les municipaux, convaincus par la justesse de ces paroles, prièrent M. de Malesherbes de n'a- chever pas de se fouiller : et quand ils me re- virent, je fus quitte avec eux de mon faux avis par une mauvaise plaisanterie ; mais j'eus intérieurement honte de ma turpi- tude.

Au reste, la suite m'a fait voir que mon maître, en se décidant à faire un testament,

pensoit plutôt à s'en servir durant sa vie, qu'à l'adresser à ceux qui lui survivroient; et par-conséquent qu'il n'eût pas fait usage de l'arme que lui eût présentée M. de Malesherbes. Mais si j'en juge par moi, la cause de sa couronne étoit depuis cinq ans, confiée par sa femme, à de trop mauvaises mains pour qu'il dût, en aucune façon, voir se réaliser la plus petite de ses espérances.

Le 19 décembre on apporta, comme à l'ordinaire, le déjeûner du roi, qui, voyant entrer le cuisinier, dit : « C'est aujourd'hui les « quatre-tems ; je ne déjeûnerai point ». Un des municipaux qui, arrivé de la veille, n'avoit pas eu le tems de se mettre au courant des habitudes de Louis XVI, regarda son collègue avec étonnement. Je pris la parole en domestique effronté ; et m'adressant au nouveau municipal : « Non-seulement, dis-je « à demi-voix, il ne déjeûnera pas aujourd'hui, « mais il ne soupera point ; car ce « matin, lorsque je l'habillois, il m'a dit « qu'il lui falloit pour ce soir une collation « très-légère ». Puis je continuai ainsi, en parlant assez haut pour être entendu de mon maître : « La loi des jeûneurs ordonne de jeû- « ner à l'âge de vingt-un ans ; mais elle « ne dit pas qu'il faille jeûner plutôt ni plus « tard. J'ai plus de vingt-un ans ; ainsi cette

« loi ne me regardant point, au lieu de jeû-« ner, je vais déjeûner. » Après ce trait d'esprit je me mis à manger d'un air goulu. Mon maître n'entendit mon discours, ni n'apperçut mon action, tout occupé qu'il étoit à lire son bréviaire. Mais quelques jours après Moasl montra un article d'un journal que lui avoit apporté M. de Malesherbes, et où se trouvoit cette anecdote. « Lisez, me dit-il, « vous verrez qu'on vous traite de malicieux: « ils auroient sans doute mieux aimé pouvoir « vous traiter d'hypocrite. « Ici un mensonge étoit excusable. Je pris le parti d'assurer à mon maître que le journaliste avoit défiguré mes paroles, et que je n'avois pas déjeûné ce jour-là. Il voulut bien me croire. Je reviens au 19.

Louis tenoit encore son bréviaire, lorsqu'il entra deux municipaux qui descendoient de chez sa famille. Il courut à eux, et leur en demanda des nouvelles. » Ma fille, ajouta-t-il, « a quatorze ans aujourd'hui ! « Exclamation qu'il répéta en élevant au ciel ses yeux, qui se mouillèrent de larmes. » Cléry ? reprit-il, « faites acheter un petit almanach ; que j'en-« voie un souvenir à ma fille. « Il me chargea aussi, pour son propre usage, de l'emplète du grand almanach National, qui avoit remplacé l'almanach Royal de Laurent d'Houry. Il le parcouroit souvent, et y notoit des noms avec

un

un crayon ; habitude qu'il conserva jusqu'au jour même de sa mort. Cette particularité a concouru à me persuader que, lorsqu'on le conduisit à l'échaffaud, il ne croyoit point aller au supplice.

Depuis qu'il n'y avoit plus de rasoirs dans l'appartement, la barbe de mon maître devenoit longue et l'incommodoit. Malgré cela, il ne vouloit point d'autre barbier que lui-même. Voici encore une de mes sottises. » Que votre « majesté, lui dis-je un jour, laisse croître « sa barbe, et quand on vous reconduira à la « convention, le peuple, vous voyant passer, « croira qu'on vous refuse tout ici, et ne man- « quera pas de montrer un repentir qui em- « barrassera les chefs de sa révolte. « — Pen- « sez-vous, me répondit-il, que Paris ignore « qu'il ne tient qu'à moi d'être rasé deux fois « par jour, si j'en ai la fantaisie, et qu'un dé- « tenu à qui on laisse huit cuisiniers obtiendra « un barbier quand il le demandera? « Il m'ordonna de parler aux commissaires, et le conseil-général décida le lendemain qu'il lui seroit permis de se raser en présence de deux municipaux.

Les 22, 23, 24 et 25 décembre, Louis XVI écrivit plus qu'à l'ordinaire. Autant par curiosité de valet, que pour faire ma cour à la reine, je voulus savoir ce qui causoit en lui ce

surcroît d'application, et j'y parvins au moyen de quelques ruses. Je vis qu'il s'occupoit du testament si desiré. Aussitôt j'en donnai avis à madame Elisabeth ; mais je ne pus alors lui faire connoître le contenu de cet acte, dont je n'eus moi-même une entière connoissance qu'à l'époque où il fut déposé dans le conseil du Temple, je veux dire après la mort de mon maître. Comme je figurai dès le même jour dans ce conseil, ainsi qu'on le verra, il me fut facile d'en prendre une copie, que je fis vendre, à l'insu des municipaux, par ma femme, à un graveur qui le rendit public, en l'ornant des trois portraits en profil du testateur et de ses deux enfans. Cette petite opération me sembloit devoir infailliblement relever le trône. Je me trompois ; elle ne fut utile qu'à ma bourse. Voici ce fameux testament, à la rédaction duquel j'ai tout lieu de croire que M. D.... e participa pour beaucoup, et qui ne sembla qu'une pièce ridicule, aux yeux même du parti royal.

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père,
« et du Fils et du Saint-Esprit. Aujourd'hui
« vingt-cinquième jour de décembre mil sept
« cent quatre-vingt-douze, moi Louis, XVIe
« du nom, roi de France, étant depuis plus
« de quatre mois renfermé avec ma famille

« dans la tour du Temple à Paris, par ceux « qui étoient mes sujets, et privé de toute « communication quelconque, même depuis « le 11 du courant, avec ma famille; de plus, « impliqué dans un procès dont il est impos- « sible de prévoir l'issue, à cause des passions « des hommes, et dont on ne trouve aucun « prétexte ni moyen dans aucune loi exis- « tante; n'ayant que Dieu pour témoin de mes « pensées, et auquel je puisse m'adresser, je « déclare ici en sa présence, mes dernières « volontés et mes sentimens.

« Je laisse mon ame à Dieu, mon créateur; « je le prie de la recevoir dans sa miséricorde; « de ne pas la juger d'après ses mérites, mais « par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, « qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père « pour nous autres hommes, quelqu'indignes « que nous en fussions, et moi le premier.

« Je meurs dans l'union de notre sainte « mère, l'Eglise catholique, apostolique et « romaine, qui tient ses pouvoirs, par une suc- « cession non interrompue, de Saint Pierre, « auquel Jésus-Christ les avoit cónfiés.

» Je crois fermement et je confesse tout ce « qui est contenu dans le symbole et les com- « mandemens de Dieu et de l'Eglise, les sacre- « mens et les mystères; tels que l'Eglise les « enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai

« jamais prétendu me rendre juge dans les « différentes manières d'expliquer les dogmes « qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ; mais « je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, « unis à la sainte Eglise catholique, donnent et donneront, conformément à la « discipline de l'Eglise, suivie depuis Jésus-« Christ.

« Je plains de tout mon cœur nos frères qui « peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas « moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que « la charité chrétienne nous enseigne. Je prie « Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai « cherché à les connoître scrupuleusement, à « les détester, et à m'humilier en sa présence. « Ne pouvant me servir du ministère d'un « prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir « la confession que je lui en ai faite, et surtout « le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon « nom (quoique cela fût contre ma volonté) à « des actes qui peuvent être contraires à la « discipline et à la croyance de l'Eglise catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de « recevoir la ferme résolution où je suis, « s'il m'accorde vie, de me servir, aussi-

« tôt que je le pourrai, du ministère d'un « prêtre catholique pour m'accuser de tous « mes péchés, et recevoir le sacrement de « pénitence.

« Je prie tous ceux que je pourrois avoir « offensés par inadvertance (car je ne me rap- « pelle pas d'avoir fait sciemment aucune of- « fense à personne), ou ceux à qui j'aurois pu « avoir donné de mauvais exemples ou des « scandales, de me pardonner le mal qu'ils « croient que je peux leur avoir fait. Je prie « tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs « prières aux miennes, pour obtenir de Dieu « le pardon de mes péchés.

« Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui « se sont faits mes ennemis sans que je leur « en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu « de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, « par un faux zèle ou par un zèle mal entendu, « m'ont fait beaucoup de mal.

« Je recommande à Dieu ma femme et mes « enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères, « et tous ceux qui me sont attachés par le lien « du sang, ou par quelque autre manière que « ce puisse être. Je prie Dieu particulière- « ment de jeter des yeux de miséricorde sur « ma femme, mes enfans et ma sœur, qui « souffrent depuis long-tems avec moi, de les « soutenir par sa grace, s'ils viennent à me

« perdre, et tant qu'ils resteront dans ce « monde périssable.

« Je recommande mes enfans à ma femme; « je n'ai jamais douté de sa tendresse mater- « nelle pour eux. Je lui recommande sur-tout « d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes « hommes, de ne leur faire regarder les gran- « deurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés « à les éprouver) que comme des biens dange- « reux et périssables, et de tourner leurs re- « gards vers la gloire solide et durable de « l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir con- « tinuer sa tendresse à mes enfans, et de leur « tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur « de perdre la leur.

« Je prie ma femme de me pardonner tous « les maux qu'elle souffre pour moi, et les « chagrins que je pourrois lui avoir donnés « dans le cours de notre union; comme elle « peut être sûre que je ne garde rien contre « elle, si elle croyoit avoir quelque chose à « se reprocher.

« Je recommande bien vivement à mes en- « fans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui « doit marcher avant tout, de rester toujours « unis entre eux, soumis et obéissans à leur « mère, et reconnoissans de tous les soins et « les peines qu'elle se donne pour eux, et en

« mémoire de moi. Je les prie de regarder ma « sœur comme une seconde mère.

« Je recommande à mon fils, s'il avoit le « malheur de devenir roi, de songer qu'il se « doit tout entier au bonheur de ses conci- « toyens, qu'il doit oublier toute haine et « tout ressentiment, et nommément ce qui « a rapport aux malheurs et chagrins que « j'éprouve ; qu'il ne peut faire faire le « bonheur des hommes qu'en régnant suivant « les lois ; mais, en même-tems, qu'un roi « ne peut les faire respecter et faire le bien « qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a « l'autorité nécessaire, et qu'autrement, « étant lié dans ses opérations et n'inspirant « point de respect, il est plus nuisible « qu'utile.

« Je recommande à mon fils d'avoir soin de « toutes les personnes qui m'étoient attachées, « autant que les circonstances où il se trou- « vera lui en donneront les facultés ; de songer « que c'est une dette sacrée que j'ai contractée « envers les enfans ou les parens de ceux qui « ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui « sont malheureux pour moi.

« Je sais qu'il y a plusieurs personnes de « celles qui m'étoient attachées, qui ne se sont « pas conduites envers moi comme elles le de- « voient, et qui ont même montré de l'ingra-

« titude, mais je leur pardonne (souvent, dans « les mouvemens de trouble et d'efferves- « cence, on n'est pas maître de soi), et je prie « mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne « songer qu'à leur malheur.

« Je voudrois pouvoir témoigner ici ma re- « connoissance à ceux qui m'ont montré un « attachement véritable et désintéressé; d'un « côté, si j'ai été sensiblement touché de l'in- « gratitude et de la déloyauté de gens à qui je « n'avois jamais témoigné que des bontés, à « eux ou à leurs parens ou amis, de l'autre, « j'ai eu de la consolation à voir l'attachement « et l'intérêt gratuits que beaucoup de per- « sonnes m'ont montrés. Je les prie d'en rece- « voir tous mes remercîmens. Dans la situation « où sont encore les choses, je craindrois de « les compromettre si je parlois plus explici- « tement; mais je recommande spécialement « à mon fils de chercher les occasions de pou- « voir les reconnoître.

« Je croirois cependant calomnier les senti- « mens de la nation, si je ne recommandois « ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et « Hue, que leur véritable attachement pour « moi avoit portés à s'enfermer avec moi dans « ce triste séjour, et qui ont pensé en être les « malheureuses victimes. Je lui recommande « aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout

« lieu de me louer depuis qu'il est avec moi.
« Comme c'est lui qui est resté avec moi jus-
« qu'à la fin, je prie messieurs de la commune
« de lui remettre mes hardes, mes livres, ma
« montre, ma bourse, et les autres petits
« effets qui ont été déposés au conseil de la
« commune.

« Je pardonne encore très-volontiers à ceux
« qui me gardoient, les mauvais traitemens et
« les gênes dont ils ont cru devoir user envers
« moi. J'ai trouvé quelques ames sensibles et
« compatissantes; que celles-là jouissent dans
« leur cœur de la tranquillité que doit leur
« donner leur façon de penser !

« Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet
« de Sèze, de recevoir ici tous mes remercî-
« mens et l'expression de ma sensibilité, pour
« tous les soins et les peines qu'ils se sont
« donnés pour moi.

« Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt
« à paroître devant lui, que je ne me re-
« proche aucun des crimes qui sont avancés
« contre moi.

« Fait double à la tour du Temple, le 25
« décembre mil sept cent quatre-vingt-douze.

Signé Louis. »

Le vrai motif qui me parut avoir décidé mon maître à faire un testament, ce fut la persuasion où nous étions tous, qu'on alloit

le transférer dans une maison attenante au jardin des Tuileries, voisine du lieu où siégeoit la convention nationale ; que cette assemblée le jugeroit sans désemparer, et qu'il seroit ensuite déporté ou reclus, sans que sa famille le vît davantage. Le conseil du Temple m'avoit même donné ordre de me tenir prêt à le suivre, et de préparer tout ce qui pourroit lui être nécessaire. Je confesse que l'ambition s'étoit agrandie dans mon cœur, depuis que madame Elisabeth m'avoit montré une perspective plus brillante que l'honneur d'accompagner dans son infortune un roi détrôné et banni. Je déclarai donc aux municipaux que je ne suivrois point Capet, que j'étois las de contraindre mon *républicanisme*, que son fils étant jeune, je resterois volontiers auprès de lui, parce que je n'y serois pas tenu à des formules gênantes ; que je contribuerois de tout mon possible à faire germer en lui les vertus républicaines, et à lui inspirer le desir de ne jamais sortir de la classe des simples citoyens. Quelques-uns des commissaires ne tinrent compte de mes paroles ; d'autres y crurent ; et tous s'accordèrent à dire que puisque je ne voulois pas suivre Capet, on n'avoit pas le droit de m'y contraindre. Au reste, le projet de transférer mon maître auprès de la convention n'eut point de suite.

Le 26 décembre, Louis XVI fut conduit pour la seconde fois à la barre de la convention. Les municipaux Toulan, Vincent et Cailleux en avoient prévenu la reine, dans la crainte où ils étoient que le bruit des tambours ne l'effrayât. Louis partit à dix heures du matin, et revint à cinq heures du soir. Il se mit à manger aussitôt. Comme il finissoit son repas, MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze arrivèrent. Il leur offrit du dessert : M. de Sèze fut le seul qui accepta. Mon maître, en recevant de ce dernier quelques exemplaires de son méchant discours prononcé à la barre, voulut bien lui faire, sur l'éloquence qu'il avoit déployée dans cette grande occasion, des complimens, que l'avocat sans cervelle reçut comme s'il les eût mérités. Ces messieurs passèrent ensuite avec Louis XVI dans son cabinet. Le lendemain, sa majesté pria les municipaux de remettre à sa femme et à sa sœur des exemplaires de sa défense imprimée, et daigna m'en donner un à moi-même. Comme je l'habillois, il fut prié par le commissaire Vincent, sur la fidélité duquel il croyoit pouvoir compter pendant son exil ou sa détention, de lui laisser quelque marque de son affection royale, dont il pût se faire un ornement. Louis détacha sa cravatte, et la lui donna. Un collègue de Vincent, témoin de ce présent d'ami-

tié, demanda à mon maître des gants qui étoient sur la commode, et les empocha, après en avoir eu la permission. J'ai n'ai pas trop bien su quel fut son motif, car celui-ci n'étoit rien moins que royaliste.

Le premier janvier, dès le matin, mon maître pria un municipal d'aller de sa part souhaiter la bonne année à sa famille, et ne désigna personne en particulier. Les municipaux furent étonnés du ton d'affliction profonde qui accompagnoit les regrets qu'il ne dissimula pas, de ne pouvoir se réunir à elle. « Pourquoi, me dit « l'un d'eux quand Louis fut dans son cabinet, « ne demande-t-il pas à voir sa famille? Apré- « sent que les interrogatoires sont terminés, « cela ne souffriroit aucune difficulté ». Le municipal qui s'étoit chargé des souhaits du jour de l'an, rentra, et annonça à mon maître que sa famille le remercioit de ses vœux, et lui adressoit les siens. « Quel jour de nouvelle « année »! dit-il. Le soir je lui dis que, d'après ce que m'avoit assuré un municipal, j'étois certain du consentement de la convention nationale, s'il demandoit la permission de voir sa famille. « Dans quelques jours, me « répondit Louis XVI, ils ne me refuseront « pas cette consolation. Peut-être même con- « sentiront-ils qu'elle partage la solitude qu'il « m'auront assignée ». Ce n'étoit pas là le

compte

compte de sa femme et de sa sœur ; mais je ne répliquai point.

Plus le moment du jugement approchoit, plus je partageois l'opinion de ces deux princesses sur le sort que subiroit mon maître. Je faisois mille questions aux municipaux, et tout ce que j'en apprenois m'affermissoit dans cette idée. « Les partisans de la royauté, me disoient-« ils quelquefois, se conduisent pour la réta-« blir, de manière à la faire détester à jamais. « Ce ne sont ni des rimeurs, ni des comédiens, « ni des laquais en sabre, qu'ils devroient se « donner pour auxiliaires. Ce n'est ni à des me-« naces de gibet, ni à des émeutes de théâtre, « que le bon sens ordonne de recourir dans ces « occasions. Comment veulent-ils qu'on sauve « la vie à leur idole, s'ils s'obstinent à la rendre « dangereuse »? Ma femme continuoit de venir toutes les semaines avec sa compagne ; et l'une et l'autre oublioient des heures entières leurs paquets et leurs hottées, pour me parler de politique. Elles me rendoient, à notre façon, un compte exact de ce qui se passoit dans Paris, à la convention, aux promenades, dans les spectacles, sur les boulevards. « L'o-« pinion publique, me disoient-elles, est tou-« jours prononcée en faveur du roi ; elle se « manifeste à tous les théâtres, et principale-« ment à celui des Français et du Vaudeville,

« Au premier, on joue une comédie en cinq « actes, intitulée *l'Ami des Loix*, dont l'au- « teur, dit-on, relevera le trône, l'autel et « la noblesse de France. Au second, *la Chaste « Suzanne* offre aux applaudissemens des spec- « tateurs deux couplets qui font courir toute « la bonne compagnie. Cette pièce a été com- « posée à table, par plusieurs poëtes connus, « chez madame L.... C....., qui aime à con- « vier les hommes d'esprit. » Je leur demandai ces deux pièces. La seconde n'étoit pas encore imprimée. Elles remirent à Turgi deux exemplaires de la première. Le roi en eut un, et sa famille un autre.

Le jeudi suivant, ma femme et son amie, qui étoient allées promener leurs commérages chez monsieur et madame L.... C....., m'avertirent que M. Parizeau, l'un des chansonniers de la Chaste Suzanne, et rédacteur d'une petite gazette ayant pour titre *la Feuille du Jour*, étoit dépositaire d'une somme considérable à la disposition de mon maître. M. Parizeau me faisoit prier de demander ses ordres à Louis XVI, afin que cette somme fût remise entre les mains de M. de Malesherbes, si sa majesté le desiroit. Je rendis compte au roi de cet avis. Il en parla le même jour à M. de Malesherbes, qui le détourna d'accepter, et lui apporta le lendemain cent vingt-cinq louis

d'or, le priant de ne point se gêner s'il lui en falloit davantage (*).

---

(1) Ce fut ce malheureux millier d'écus qui, par une indiscrétion de Louis XVI, coûta depuis la vie à M. de Malesherbes : et qu'on me passe encore les réflexions suivantes. Malesherbes, en ouvrant sa bourse au dangereux prisonnier, ne lui recommanda point le secret. Il avoit fait l'abandon de sa vie quand il se présenta pour défendre celle de son ancien maître. Ce qui n'étoit que vanité ridicule dans les Sourdat, les Graindorge, les Olympe de Gouges à Paris ; ce qui étoit une sotte et criminelle présomption dans l'ex-ministre Bertrand à Londres, fut en Malesherbes une action héroïque. Ce vieillard vénérable n'offroit point d'or à Louis XVI ; Louis XVI lui parle d'une offre que lui font des comédiens ; Malesherbes l'exhorte à la repousser, et lui apporte de l'or. Louis, autant par l'habitude où sont les princes, de ne considérer qu'eux seuls dans le péril, que pour ne pas manquer à ses notions mesquines sur la probité d'un chrétien et sur la dignité d'un roi, déclare, en allant à l'échafaud, que l'or qui se trouve dans un de ses tiroirs appartient à M. de Malesherbes Il répète plusieurs fois cette déclaration, que les assistans feignoient de ne pas entendre. Mais Louis avoit fait plus ; il avoit en roi honnête homme, et en roi toujours roi, étiqueté le don de son protecteur, qu'il s'obstinoit à regarder tout au plus comme le prêt d'un ami. Soyez donc magnanimes avec les princes ; si vous ne périssez par leur ingratitude ou par leur orgueil, vous périrez par leur reconnoissance.

Ma seconde reflexion portera sur le zèle indiscret de tant d'honnêtes gens, qui a coûté la vie à tant d'autres pendant le régime révolutionnaire..... Mais je

Mon maître apprit par les municipaux que la jeune princesse sa fille étoit malade; et quelqu'inquiétude que lui causât cette nouvelle, il refusa, ainsi que sa femme, que les municipaux fissent revenir son médecin à la tour. Louis et Marie-Antoinette, pour ne pas s'écarter de l'étiquette royale, vouloient qu'on appelât M. Brugnier, *médecin des enfans de France.* Cette prétention, toute disconvenante qu'elle étoit, finit par être tolérée; et

---

sens que les aimables poètes du Vaudeville seroient trop affligés si je leur faisois voir quelques-unes des horribles conséquences de leurs étourderies. Qu'ils se souviennent seulement de ce vers, quand ils seront tentés de se croire exempts de foiblesse humaine :

Je me suis fait Feuillant, pour être encor Jésuite.

et qu'ils veuillent bien renoncer pour toujours à mettre de la politique dans leurs chansons.

Quant aux exécrables indiscrétions de Bertrand, de ce monstre plus hideux que Marat, de ce mauvais frère, mauvais père, mauvais mari, mauvais parent, mauvais citoyen, mauvais sujet, mauvais ministre, mauvais serviteur et mauvais maître, mauvais hôte et mauvaise connoissance, sot raconteur et plat écrivain, qui, pour faire du bruit à Paris et à Londres, abusa d'un récit que ne lui avoit pas refusé Malesherbes; puisse le souvenir qui lui en reste se changer en un long remords, et le déchirer jusqu'à son dernier souffle !

[Note de l'éditeur].

M. Brugner fut mandé pour madame royale, ce qui tranquillisa Louis XVI.

Le mardi, 15 janvier, veille du jugement de Louis, ses conseils vinrent comme de coutume. Ils emportèrent, en se retirant, une protestation ainsi conçue, écrite toute entière de la main de mon maître :

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille « de ne point souscrire à un jugement qui m'in- « culpe d'un crime que je ne puis me reprocher. « En conséquence, je déclare que j'interjette « appel à la nation elle-même du jugement de « ses représentans. Je donne, par ces présentes, « pouvoir spécial à mes défenseurs officieux, « et charge expressément leur fidélité de faire « connoître à la convention nationale cet ap- « pel par tous les moyens qui seront en leur « pouvoir, et de demander qu'il en soit fait « mention dans le procès-verbal des séances « de la convention.

« Louis Capet ».

MM. Tronchet et de Sèze prévinrent sa majesté qu'ils seroient tous deux absens le lendemain.

Le mercredi 16, M. de Malesherbes demeura une partie de la matinée avec le roi, et promit qu'il viendroit lui rendre compte de l'appel nominal, aussitôt qu'il en sauroit le

résultat. Mais la séance s'étant prolongée fort avant dans la nuit, ce ne fut que le 17 au matin qu'on prononça le décret.

Le même jour 16, à six heures du soir, quatre municipaux entrèrent dans la chambre et lurent à Louis un arrêté du conseil de la commune, portant en substance que tous les quatre le garderoient à vue jour et nuit, et que deux seroient continuellement auprès de sa personne. Il demanda si son jugement étoit prononcé. On lui répondit que l'on croyoit que l'appel nominal n'étoit pas terminé encore; et quelques momens après, arriva M. de Malesherbes, qui confirma cette réponse.

Le feu prit en ce moment à une petite cheminée de l'aile gauche du palais. Une foule de voisins et de passans entra dans la cour. Un municipal vint tout effrayé, dire à M. de Malesherbes de se retirer tout de suite. M. de Malesherbes sortit, après avoir promis à Louis XVI de revenir l'instruire de son jugement. Aussi effrayé que le commissaire, je lui demandai la cause de sa venue. « On a mis « le feu au Temple, me dit-il; c'est sans » doute, ajouta-t-il confidemment, pour faire » évader Capet dans le tumulte. Mais sois « tranquille, je viens de faire environner les « murs par une forte garde ». Bientôt on

apprit que le feu étoit éteint, et que c'étoit un accident causé par l'imprudence de mon ami Ruffon, un des domestiques du palais, qui, pour se mieux chauffer, avoit mis à son foyer une douzaine de buches. Le conseil d'administration, qui n'étoit peut-être pas bien persuadé de son innocence, le mit à la porte le même jour, après lui avoir fait une réprimande sévère.

Le jeudi matin, 17 janvier, M. de Malesherbes entra vers les neuf heures, et se jeta, suffoqué de sanglots, dans le sein de Louis, en présence des quatre commissaires. Mon maître le serra dans ses bras avec affection; et tous deux furent quelque tems sans parler. « Vous êtes condamné, dit M. de Malesherbes; « tous les membres de la convention nationale « ont voté, absens comme présens. La majo- « rité n'est que de cinq voix pour la mort. Nous « avons été admis à la barre : nous avons de- « mandé un sursis après avoir lu votre acte « d'appel à la nation. L'assemblée a rejeté « l'appel, et a remis la question du sursis au « lendemain ». Un silence douloureux succéda aux paroles que Louis venoit d'entendre ; mais enfin, retrouvant ses facultés, il s'occupa de l'état souffrant de son vieil ami, et essaya de lui donner des consolations en se donnant à lui-même des espérances.

Les rédacteurs trop officieux de la première version de mon journal, ne comptant pour rien les contradictions où ils me jetoient à chaque page, ont mis ici dans la bouche de M. de Malesherbes, un récit moitié vrai, moitié faux, des circonstances du jugement de Louis XVI, qu'ils lui font qualifier de *violation de toutes les formes* et de *régicide*. Mais ils devoient au moins faire attention que M. de Malesherbes, n'étant pas un insensé, n'auroit eu garde d'aggraver le sort de Louis, en tenant de tels discours devant les quatre commissaires présens à cette entrevue.

M. de Malesherbes se disposoit à sortir. Louis demanda aux municipaux s'il pourroit avoir un entretien particulier avec lui, à quoi ils consentirent tacitement, sans hésiter, en passant tous les quatre dans l'anti-chambre. J'eus l'impudence de ne pas les y suivre. M. de Malesherbes me regarda, je persistai. Mon maître le conduisit dans son cabinet, en ferma la porte, et demeura environ une heure avec lui. Au sortir du cabinet, M. de Malesherbes se retira, en promettant à Louis qu'il reviendroit le soir de bonne heure. « La douleur de « ce bon vieillard m'a vivement ému, me dit « mon maître ». Je reconnus qu'il s'étoit passé dans le cabinet quelque chose de mystérieux. Je ne doutai pas que l'un et l'autre n'espé-

vassent faire commuer la peine ; mais j'étois loin de croire qu'ils y réussiroient : l'opinion des deux princesses avoit fait une trop vive impression sur moi.

Ainsi, je me préparai à la mort prochaine de mon maître ; mais, en un instant, le souvenir de tous mes torts vint épouvanter mon imagination. Je me trouvai être à-la-fois l'instigateur, l'instrument et le complice de la femme et de la sœur du malheureux Louis. Un tremblement universel s'empara de moi.

Cependant mon maître m'ayant dit qu'il vouloit se raser, je préparai ce qui lui étoit nécessaire. Tandis qu'il se savonnoit, j'étois debout en face de lui, et tenois son bassin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'osois élever mes yeux vers les siens. Je le regardai par hasard, et malgré moi mes larmes coulèrent. Je ne sais si l'état où je me trouvois fit sentir à Louis sa véritable position ; mais une pâleur subite parut sur son visage ; son nez et ses oreilles blanchirent tout-à-coup. A cette vue, mes genoux se dérobèrent sous moi. Le roi, qui s'aperçut que le bassin alloit tomber, me prit les deux mains, me soutint avec force, et me dit à demi-voix : « Allons, plus « de courage ». Son visage se ranimoit ; son langage muet m'indiquoit une arrière-pensée,

Il se rasa tranquillement ; je l'habillai comme à l'ordinaire.

Il demeura dans sa chambre jusqu'à l'heure de son dîner, occupé à se promener ou à lire un vieux Mercure. Vers le soir, il passa dans son cabinet ; je l'y suivis, sous prétexte qu'il pouvoit avoir besoin de moi, et après avoir dit aux municipaux que j'étois curieux de savoir ce qui s'étoit passé dans le cabinet entre Capet et Malesherbes.

Comment devois-je me présenter ? Je l'ignore ; mais je sais que je me présentai comme je ne devois pas. Je ne croyois point à un sursis, et je lui en parlai comme si je n'en eusse pas eu le moindre doute. Il refusa de s'expliquer sur cet objet. « Je ne cherche aucun espoir, « me répondit-il ; mais je suis bien affligé de ce « que M. d'Orléans, mon parent, a voté ma « mort (*). Voyez cette liste. » C'étoit celle

---

(*) Lorsque ce parent dénaturé eut prononcé le mot de mort, une commotion électrique sembla avoir parcouru l'assemblée, depuis l'arène jusqu'aux lucarnes. Tous les juges qui avoient émis le même vote, ainsi que ceux qui en avoient émis un contraire, tous ceux qui n'avoient pas encore parlé, se regardèrent entre eux, et leurs regards réunis lancèrent l'indignation contre le votant. Les tribunes publiques, remplies de spectateurs de tous les partis, de toutes les factions, laissèrent échapper un murmure uniforme d'horreur,

de l'appel nominal, qu'il tenoit à la main. Je continuai mon rôle de valet. » Le public,

---

qui se prolongea sourdement jusques dans les plus étroits corridors.

L'ex-ministre Bertrand dit à Londres, à qui daigne l'entendre, que la majorité ne fut que d'une voix. La principale conséquence de cette assertion seroit que le duc d'Orléans seul a fait décapiter Louis XVI. Mais ce que ne dit pas Bertrand, c'est que lui Bertrand fut la véritable cause du vote de Philippe. Qu'on se souvienne que cet homme étant ministre de la marine, Philippe fut nommé amiral ; que ce prince, qui n'avoit paru depuis long-tems à la cour, s'y présenta pour faire au roi ses remercîmens ; que Bertrand, d'accord avec Antoinette, au lieu de se prêter à un rapatriage que la saine politique rendoit indispensable, ne laissa point pénétrer Philippe jusqu'à Louis ; qu'il le fit, au contraire, pousser, repousser, balotter, chasser, conspuer par un tas de fous, d'imbécilles et de faquins se disant amis du roi, qui garnissoient les anti-chambres des Tuileries ; qu'il n'y eut pas jusqu'au clerc de la Bazoche, R...., devenu seigneur de la cour, qui ne lui crachât au visage ; que Philippe, imputant à son cousin cette expulsion déshonorante de son palais, ne fut point désabusé par le ministre Bertrand, présent à cette expulsion ; que Philippe, descendant l'escalier au travers des crachats, dit qu'il se vengeroit de son cousin, et que Bertrand ne fit que rire de cette menace. Et Bertrand ose parler ! Et Bertrand ose écrire ! Et Bertrand ose imprimer ! Et Bertrand ose avouer que Philippe s'est vengé de son cousin !

[Note de l'éditeur.]

« lui dis-je, murmure hautement. Vos fidèles « serviteurs l'agitent sans cesse. Dumouriez « est à Paris; on dit qu'il est porteur du vœu « de son armée contre le procès qu'on fait à « votre majesté. Le peuple est indigné de l'in- « fame conduite de M. le duc d'Orléans. Ma « femme me l'a dit, les municipaux en con- « viennent. Le bruit se répand aussi que les « ambassadeurs des puissances étrangères vont « se réunir pour déclarer la guerre à l'assem- « blée, au nom de leurs maîtres, si votre « peine n'est pas commuée. Enfin ma femme « et sa compagne m'assurent que les conven- « tionnels craignent une émeute populaire. « Je serois bien fâché qu'elle eût lieu, répon- « dit le roi; ma famille pourroit en souffrir. « Je me souviens des peines que d'Anjou eut « à contenir la multitude. « Voyant qu'il ne vouloit pas en dire davantage, je me re- tirai.

Le soir, j'appris que M. de Malesherbes étoit revenu, et qu'on lui avoit refusé l'entrée de la tour, en vertu d'un arrêté du conseil-gé- néral, ainsi conçu :

« Le conseil-général, considérant que la « mission des défenseurs de Louis est finie au « moment du jugement; considérant qu'il im- « porte au salut public qu'il n'y ait point de « communication entre Louis et les personnes « de

« de l'extérieur, arrête que les défenseurs de « Louis ne communiqueront plus avec lui, et « qu'il sera donné connoissance du présent ar- « rêté à la convention nationale; arrête en « outre que les commissaires de la municipa- « lité au Temple feront des recherches exactes « dans l'appartement de Louis. »

Ne voulant ni laisser ignorer à mon maître ces nouvelles importantes, ni l'en instruire, je lui dis qu'il ne pouvoit être privé de ses conseils que par un décret de la convention, et qu'il devoit demander qu'on leur permît d'entrer dans la tour. « Attendons jusqu'à de- « main, me répondit-il. »

Le vendredi 18, il ne reçut (on le pense bien) aucune nouvelle de M. de Malesherbes, ce qui parut accroître son espérance d'un sur- sis. En lisant un Mercure, il nous donna un logogryphe à deviner. Nous en cherchâmes le mot inutilement. « Comment, dit-il, vous ne « le trouvez pas? Il m'est cependant bien ap- « plicable depuis long-tems : le mot est *sa-* « *crifice.* « Il m'ordonna d'aller prendre dans son cabinet l'Histoire de Charles premier, roi d'Angleterre, et il se mit à en relire des pas- sages (*).

(*) Cette Histoire ne faisoit pas partie de la petite bibliothèque du Temple, quand Louis XVI y arriva; mais elle y fut envoyée par le conseil-général de la

Le samedi 19, à neuf heures du matin, deux municipaux entrèrent, accompagnés du concierge de la tour, nommé Mathey. Ces deux municipaux dirent à Louis qu'ils ne venoient que pour faire une nouvelle recherche d'armes et d'instrumens tranchans, et lui montrèrent l'ordre du conseil d'administration qui les amenoit. Louis, sans leur répondre, se retira dans la tourelle. Un de ses quatre gardiens l'y suivit, et les trois autres se tinrent dans la chambre, à portée de le voir. La perquisition étant finie dans la chambre, les deux municipaux se présentèrent à la tourelle. Mon maître alors repassa dans la chambre; mais, après quelques refus, il se vit obligé de retourner au cabinet pour ouvrir les tiroirs d'un petit bureau dont il venoit de mettre les clefs dans sa poche. Les municipaux ayant apperçu des rouleaux cachetés qui sembloient contenir de la monnoie. « Ce sont, dit le roi, trois « mille francs qui ne m'appartiennent pas; ils « sont à M. de Malesherbes : je compte les « lui rendre. » Sur chaque rouleau, Louis

commune, à qui Chaumette, Hébert et d'autres avoient persuadé qu'il étoit indécent à Louis XVI de lire des poètes latins, auxquels le conseil ne comprenoit rien, d'en faire faire de nouveaux achats pour se compléter, et de ne point lire le procès de Charles Ier, qui convenoit davantage à sa position.

[Note de l'éditeur.]

avoit écrit de sa main : *A M. de Malesherbes.* Les municipaux ne prirent cet or ni ne l'inventorièrent.

Pendant que ces choses se passoient, le concierge Mathey s'étoit approché de la cheminée, et s'y chauffoit debout, tenant son habit retroussé, et tournant le dos au feu. Louis revenu du cabinet, le concierge ne quittoit point la place ; il pensoit que la politesse lui interdisoit de s'asseoir, mais qu'elle l'autorisoit à se chauffer dans cette posture. Louis, en lui disant avec vivacité de se retirer, proféra un mot qui eût été moins déplacé dans la bouche d'un concierge de prison que dans celle d'un roi. Mathey se retira pourtant sans riposter. Cette grossièreté de l'un et de l'autre eut une petite suite que je dirai plus loin.

Le soir, Louis demanda aux commissaires s'ils avoient connoissance des motifs qui empêchoient ses avocats de venir le voir. « Ce sont « apparemment, répondirent-ils, des défenses « du conseil-général; car le C. Malesherbes « s'est présenté plusieurs fois à la tour, et l'en« trée lui en a été refusée. — Pourquoi, ré« pliqua Louis XVI, m'a-t-on laissé, depuis « deux jours, ignorer ce changement ? » Les yeux des commissaires se tournèrent sur moi. C'étoit une leçon à Louis XVI et à son valet. Je dis à mon maître qu'il étoit tems d'écrire,

ainsi que je lui avois déjà conseillé; qu'au surplus, le peu que je voyois, depuis le jugement de son procès, me paroissoit d'un favorable augure. Là-dessus il dit aux commissaires de demander au conseil-général les motifs qui s'opposoient à l'entrée de ses avocats dans la tour. « Vous savez, lui répondirent les commissaires, que nous ne pouvons faire part « d'aucune de vos demandes au conseil-général, « à moins qu'elles ne soient écrites et signées « de votre main. » Il écrivit alors un billet qu'il leur remit. Le lendemain, qui étoit dimanche, il passa tranquillement la matinée à se promener et à lire. Enfin on lui dit, vers le milieu du jour, qu'il recevroit la visite du conseil exécutif. Il se mit à copier un écrit que je reconnus pour être une des pièces qu'il avoit rédigées quelques jours auparavant avec M. de Malesherbes; mais en le transcrivant, il me parut y faire des additions. Voici cet écrit.

« Je demande un délai de trois jours, pour « pouvoir me préparer à paroître en présence « de Dieu. Je demande pour cela de pouvoir « voir librement la personne que j'indiquerai « aux commissaires de la commune, et que « cette personne soit à l'abri de toute crainte « et de toute inquiétude pour cet acte de cha- « rité qu'elle remplira auprès de moi.

« Je demande d'être délivré de la surveil-
« lance perpétuelle que le conseil-général a
« établie depuis quelques jours.

« Je demande, dans cet intervalle, à pou-
« voir voir ma famille quand je le demande-
« rai, et sans témoin.

« Je desirerois bien que la convention na-
« tionale s'occupât tout de suite du sort de ma
« famille, et qu'elle lui permît de se retirer
« librement où elle jugeroit à propos.

« Je recommande à la bienfaisance de la na-
« tion toutes les personnes qui m'étoient atta-
« chées : il y en a beaucoup qui avoient mis
« toute leur fortune dans leurs charges, et qui,
« n'ayant plus d'appointemens, doivent être
« dans le besoin, et même de celles qui ne
« vivoient que de leurs appointemens. Dans
« les pensionnaires, il y a beaucoup de vieil-
« lards, de femmes et d'enfans, qui n'avoient
« que cela pour vivre.

« Fait à la tour du Temple, le 20 janvier
« 1793. *Signé* LOUIS ».

A deux heures précises entra le général Santerre, qui m'ordonna d'annoncer le président du conseil exécutif, et se tint en dedans de la première porte. « Bon ! voici mon sursis »,

dit Louis XVI, courant vers le général aussi vite que le lui permettoit sa corpulence. A peine étoit-il auprès de Santerre, qu'on vit entrer Garat, ministre de la justice, qui, ce jour-là, se trouvoit président du conseil exécutif. Il étoit suivi de son collègue Lebrun, ministre des affaires étrangères, de Grouvelle, secrétaire du conseil, du président et du procureur-syndic du département de Paris; tous quatre désignés par le conseil exécutif, avec le commandant de la garde nationale, pour accompagner dans cette mission le président du conseil.

Louis, en rentrant dans sa chambre, sur l'invitation de Santerre, parut stupéfait de voir que tous ses gardiens s'étoient découverts à l'approche du président du conseil exécutif, et que Merceraut même se tenoit chapeau bas, dans une sorte de respect. Le président parla ainsi :

« Louis, le conseil exécutif a été chargé de « vous notifier l'extrait du procès-verbal des « séances de la convention nationale des 15, « 17, 19 et 20 janvier. Le secrétaire du conseil « va vous en faire lecture ».

Alors Grouvelle déploya un papier, et lut ce qui suit avec une gravité très-décente, qui fut

remarquée par mon maître, ainsi qu'on le verra bientôt :

Extrait du procès-verbal des séances de la Convention Nationale, des 15, 17, 19 et 20 janvier 1793, l'an II de la république Française.

« La convention nationale déclare Louis « Capet, dernier roi des Français, coupable « de conspiration contre la liberté de la na- « tion, et d'attentat contre la sûreté géné- « rale de l'état.

« La convention nationale décrète que Louis « Capet subira la peine de mort.

« La convention nationale déclare nul l'acte « de Louis Capet, apporté à la barre par ses « conseils, qualifié d'appel à la nation du juge- « ment contre lui rendu par la convention; dé- « fend à qui que ce soit d'y donner aucune « suite, à peine d'être poursuivi et puni comme « coupable d'attentat à la sûreté générale de « la République.

« Le conseil exécutif notifiera le présent « décret, dans le jour, à Louis Capet, et pren- « dra les mesures de police et de sûreté néces- « saires pour en assurer l'exécution dans les « vingt-quatre heures, à compter de sa no- « tification, et rendra compte du tout à la

« convention nationale, immédiatement après « qu'il aura été exécuté. »

La lecture finie, le secrétaire du conseil exécutif remit l'expédition à Louis XVI, qui adressa aussi-tôt la parole à Garat, et lui dit: » Monsieur le président, je vous prie de dire « à la convention nationale, que je demande « un délai de trois jours, et la faculté de voir « un prêtre dont j'indiquerai la demeure. » La suite de son discours fut semblable, quant au fond, à l'écrit qu'il venoit de copier en attendant l'arrivée du conseil, et qu'on a lu plus haut. En serrant dans son porte-feuille l'expédition des procès-verbeaux, il en tira cet écrit, et pria le président de le remettre à la convention. Garat lui répondit que la commision qu'il présidoit en cette circonstance alloit se retirer pour délibérer sur sa demande. Mais au moment, où Garat sortoit avec sa suite, Louis élevant la voix, dit, « Monsieur « le président, si ma demande est accordée « pour la personne que je desire, voici son « adresse. » Puis il la remit à un municipal, qui la porta tout de suite à Garat. Cette adresse, d'une autre main que celle du roi, étoit ainsi écrite : *M. Edgeworth ou Fermon, n°. 483, rue du Bacq.*

Il est vraisemblable que l'écriture de ce morceau de papier causa quelque surprise à

ceux qui la remarquèrent. Mon maître et moi étions seuls dans le secret. L'abbé de Fermont, se disant vicaire-général de l'archevêché de Paris, étoit devenu, à ce titre, confesseur de madame Elisabeth, dans les dernières semaines qui précédèrent le dix août. La princesse avoit fait passer à son frère, dès le mois de décembre, par notre voie ordinaire de correspondance, le nom de cet homme précieux, en l'invitant à ne point négliger son zèle. Louis tenoit soigneusement l'adresse serrée dans son porte-feuille, jusqu'à ce que l'occasion se présentât d'en faire usage (*).

A peine la commission exécutive fut-elle

(*) La première fois que M. de Malesherbes mit les pieds dans la tour, Louis XVI le pria de lui faire venir ce prêtre. « Un des meilleurs conseils que je puisse « vous donner, comme votre avocat, lui dit Malesherbes, c'est de remettre à d'autres tems un genre « de consolation qui ne pourroit que nuire à votre « cause, dans l'esprit même de la saine partie du « public. Le mépris a toujours couvert ces prêtres ir- « landais qui, suivant le proverbe, venoient vivre à « Paris d'argumens et de messes. Il est ridicule qu'un « de ces hommes se dise grand-vicaire de M. de Juigné; il seroit honteux à M. de Juigné de l'avoir « choisi. Si M. de Juigné n'a pas cessé de vous croire « son diocésain, pourquoi a-t-il cessé d'habiter son « diocèse? Pourquoi se repose-t-il sur un manœuvre « étranger du soin de votre conscience? »

[Note de l'éditeur.]

sortie, que mon maître demanda son dîner. Quelques instans après, deux municipaux m'appelèrent dans la salle à manger, et me dirent que le conseil d'administration, responsable de la vie de Louis XVI, croyoit devoir, depuis le jugement, obéir à l'arrêté du conseil-général, qui lui avoit interdit l'usage de tout instrument tranchant ou aigu. Les deux municipaux me chargèrent de prévenir mon maître de cette résolution : je m'y refusai. Le lecteur est assez accoutumé à mes sottises, pour que je puisse m'épargner l'explication de celle-ci, supposé qu'il veuille me faire l'honneur d'appeler sottise un acte de lâcheté de plus. Mon maître étoit devenu à mes yeux un homme mort : lui laisser supporter tout seul le poids de son agonie, me sembloit un moyen de me conserver l'estime des vivans.

En entrant dans la salle à manger, le roi vit le panier dans lequel étoient les apprêts du couvert de sa famille. Il se plaignit de ce qu'on la faisoit attendre, un jour comme celui-là, remarquant qu'elle pourroit s'inquiéter de ce retard. Il se mit à table. » Je n'ai pas de cou-« teau, me dit-il ». Je ne répondis point. Le municipal Minier lui dit que j'avois ordre de couper ses morceaux. » Me croit-on si près de « mourir, répliqua Louis XVI, qu'il ne me « reste d'autre ressource qu'un coup de dése-

« poir? Je suis innocent des crimes qu'on m'im-
« pute ; et ma mort seroit pour les Français le
« plus grand des malheurs ». Ces paroles furent suivies d'un long silence, auquel mon maître mit fin par ces autres paroles non moins remarquables : « Ne trouvez-vous pas que le se-
« crétaire qui me lisoit le décret, paroissoit
« avoir quelque chose de rassurant à y ajouter?
« — Cela se pourroit bien, interrompit Merce-
« raut ; ce Grouvelle n'est qu'un modéré, qui
« voudroit te voir enfermé pour le reste de
« tes jours ». La conversation n'alla pas plus loin.

A six heures on annonça le général Santerre, qui lui-même, en entrant, m'ordonna d'annoncer le retour du président du conseil exécutif. Louis XVI se leva, et Garat s'approchant, lui dit que la convention nationale, avant qu'elle connût sa lettre, avoit déjà prononcé le décret suivant, sur la proposition de Cambacérès un de ses membres :

« Il sera enjoint au maire et aux officiers
« municipaux de Paris, de laisser à Louis
« la liberté de communiquer avec sa fa-
« mille, et d'appeler auprès de sa per-
« sonne les ministres du culte qu'il in-
« diquera pour l'assister dans ses derniers
« momens ».

Que sur la lecture de sa lettre, et après avoir entendu le nom du prêtre indiqué dans un papier à part, la convention avoit décrété « qu'il étoit libre à Louis d'appeler tel ministre « du culte qu'il jugeroit à propos, et de voir sa « famille librement et sans témoin »; qu'elle avoit de plus autorisé le conseil exécutif à lui répondre » que la nation française, toujours « grande, toujours juste, s'occuperoit du sort « de sa famille »; qu'enfin sur la demande d'un sursis de trois jours, et sur la réclamation relative aux créanciers de la maison du roi, la convention nationale avoit passé à l'ordre du jour, en motivant la seconde détermination sur le droit qui appartenoit à ces créanciers, de se présenter en tous tems, pour demander leur paiement ou de justes indemnités.

Mon maître entendit cette lecture sans faire aucune observation. Les municipaux alors, se tirant à l'écart, demandèrent au président du conseil exécutif comment Louis verroit sa famille? « En particulier, répondit Garat; c'est « l'intention de la convention nationale ». Mais les municipaux lui ayant fait part de l'injonction à eux faite par le conseil-général de la commune, de ne perdre de vue le prisonnier, ni le jour ni la nuit, injonction autorisée par un décret du mois d'août, qui rendoit la municipalité

municipalité responsable de la personne de Louis, et qui n'étoit point annullé par les décrets postérieurs, il fut convenu que, pour concilier la volonté de la convention nationale et la responsabilité qu'elle laissoit peser sur les municipaux, Louis communiqueroit avec sa famille dans la salle à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison; mais qu'on fermeroit la porte, pour qu'il ne fût pas entendu.

Pendant ce tems, je prêtois l'oreille de mon mieux. Mon maître, qui auroit voulu aussi écouter, s'approcha de moi, et me dit : « Je croyois, en voyant le visage de Santerre « moins triste qu'hier, qu'il venoit m'annon- « cer que le sursis étoit accordé. — Il me « semble qu'ils en parlent, lui répondis-je ; « mais, éloignez-vous, puisqu'ils en font un « secret ».

Il s'éloigna, et revint un instant après, tenant à la main les rouleaux de M. de Malesherbes. « Messieurs, dit-il, voici trois « mille francs qui appartiennent à M. de « Malesherbes : je vous prie de les lui rendre « de ma part ». Nul ne répondit : il les présenta à Garat, qui ne s'en aperçut point, ou feignit de ne point s'en apercevoir ; il les mit dans la main du municipal Baudrais, qui causoit avec Garat, et qui ne put les

refuser. « Monsieur le président, dit-il en-« suite à celui-ci, a-t-on fait avertir l'abbé « de Fermont »? Garat lui répondit : « Je « l'ai amené avec moi, et vous allez le voir ». Aussi-tôt il donna des ordres, afin qu'on le fît monter. Le prêtre étant venu (*), la commission se retira.

Mon maître passa dans son cabinet avec l'abbé ; il en sortit à huit heures, et dit aux commissaires : « Conduisez-moi vers ma fa-« mille avec M. de Fermont. — Nous ne « pouvons, répondirent-ils, vous y conduire

---

(*) M Edgeworth, qui apparemment ignore que la qualité de missionnaire chrétien ne comporte ni celle de narrateur politique, ni celle de tacticien, ni surtout celle de menteur, raconte aux bourgeois de la Tamise, que pendant qu'il montoit l'escalier de la prison de Louis XVI, les sentinelles qui garnissoient cet escalier juroient et s'enivroient comme ils l'eussent fait à la taverne. Bertrand le ministre, aussi grand général d'armée à Londres qu'il le fut jadis en France, quand il se cacha dans une cave pour éviter le ressentiment de quelques gentilshommes qui n'aimoient pas les intendans de province ; Bertrand le ministre a jugé le récit du confesseur Edgeworth digne de sa plume : et voilà comme les traîtres à leur patrie écrivent l'histoire. On pourroit dire à tous ces griffonneurs de factums contre la révolution française, qui assourdissent les cabinets de l'Europe : S'il n'est pas de votre intérêt d'être vrai, il le seroit au moins d'être vraisemblables.

[Note de l'éditeur.]

« ni avec lui, ni sans lui; mais quand vous « voudrez la voir et lui parler, nous la « ferons descendre; et le citoyen Fermont « ne la verra point ». Louis fit quelques objections; après quoi, il se rendit aux raisons des municipaux, et demanda que sa famille lui fût amenée.

Pendant qu'un des municipaux se chargea de faire descendre sa famille, les autres m'ordonnèrent de détourner la table qui occupoit le milieu de la salle à manger, et de placer des chaises dans le fond. « Il faudra même, ajou- « tèrent-ils, disposer pour les femmes une ca- « raffe d'eau et un verre, afin que nous ne « soyons pas obligés d'entrer, si l'une d'elles « venoit à se trouver mal. »

Ce fut dans l'anti-chambre que Louis reçut d'abord sa famille. La reine, après les premiers embrassemens, vouloit entrer seule avec lui dans la chambre. « Non, dit le roi, passons « dans cette salle, je ne puis vous voir que là. » Ils y entrèrent tous; et je suivois mon maître, quand un des commissaires m'ordonna de revenir et de fermer la porte qui étoit en vitrage. Le roi s'assied, la reine à sa gauche, madame Elisabeth à sa droite, madame royale presque en face; et le jeune prince demeura debout entre les jambes de son père. L'entrevue dura deux heures. De tems à autre la conversation

s'échauffoit. Il nous étoit impossible de rien entendre ; mais il nous fut aisé de juger que le roi reprochoit à sa femme leur commun malheur.

Tout à coup Louis XVI se leva et se mit à avancer vers la porte : sa famille le suivit. Marie-Antoinette prit son mari par le bras, comme pour le retenir ; à quoi elle ne réussit point. J'ouvris la porte. La reine laissa le bras du roi, et prit la main de son enfant, à qui le roi prit l'autre main, sans qu'il parût y mettre de l'affectation. La jeune princesse, du côté opposé à son frère, tâchoit de ceindre son père, en alongeant le bras sur son habit. Madame Elisabeth, derrière madame royale, avoit passé la main entr'elle et le roi, dont elle pressoit le bras. Au moment de la séparation, toute la famille lui dit : « Promettez-nous que « vous nous ferez venir demain. » Il ne répondit ni oui ni non. Alors madame royale se jeta à ses genoux et s'évanouit. Madame Elisabeth la releva et la soutint. Je m'approchai officieusement pour l'aider. On me laissa faire. Louis XVI, voulant mettre fin à cette scène déchirante pour lui et ses enfans, se retira dans sa chambre, en disant : « Adieu, adieu ! »

Les princessea remontèrent chez elles. Je voulus soutenir sous les bras madame royale,

en la suivant dans l'escalier : les municipaux m'arrêtèrent à la seconde marche, me dirent qu'en présence d'une mère et d'une tante, il n'appartenoit à aucun homme de toucher une jeune fille, sous prétexte qu'elle se trouvoit mal; et ajoutèrent que, dans le lieu où nous étions, j'étois le dernier en qui une pareille licence pût être excusée. J'entre dans ce petit détail, parce que mes premiers rédacteurs ont présenté mon impertinence dans l'antichambre et dans l'escalier, comme un acte d'humanité ou de devoir, et la semonce des municipaux, comme une preuve de barbarie.

Les paroles les plus remarquables qui furent entendues dans la prison du Temple, après la dernière séparation de Louis XVI et de sa famille, furent proférées, les unes par sa femme, les autres par lui. Celles de sa femme convainquirent les municipaux que, tenant son fils par la main, elle croyoit tenir un roi. « Mon fils, lui dit-elle, au moment « où Louis XVI rentroit chez lui, ap- « prenez par les malheurs de votre père « à ne pas vous venger de sa mort; » et ses yeux, en se portant sur les municipaux, sembloient leur promettre la clémence d'une souveraine. De son côté, Louis dit aux mêmes commissaires, quand ils furent

rentrés dans sa chambre : « J'ai fait une bonne « mercuriale à ma femme. «

Louis rejoignit l'abbé de Fermont qui, pendant son absence, étoit resté dans le cabinet de la Tourelle, par ordre des commissaires. Une demi-heure après, tous deux en sortirent. Je servis le souper : mon maître mangea sobrement, en présence de son confesseur, mais de bon appétit. Il m'ordonna, en se levant de table, de ne pas desservir que l'abbé de Fermont n'eût soupé. L'abbé accepta, se mit à table, et moi avec lui en présence d'un municipal.

Après notre souper, le prêtre et le roi retournèrent dans la Tourelle. Celui-là en sortit peu après, pour demander des ornemens et d'autres objets relatifs au sacerdoce de sa religion. Il fut conduit au conseil du palais, qui donna ordre qu'on allât chercher dans une église du voisinage, ce que l'abbé demandoit. Ce ne fut qu'à deux heures du matin que le tout me fut apporté. Le roi et l'abbé dormoient depuis long-tems.

Ici je suis encore contraint de montrer une petite ruse de mes premiers rédacteurs. Ils ont écrit qu'après avoir déshabillé le roi, la veille de sa mort, j'allois pour lui rouler les cheveux, et qu'il me répondit : « Ce n'est « pas la peine. » La vérité est que je les lui

avois roulés avant souper, par la raison toute simple que les caresses de ses enfans avoient dérangé ses cheveux. Une autre vérité dont l'évidence est incontestable pour quiconque l'a vu à la tour, c'est que, lorsqu'il en sortit pour aller à l'échaffaud, il ne doutoit pas que la scène fatale ne se terminât par un changement de prison (*).

A minuit passé, comme je fermois ses rideaux, il m'ordonna de l'éveiller à cinq heures, et s'endormit à son ordinaire. J'offris mon lit à M. de Fermont, qui n'en voulut que la moitié, disant qu'il ne se déshabilleroit pas. »

(*) Si la supposition dont se plaint ici M. Cléry, avoit pour objet de faire croire au lecteur que Louis XVI, la veille de sa mort, ne conservoit aucune espérance de vivre, les auteurs de cette supposition se sont bien trompés; elle tendroit plutôt à prouver le contraire. S'ils ont eu en vue de faire admirer le courage avec lequel Louis regardoit la mort à mesure qu'elle s'approchoit de lui, l'erreur n'est pas moindre: et d'ailleurs, ignore-t-on en Europe que de tous les Français, coupables ou non, qui ont été décapités à Paris pendant la fièvre révolutionnaire, trois ou quatre seulement ont laissé voir de la foiblesse en allant au supplice? Ignore-t-on qu'entre les femmes même, la reine de France et la comtesse du Barry furent les seules qui s'y virent traîner sans montrer aucune espèce de courage?

[Note de l'éditeur].

A cinq heures, j'allumai le feu dans la chambre de mon maître. Il m'entendit et ouvrit ses rideaux. « J'avois besoin de sommeil, « me dit-il, la journée d'hier m'avoit fatigué. « Où est l'abbé de Fermont ? — Sur mon « lit, répondis-je. — Serez-vous en état de « servir la messe ? — Oui, sire, en recourant « à un livre pour les répons que j'ai ou- « bliés.

Il se leva : je l'habillai ; et j'allois le coiffer à l'ordinaire, quand il me commanda de tresser ses cheveux, et de les relever fortement avec une peigne courbe, de façon que la nuque et le col fussent entièrement dégarnis. Sa toilette achevée, il me dit : « Avertissez M. de Fer- « mont ». A mon retour, je disposai la chambre pour la cérémonie. Sa majesté ouvrit ensuite son missel de poche, et me le remit. Dès que le prêtre fut entré avec l'aube, l'étole et le calice, les municipaux se retirèrent à l'anti-chambre, disant à mon maître qu'ils ne vouloient pas le gêner dans son recueillement, et à moi de fermer un des battans de la porte. Le silence le plus décent fut gardé pendant trois quarts d'heure environ que dura cet acte religieux. Louis reçut la communion. Après la messe, il passa dans son cabinet, en me faisant un signe ; je le suivis. « Cléry, me « dit-il, je suis content de votre service : je

« vais demander que vous passiez à celui de « mon fils; donnez-lui tous vos soins dans cet « affreux séjour; rappelez-lui, dites-lui bien « toutes les peines que j'éprouve du malheur « qu'il ressent. Je ne suis pas moins satisfait du « zèle de Turgi que du vôtre; et je vous charge « de le lui dire. Un jour, peut-être, mon fils « pourra vous récompenser tous deux. Tenez, « voici une lettre que Pétion m'a écrite, lors « de votre entrée au Temple; elle pourra vous « être utile pour rester ici. De plus, je vous « chargerai tout-à-l'heure, en présence de mes « gardiens, de petites commissions qui vous « seront un moyen aisé d'obtenir que l'on vous « conduise, dès aujourd'hui, auprès de ma fa- « mille ».

Je ne sus d'abord que répondre à des remercîmens et à des marques de confiance que je méritois si peu. Déchiré de remords, dévoré d'ambition, embarrassé de ma physionomie, je balbutiois des mots sans suite. Un moment je fus tenté de dire à mon maître qu'il avoit le plus méchant des valets. Mais m'apercevant qu'il prenoit ma confusion pour du respect, je ne sentis plus que l'audace de lui mentir encore. J'osai lui dire que jamais on n'essaieroit de mettre à exécution le jugement prononcé contre son auguste personne. J'osai lui dire que si ses coupables sujets se hasar-

doient à le conduire jusqu'à l'échafaud, les forfaits de la révolte étant parvenus ainsi au dernier des excès imaginables, cet évènement même seroit la cause et le signal du réveil d'un peuple fidèle et trompé, du châtiment subit de tous les ennemis du trône; enfin, de la réintégration de sa majesté, dans les droits imprescriptibles à elle transmis par ses ancêtres. « Sortez, sortez, repartit-il; ne donnez aucun « soupçon contre vous ».

Je reconnus par la lettre de Pétion qui venoit de m'être remise, que ce magistrat n'avoit pas voulu m'envoyer au Temple, sans le consentement de Louis XVI; une loi réservant alors au roi constitutionnel, le droit de choisir toutes les personnes attachées au service de son héritier présomptif. Voici comment le maire de Paris m'avoit proposé au roi.

« Sire,

« Le valet-de-chambre attaché au prince « royal depuis son enfance, demande à con- « tinuer son service auprès de lui. Comme je « crois que cette proposition vous sera agréa- « ble, j'ai accédé à son vœu, etc. »

Il falloit ignorer totalement les usages de la cour, pour ne savoir pas que les mâles de la famille royale étoient dans les mains des fem-

mes, pendant les sept premières années de leur enfance. Mais Pétion, à qui ces usages importoient peu, ne mettoit aucune différence entre servir la personne d'un dauphin, et servir ses ébreneuses. Il m'auroit laissé la qualité de gouverneur du prince royal, si je me fusse avisé de la prendre. Le surplus de sa lettre concernoit ma femme, qui, ainsi que je l'ai dit ailleurs, se trouvoit réduite à son état de blanchisseuse; et mon beau-père, le vieux Duverger, qui avoit perdu son emploi de frotteur de parquet aux menus.

Les commissaires municipaux s'étoient abstenus de rentrer, pendant que l'abbé de Fermont reployoit ses ornemens: et mon maître, en me faisant passer dans son cabinet, pour me donner des ordres mystérieux, avoit sans doute prévu cette attention discrète de ses gardiens. Peu après le retour des commissaires, Louis sortant du cabinet, m'appela, et me dit à haute voix: « Vous remettrez ce cachet à « mon fils, cette bague à ma femme, et ce « petit paquet à ma fille et à ma sœur. Il renferme des cheveux de toute la famille. » Après quoi il rentra dans son cabinet, comme pour laisser aux municipaux, qui l'avoient entendu, toute la liberté de me faire des questions.

Le cachet étoit d'argent, à trois faces. L'une

étoit armoriée d'un écu portant trois fleurs-de-lys, et surmonté d'une couronne royale. Sur une autre face, on voyoit le chiffre si connu, présentant deux L en opposition. La troisième montroit la tête du jeune prince coiffée d'un casque. La bague étoit un anneau nuptial, où se lisoit, à ce que m'apprit un des commissaires, le monogramme latin de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche : M. A. A. A.

Un quart-d'heure après que mon maître m'eut remis les petites commissions, il reparut : il me dit de demander s'il pourroit avoir des ciseaux, et rentra. Les municipaux, qui l'avoient entendu ainsi que moi, me demandèrent si je savois ce qu'il vouloit faire de ciseaux. Je répondis que non. « Allez le savoir, « reprirent-ils, afin que nous puissions tout de « suite en instruire l'administration. » Je secouai la tête. Les municipaux insistèrent : je persistai dans mon refus. « Mais enfin, me dit « l'un d'eux, pourquoi vous obstinez-vous à « ne pas lui faire cette question de notre part? « — Je me doute qu'il voudroit que je lui coupasse les cheveux. — Et quand cela seroit? « — Je ne veux pas. — Et pourquoi ne voulez-« vous pas? — Je ne sais : celui qui saura lui « couper la tête saura bien lui couper les cheveux. — Cléry, vous ne pouvez, sans inhu-

« manité,

« manité, refuser à votre maître ce dernier « service. » Le même municipal se leva, et alla frapper à la porte du cabinet. Louis ouvrit. — « Vous avez desiré des ciseaux; mais « nous ne pouvons en faire la demande à l'ad- « ministration, qu'en lui disant ce que vous en « voulez faire. — C'est afin que Cléry me coupe « les cheveux. « La porte étant refermée, les municipaux se décidèrent à envoyer un d'entr'eux au conseil. Bientôt il remonta, et dit à ses collègues, que l'administration pensoit qu'il n'y avoit pas lieu à accorder des ciseaux, si je refusois d'en faire usage. Mon silence fut ma seule réponse. Les commissaires convinrent qu'on diroit à Louis, pour lui épargner le chagrin de mon refus, que l'administration n'avoit pas obtempéré à sa demande. « Je « n'aurois pas touché aux ciseaux, dit mon « maître à celui qui lui portoit cette réponse. J'aurois desiré que Cléry me coupât les cheveux en votre présence. « Voyez encore, « monsieur. Je vous prie de faire part de « ma demande à l'administration. » Le municipal retourna au conseil, et m'ordonna de le suivre. Quand il eut fait son rapport, le président me dit : « Puisque vous « n'avez pas voulu couper les cheveux à votre « maître dans sa prison, vous l'accompagne-

« rez sur l'échafaud, et là vous les lui cou-
« perez. »

Tout ceci a besoin d'explication. Mon maître espéroit conserver sa vie, et par conséquent ses cheveux ; c'est pourquoi il m'avoit recommandé de les retrousser. Mais il desiroit savoir si ses gardiens avoient connoissance de la commutation de peine à laquelle il se croyoit réservé : et un refus de ciseaux lui devoit paroître une preuve de cette connoissance. L'abbé de Fermont, au contraire, espéroit, non que la peine seroit commuée, mais qu'une heureuse révolution viendroit délivrer le patient, avant que la charrette qui le porteroit fût arrivée au lieu du supplice. Par une suite naturelle de cet espoir, il pensoit que le roi devoit s'efforcer d'accroître l'indignation du peuple ; et que des traces de ciseaux dans ses cheveux, pour faire place au fer des bourreaux, n'étoient pas un moyen à négliger. Enfin, l'abbé de Fermont auroit voulu posséder des reliques d'un saint roi, mort ou vif.

On voit par cet éclaircissement que Louis XVI desiroit qu'on me refusât des ciseaux, et l'abbé de Fermont qu'on m'en accordât. La crainte de me trouver encore en face de mon maître, la facilité de l'entretenir dans sa douce erreur sans lui parler, firent que je lui procurai le refus qu'il souhaitoit de l'administra-

tion ; et que je trompai tout ensemble le patient, le confesseur et les gardiens, sans que personne se doutât de mon artifice.

Mais il fallut me tirer de la menace d'accompagner Louis XVI à l'échafaud. Voici la manière dont j'y réussis : « Je vous prie, ci-
« toyens magistrats, de vous ressouvenir que
« vous m'avez toujours vu républicain. Or un
« vrai républicain ne craint pas de donner des
« consolations à un homme, à un frère souf-
« frant, toutes les fois qu'elles ne peuvent
« nuire aux intérêts de la république. Et
« qu'importe à la république et aux républi-
« cains, que Clery coupe ou ne coupe pas les
« cheveux à Capet? Ce matin je me disois en
« frémissant : C'est pour la dernière fois que je
« touche ces cheveux. Et à présent je me dis,
« citoyens magistrats, que le cœur me man-
» queroit si j'étois contraint d'en couper un
« seul. Capet m'a chargé d'un dernier service
« à lui rendre, qui n'est point celui que vous
« pensez. Les quatre commissaires de garde
« sont témoins qu'il m'a remis un cachet,
« une bague et un petit paquet, pour les
« porter à sa famille, de sa part, si vous
« m'y autorisez, aussitôt qu'il ne sera plus.
« Voici ce dépôt. Je demande, au nom de
« l'humanité, que vous me le laissiez en
« garde, jusqu'au moment où vous aurez
« prononcé une décision. «

A peine eus-je fini ce petit discours, que le conseil se répandit en éloges sur mes sentimens d'honnêteté, de patriotisme et d'égards envers mon ancien maître. Il fut convenu que le dépôt demeureroit en mes mains, en attendant la détermination du conseil-général de la commune. On ne me parla plus ni de couper les cheveux à Louis XVI, ni de le suivre à l'échafaud.

A sept heures du matin, tout Paris étoit sous les armes. Dès le 20 au soir, le conseil exécutif avoit fait proclamer un arrêté conçu en ces termes:

« Le conseil exécutif provisoire, délibérant « sur les mesures à prendre pour l'exécution « des décrets de la convention nationale, des « 15, 17, 19 et 20 janvier 1793, arrête les « dispositions suivantes:

« Art. I. L'exécution du jugement de Louis « Capet se fera demain lundi 21.

« II. Le lieu de l'exécution sera la *place de « la Révolution*, ci-devant *Louis XV*, entre « le piédestal et les Champs-Elysées.

« III. Louis Capet partira du Temple à « huit heures du matin, de manière que l'exé- « cution puisse être faite à midi.

« IV. Des commissaires du département « de Paris, des commissaires de la munici- « palité, des commissaires du tribunal cri-

« minel assisteront à l'exécution. Le secré-
« taire-greffier de ce tribunal en dressera
« procès-verbal, et lesdits commissaires et
« membres du tribunal, aussitôt après l'exé-
« cution consommée, viendront en rendre
« compte au conseil, lequel restera en séance
« permanente pendant toute cette journée. »

A huit heures et demie, les commissaires désignés dans cette proclamation montèrent chez Louis, précédés du commandant-général et de quelques gendarmes. Le commandant lui signifia l'ordre qu'il venoit de recevoir de le faire conduire au supplice. Louis demanda trois minutes pour prendre un papier dans son cabinet. Un instant après il ressortit, tenant un papier à la main. L'abbé de Fermont le suivoit. « Messieurs, dit Louis en « présentant le papier au commissaire Jacques « Roux, voici mon testament, que je vous « prie de remettre le plutôt possible au « conseil-général de la commune. » — « Ma « mission, répondit Jacques Roux, est de « vous accompagner : ainsi je ne puis tout de « suite remplir votre intention. » — « C'est « juste, répliqua Louis. » Et un des commissaires qui retournoit de ce pas au conseil-général, et qui lui fut indiqué par Jacques Roux, se chargea du papier. « Marchons, « je suis prêt, dit aussitôt Louis à Santerre.

« Messieurs, reprit-il en traversant la cham-
« bre, je vous prie de recommander au con-
« seil-général toutes les personnes attachées
« à mon service, et de le prier, de ma part,
« de vouloir bien placer Cléry auprès de la
« reine . . . de ma femme. » Les commis-
saires lui répondirent qu'ils feroient part de sa demande au conseil-général.

Comme il descendoit l'escalier, il aperçut le concierge Mathey, qu'il avoit chassé d'auprès de son feu deux jours auparavant. « J'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers
« vous, lui dit-il; ne m'en veuillez pas. » —
« Je ne vous en veux pas non plus, répondit
« Mathey en se retirant pour faire place. »

Après avoir traversé à pied la première cour, Louis trouva dans la seconde la voiture où il devoit monter. « Ce n'est pas un
« tombereau! dit-il à l'abbé de Fermont, en laissant voir quelque surprise.

Jamais Paris ne fut si tranquille que pendant les trois heures qui précédèrent l'exécution. Permis à chacun de paroître dans les rues en armes; défense à tout homme d'y paroître désarmé, à toute femme de s'y montrer sous aucun prétexte. Ordre de fermer toutes les fenêtres. Cette dernière précaution avoit pour cause le projet connu de quelques amis du roi, qui s'étoient vantés de le pré-

server de la main du bourreau par un coup de fusil. D'autres avoient formé secrètement une compagnie, qui se promettoit de le replacer ce jour même sur le trône, en l'arrachant des mains du bourreau. Ce qu'il y eut de plus remarquable en ceci fut que tous les amis vrais ou faux de Louis XVI qui ne se tinrent pas cachés, se comportèrent comme s'ils eussent reçu du commandant-général l'ordre exprès de renforcer la gendarmerie, et qu'ils ne se refusèrent à aucun genre de service.

Arrivé sur l'échafaud, Louis déshabillé, se porta sur un des coins. Il commença une harangue. Le commandant des tambours éleva sa canne, et fit suspendre le bruit. « Fran-« çais, disoit Louis, je prie Dieu qu'il ne « venge pas sur la nation le sang de vos rois « qui va être répandu..... » Le tambour-major ayant eu ordre de baisser sa canne, ses soldats continuèrent le battement. Louis, sentant qu'on lui lioit les mains par surprise, voulut se défendre contre les quatre bourreaux. Le confesseur l'exhorta à ne pas leur opposer une résistance inutile. Il fut incliné promptement sous le fer ; et pendant que l'abbé lui disoit : « Fils de Saint-Louis, « montez au ciel, » il s'écria désespéré : « Vous êtes tous des tyrans, des assassins. »

Telles furent les dernières paroles de Louis XVI (*).

J'avois continué de garder sous ma régie le linge et les habits du jeune prince, suivant mes conventions avec madame Elisabeth. Ma correspondance avec cette princesse n'avoit pas cessé. Mais le desir de passer au service de la famille après la mort de son chef; le desir de la famille et du chef lui-même que l'administration m'y plaçât sans délai, se manifestèrent trop vîte et trop fort pour que le conseil-général n'en prît aucun ombrage. Il n'étoit pas encore deux heures après-midi,

(*) Ces paroles, qui furent entendues distinctement de tout ce qui environnoit l'échafaud, amis, ennemis ou neutres, n'étoient pas plus flatteuses pour M. Edgeworth que pour ses quatre voisins. Mais pourquoi M. Edgeworth, dans ses récits, se mêle-t-il d'autre chose que de ses affaires? et pourquoi, s'il a la démangeaison des anecdotes, altère-t-il la vérité au point de forcer l'éveil de l'histoire avant que l'heure soit venue? Pourquoi assure-t-il à son digne protecteur ou protégé, M. Bertrand, que pour exécuter le jugement de Louis XVI, on recourut à d'autres qu'à des hommes exerçant le métier de père en fils? Que résulte-t-il des contre-vérités pieuses de M. Edgeworth? que toute l'Europe saura que Louis XVI, en mourant l'a traité d'assassin; ce qu'elle eût peut-être ignoré s'il s'en fût tenu à remplir chrétiennement ses offices charitables.

[Note de l'éditeur.]

que la reine et madame Elisabeth avoient fait des instances auprès de leurs gardiens, pour obtenir que Cléry leur fût envoyé : et pendant les premiers jours qui suivirent la mort de Louis XVI, ces instances furent imprudemment réitérées matin et soir.

D'abord je ne fus pas plus prudent que les princesses : et quand je m'apperçus que la marche que nous avions tenue étoit la pire de toutes celles que nous aurions pu nous tracer, il n'étoit plus tems d'en prendre une autre.

Cependant j'avois eu la précaution, dès le premier jour, de forcer, pour ainsi dire, l'administration du Temple à me garder comme un hôte, sinon comme un serviteur. Immédiatement après le départ de mon maître, on avoit apposé les scellés sur son appartement. Je n'avois retiré de la chambre du jeune prince, que j'occupois, qu'une très-petite partie de ses effets et des miens; ne doutant pas qu'au bout de quelques jours le besoin de linge et d'habits pour l'enfant ne décidât l'administration à lever le scellé et peut-être à me constituer concierge. Et si on persiste, me disois-je, à me refuser aux princesses et à respecter le scellé, on sera obligé, au moins, de me souffrir dans

le palais, jusqu'à ce que mes effets me soient rendus.

On m'y auroit souffert jusqu'à la fin, j'en ai la conviction, puisque j'y fus supporté plus d'un mois, vivant à la table des municipaux, me mêlant à leurs délibérations et copiant leurs registres : on m'y auroit, dis-je, souffert jusqu'à la fin, si je n'eusse abusé de l'indifférence des uns et de l'affection des autres, par mon incurable manie de jouer toujours l'homme important. Mais enfin, le conseil-général de la commune, fatigué d'entendre répéter sans aucun besoin le nom de Cléry, en référa au conseil exécutif, qui, le 2 de mars, me fit enjoindre de sortir du palais du Temple sous vingt-quatre heures. Il n'y eut pas moyen de désobéir.

En mettant le pied dans la rue, je me crus obligé d'aller conférer avec les bons royalistes du Café de Valois, à qui je me présentai comme écuyer-valet-de-chambre de Louis XVI et de Louis XVII. Au sortir de la conférence, j'allai solliciter, comme républicain, un emploi de commis, qui me fut accordé dans un bureau de liquidation nationale. Quoique mon père, fils d'un ramoneur, natif de Savoie, eût décrotté dans sa jeunesse à la grille de Versailles, d'où il étoit passé au cerdeau, je laissois croire à mes compagnons de plume

que mon nouvel état étoit une dérogeance. Bientôt le fameux décret contre les nobles me fit repentir de cette nouvelle sottise. Il fallut quitter Paris.

Je me retirai dans un village, où je ne jouis pas long-tems du bénéfice de l'incognito. Malgré toutes les attestations de *civisme* dont j'étois porteur, on me conduisit aux prisons de la Force, comme suspect. J'eus la prudence de ne point réclamer. Je passois pour un zélé républicain persécuté par le sort : on eut pour moi des attentions qu'on refusoit aux Girondins. Après le 9 thermidor, je fus élargi comme tout le monde. Je redemandai un emploi : je l'obtins, et fus envoyé à Strasbourg. La princesse royale vint à passer : ma fortune ne me parut plus douteuse. Je désertai et courus à Vienne. Le lecteur sait le reste, ou peu s'en faut. Maintenant, rongé de remords, je me verrois assailli des bienfaits de tous les potentats, que je n'en éprouverois pas une heure de contentement. Rien ne peut me faire oublier mes torts envers mes maîtres. Une douleur continue m'a rendu insensible à tout autre espoir qu'à celui de revoir un jour le clocher de Versailles.

Il ne me reste plus qu'à protester d'avance contre toute dénégation qui pourroit être mise

dans les gazettes anglaises ou autres, de la présente version de mon journal ; soit sous mon nom, soit sous celui de M. Bertrand de Moleville, de M. le marquis de Bouillé, de M. L..... de L....., ou même de Louis XVIII.

FIN.

DC
137.27
.C613
1900
v.1